

Documentation sur la Révolution dans l'Église



OSSERVATORE ROMANO

année 1999

Le 31 octobre 1999 à Augsbourg le Pape s'est soumis à la doctrine protestante de la Justification.

Préparées par le Card. Ratzinger depuis 1981 et signées par le Pape, la *Déclaration commune*, la *Déclaration officielle commune* et l'*Annexe* : «ont été approuvées... pour la partie catholique... par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi» (Card. Ratzinger)

N° 10



Les pères réunis au Concile de Trente

Le Pape, la Curie et les Évêques enseignent que :

1. «l'œcuménisme est irréversible»;
2. d'après la thèse du Card. Ratzinger selon laquelle «des objectifs intermédiaires... des temps intermédiaires» (Adista, 10.12.1993) sont nécessaires, il faut donc se concentrer sur l'union avec les orthodoxes;
3. Jérusalem est «le seul centre» de la «volonté salvifique universelle»;
4. il faut faire des fronts communs «chrétiens» : «politique, moral, anti-islamique, anti-matérialiste...»;
5. ainsi que la honte du passé, la liberté de culte contre la Royauté sociale de NSJC, l'exaltation de l'ONU, les Droits de l'homme, le Nouvel Ordre mondial, etc. Le Pape prêche à fond le pacifisme. «*Désarmer les esprits*». Le ciel et l'enfer ne sont pas des lieux physiques. Divisions dans l'Église conciliaire.



Sommaire

Chapitre I – La Révolution anti-tridentine

Le Pape, O.R.
9.12.1999 :

«...Déclaration commune sur la justification par la Foi... doctrine que nous avons élaborée ensemble...»

Doctrine de la Justification définie par le Concile de Trente et protégée par 33

excommunications. **Préambule :**

«Notre époque ayant vu, pour la perte de beaucoup d'âmes et le grave détriment de l'unité de l'Église, se répandre une fausse doctrine de la justification :



Documentation sur la Révolution dans l'Église N° 10

OSSERVATORE ROMANO
année 1999

La Révolution protestante dans l'Église avance; après la nouvelle doctrine sociale, la nouvelle messe, le nouveau droit canon, la nouvelle doctrine anti-Mariale, ... voilà la nouvelle doctrine sur la justification par la foi.

Les documents des changements doctrinaux fondent et confirment la légitimité de notre résistance catholique

Entre les Papes d'avant le Concile Vatican II et ceux d'après le Concile, il faut choisir... mais **ne dites pas qu'il s'agit là de la même doctrine...**

Il n'y a pas de continuité comme ils le prétendent : **il y a rupture doctrinale. Il faut choisir à qui... désobéir.**

Voici les preuves :

Présentation

(du premier numéro)

Monsieur l'Abbé Giulio Tam, membre de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, d'origine italienne, recevant quotidiennement l'Osservatore Romano, journal officiel de la Curie Romaine, a cru bon, pour l'information de ses confrères, de collectionner les passages les plus significatifs des discours du Pape et des autorités romaines sur les sujets les plus actuels.

Ce regroupement jette une lumière tellement fulgurante sur la Révolution doctrinale inaugurée officiellement dans l'Église par le Concile et continuée jusqu'à nos jours qu'on ne peut s'empêcher de penser au "Siège d'iniquité" prédit par Léon XIII, ou à la perte de la foi de Rome prédite par Notre Dame à la Salette.

La diffusion et l'adhésion des autorités romaines aux erreurs maçonniques condamnées maintes fois par leurs prédécesseurs est un grand mystère d'iniquité qui ruine dans ses fondements la foi catholique.

Cette dure et pénible réalité nous oblige en conscience à organiser par nous-mêmes la défense et la protection de notre foi catholique. Le fait d'être assis sur les sièges de l'autorité n'est plus, hélas ! une garantie de l'orthodoxie de la foi de ceux qui les occupent. Le Pape lui-même diffuse désormais sans discontinuer les principes d'une fausse religion, qui a pour résultat une apostasie générale.

Nous donnons donc ci-joint les textes, sans commentaires. Les lecteurs pourront juger par eux-mêmes, et par les textes des papes d'avant le Concile.

Cette lecture justifie amplement notre conduite pour l'entretien et la restauration du Règne de Notre Seigneur Jésus-Christ et de Sa Sainte Mère sur la terre comme au Ciel.

Le restaurateur de la chrétienté c'est le prêtre par l'offrande du vrai sacrifice, par la collation des vrais sacrements, par l'enseignement du vrai catéchisme, par son rôle de pasteur vigilant pour le salut des âmes.

C'est auprès de ces vrais prêtres fidèles que les chrétiens doivent se regrouper et organiser toute la vie chrétienne. Tout esprit de méfiance envers les prêtres qui méritent la confiance, diminue la solidité et la fermeté de la résistance contre les destructeurs de la foi.

Saint Jean termine son Apocalypse par cet appel "*Veni Domine Jesu*", Venez Seigneur Jésus, apparaissez enfin sur les nuées du Ciel, manifestez votre toute Puissance, que votre Règne soit universel et éternel !

Ecône, le 4 Mars 1991

+ Marcel Lefebvre

Le Pape, O.R. 9.12.1999 :

«...Déclaration commune sur la justification **par la Foi... doctrine que nous avons élaborée en-semble...**»

Le Pape

O.R. 2.11.1999

«...La signature de la Déclaration commune sur la doctrine de la justification **par la Foi** est *“une pierre miliare”*...»

Le Pape,

O.R. 15.11.1999

«Personne n’ignore que la Réforme protestante a démarré par la **doctrine de la justification**... Cette “compréhension commune” que je souhaitais voici neuf ans ... Nous devons faire encore davantage

De ce fait, les condamnations réciproques du XVI^e siècle liées à la doctrine de la justification apparaissent dans une lumière nouvelle : **l’enseignement des Églises luthériennes présenté dans cette déclaration n’est plus concerné par les condamnations du Concile de Trente** (Décl., n° 41).

N° 1. La doctrine de la justification était le **point central** de la Réforme luthérienne du XVI^e siècle ... **l’article capital**, à la fois **“guide et juge pour tous les autres domaines de la doctrine chrétienne”** (Déclaration, n° 1).

N° 3. **La doctrine de la justification est la mesure, ou la pierre de touche, de la foi chrétienne.** Aucun enseignement ne peut aller à l’encontre de ce critère... **“un critère indispensable... de la doctrine et de la pratique des Églises à Christ”** (D.C., 18) Annexe, 3).»

Texte de la Déclaration commune sur la doctrine de la Justification

«...15. Nous confessons ensemble : c’est seulement par la grâce par le moyen de la foi en l’action salvifique du Christ, et non sur la base de notre mérite, que nous sommes acceptés par Dieu et que nous recevons l’Esprit Saint qui renouvelle nos

Doctrine de la Justification définie par le **Concile de Trente** et protégée par 33 excommunications. **Préambule :**

«**Notre époque** ayant vu, pour la perte de beaucoup d’âmes et le grave détrimement de l’unité de l’Église, **se répandre une fausse doctrine de la justification** :

(suite de la p. de couverture) pour la louange et la gloire du Dieu tout-puissant, pour la paix de l’Église et le salut des âmes, le saint concile de Trente, œcuménique et général... **se propose d’exposer à tous les fidèles du Christ la vraie et saine doctrine de la justification, enseignée par le «soleil de justice»** (Mt 4, 2), **Jésus-Christ, «auteur de notre foi, qui la mène à sa perfection»** (He 12, 2) **transmise par les Apôtres et, sous l’inspiration du Saint-Esprit, toujours conservée dans l’Église catholique, en interdisant sévèrement que personne à l’avenir n’ose croire, prêcher ou enseigner autrement que ce que le présent décret décide et déclare.** (Dz 1520).

Après avoir exposé **la doctrine catholique sur la justification** (FC 615), **que chacun doit recevoir fidèlement et fermement** pour être justifié, il a plu au saint concile d’ajouter les canons suivants, pour que tous [les fidèles] sachent non seulement ce qu’ils doivent tenir et suivre, mais aussi ce **qu’ils doivent éviter et fuir**» (Dz 1550).

Et celui qui nie cela tombe sous l’anathème des canons du concile de Trente :

Canon 9. «**Si quelqu’un dit que l’impie est justifié par la foi seule, en ce sens qu’aucune autre coopération n’est requise pour obtenir la grâce de la justification, et qu’il ne lui est nullement nécessaire de se préparer et de se disposer par un mouvement de sa volonté, qu’il soit anathème** (Dz 1559).

cœurs, nous habilité et nous appelle à accomplir des œuvres bonnes .

25. ...Mais tout ce qui dans la personne humaine précède et suit le don libre de la foi, n'est pas la cause de la justification et ne la mérite pas.

29. Lorsque les luthériens affirment que le justifié est aussi pécheur et que son opposition à Dieu est véritablement péché, ils ne nient pas que, malgré le péché, le justifié n'est plus, en Christ, séparé de Dieu et que son péché est un péché dominé. En cela ils s'accordent avec le partenaire catholique-romain malgré les différences dans la compréhension du péché du justifié...

40. La compréhension de la doctrine de la justification proposée dans cette déclaration montre qu'il existe entre les luthériens et les catholiques un consensus dans les vérités fondamentales de la doctrine de la justification...

43. Notre consensus dans les vérités fondamentales de la doctrine de la justification doit avoir des conséquences et faire ses preuves dans la vie et l'enseignement des Églises...»

«Annexe» du 11.6.1999

[Ici le Pape et le Card. Ratzinger rétractent les faibles restrictions de la Réponse et reconfirment l'horrible doctrine luthérienne de la Déclaration commune]

«2. Nous confessons ensemble : c'est seulement par la grâce, par les moyens de la foi en l'action salvifique du Christ, et non sur la base de notre mérite, que nous sommes acceptés par Dieu, et recevons l'Esprit-Saint, qui renouvelle nos cœurs, nous habite et nous appelle à accomplir des œuvres bonnes, (DC, 15), (Annexe, 2).

C. La justification intervient "par la grâce seule" (DC 15 et 16), par la foi seule la personne est justifiée "indépendamment des œuvres" (Rm 3, 28, cf DC 25) (Annexe

Canon 32. Si quelqu'un dit que les bonnes œuvres de l'homme justifié sont les dons de Dieu en ce sens qu'ils ne soient pas aussi les bons mérites du justifié; ou que, par ces bonnes œuvres qu'il accomplit, par la grâce de Dieu et le mérite du Christ (dont il est un membre vivant), le justifié ne mérite vraiment ni un accroissement de grâce ni la vie éternelle ni (s'il meurt dans la grâce) l'entrée dans cette vie éternelle, ainsi qu'un accroissement de gloire, qu'il soit anathème. (Dz 1582)

Ch. 5 : Nécessité pour les adultes d'une préparation à la justification. Son origine

Le concile déclare en outre que le commencement de la justification chez les adultes doit être cherché dans la grâce prévenante de Dieu par Jésus-Christ, c'est-à-dire par un appel de lui, qui leur est adressé sans aucun mérite préalable en eux. De la sorte, ceux que leurs péchés avaient détournés de Dieu se disposent, poussés et aidés par sa grâce, à se tourner vers leur justification, en acquiesçant et en coopérant librement à cette grâce. Ainsi Dieu touche le cœur de l'homme par l'illumination du Saint-Esprit, mais l'homme lui-même n'est nullement inactif en recevant cette inspiration, qu'il pourrait tout aussi bien rejeter, et cependant, sans la grâce divine, il demeure incapable de se porter par sa libre volonté vers cet état de justice devant Dieu. C'est pourquoi, quand il est dit dans la sainte Écriture : «Tournez-vous vers moi et, moi, je me tournerai vers vous» (Za 1, 3), notre liberté nous est rappelée; quand nous répondons : «Tournez-vous vers vous, Seigneur, et nous nous convertirons» (Lm 5, 21), nous confessons que la grâce de Dieu nous prévient. (Dz 1525)

Canon 11. Si quelqu'un dit que les hommes sont justifiés soit par la seule imputation de la justice du Christ soit par la seule rémission des péchés, à l'exclusion de

Voici la lettre dans laquelle le Card. Ratzinger, depuis 1981, prépare la signature de la Déclaration commune sur la Doctrine de la Justification

«Lettre des deux présidents de la **Commission œcuménique commune** aux présidents et aux directeurs scientifiques du **Groupe œcuménique** de travail entre théologiens évangéliques et catholiques (Lettre sans date, parvenue le 11 juin 1981).

“Cardinal archevêque **Joseph Ratzinger**
Kardinal-Faulhaber-Str. 5 (! = 7)
8000 München 2

Évêque régional C. Eduard Lohse
Herrenhäuser Str. 2 A
3000 Hanovre 21

à MM.

Le cardinal Hermann Volk, Mayence
L'évêque émérite D. Dr. Hermann Kunst DD, Bonn
Le prof. Dr. Karl Lehmann, Fribourg
Le prof. Dr. Wolfhart Pannenberg, Gräfelting

«Messieurs, chers frères,

Les 6 et 7 mai de cette année, à l'occasion de la visite du pape Jean-Paul II en République fédérale d'Allemagne, la **Commission œcuménique commune** s'est réunie, comme prévu, en assemblée constituante à Munich. En même temps que seront résolus des problèmes actuels qui se posent entre les confessions, la Commission renforcera avant tout le témoignage commun de nos deux Églises. Lors des entretiens de Munich il est apparu, une fois de plus, que s'opposent à ce témoignage des jugements qui, au XVI^e siècle, ont été émis de part et d'autres par chacune des Églises.

Ils ont pris place dans les Textes symboliques de l'Église luthérienne et de l'Église réformée, ainsi que dans les décisions doctrinales du concile de Trente. **De l'avis général, ces prétendus «anathèmes» n'atteignent plus le partenaire d'aujourd'hui.** Cependant, ceci ne doit pas rester une simple conviction privée, mais doit être constaté par les Églises d'une manière qui fasse autorité. La voie sur laquelle on s'est engagé avec la Concorde de Leuenberg conclue entre Églises luthériennes et réformées devrait trouver un prolongement correspondant entre les Églises de la Réforme et l'Église catholique romaine.

Ici une tâche se dessine. Pour la résoudre, la Commission œcuménique commune d'abord, puis les directions des Églises ont besoin de l'aide de théologiens compétents. Depuis des années, le Groupe de travail œcuménique et théologique fondé par MM. les évêques Jaeger et Stählin constitue un instrument éminent. Il se propose de se saisir des tâches théologiques et ecclésiales qui nous sont communes. **Nous nous permettons donc cette suggestion, d'élaborer un projet, en vue de résoudre le problème rapidement esquissé ci-dessus. Il sera vraisemblablement nécessaire de constituer des sous-groupes, mais aussi de faire appel à des collaborations complémentaires. Mais sur ce point nous n'entendons pas anticiper ici sur vos conceptions.**

Au cas où vous pourriez réserver un accueil favorable à notre demande, et nous accorder votre aide, nous vous en serions très reconnaissants. **Nous sommes tout disposés à nous entretenir avec vous pour expliciter cette demande émanant de la Commission œcuménique commune, et pour discuter en commun de la manière d'effectuer ce travail et des délais à envisager.**

Avec nos amicales salutations.

D. Eduard Lohse

+ Cardinal Joseph Ratzinger»

Extrait du livre : “Les anathèmes du XVI^e siècle sont-ils encore actuels ?”, éd. du Cerf, Paris 1989.
Propositions soumises aux Églises à la demande du **Cardinal J. Ratzinger.**

2, C).

Toute récompense est une récompense de la grâce à laquelle nous n'avons aucun droit de prétendre (*Annexe 2, D*).

7. **Pour la partie catholique**, la Déclaration officielle commune et son

la grâce et de la charité répandue dans nos cœurs par l'Esprit Saint et qui leur demeure inhérente, ou encore que la grâce qui nous justifie est seulement la faveur de Dieu, qu'il soit anathème. (Dz 1561)

Canon 33. Si quelqu'un dit que cet exposé

Chapitre II Honte du passé

Annexe ont été approuvées par le conseil Pontifical pour la promotion et l'unité des chrétiens et **par la Congrégation pour la Doctrine de la foi** (*Card. Ratzinger*).» (*Il Regno-doc. 15/99*).

Le Pape

O.R. 2.9.1999

«2. La reconnaissance des implications communautaires du péché **pousse l'Église à demander pardon pour les fautes "historiques"** de ses enfants.

...le spectacle de modes de penser et d'agir qui étaient des **contre-témoignages et des scandales...** (TMA, 33).

Un deuxième acte de **repentance** concerne l'acquiescement à des **méthodes d'intolérance**, voir même **de violence au service de la vérité** (cf. TMA, 35). Même si beaucoup ont agi de bonne foi, ce n'était certainement pas évangélique de penser que la vérité devait être imposée par la force.»

Le Pape

O.R. 30.6.1999

«...afin que, **oublieux des erreurs du passé**, tous parviennent à la pleine unité voulue par Jésus.»

Le Pape

O.R. 12.6.1999

«...Nous devons donc tous, à la veille d'une nouvelle période de l'histoire, faire un examen de conscience sur la responsabilité des divisions existantes. Nous devons **reconnaître les fautes commises et nous les pardonner réciproquement...**

de la doctrine catholique sur la justification donné par le saint concile en ce décret fait tort en quelque façon à la gloire de Dieu ou aux mérites de Jésus-Christ notre Seigneur et ne met pas plutôt en lumière la vérité de notre foi et finalement la gloire de Dieu et de Jésus-Christ, qu'il soit anathème (Dz 1583).»

Saint Pie X

26.12.1910

«...C'est également fouler aux pieds les droits de l'histoire que de traiter comme des brigandages **ces saintes expéditions qu'on appelle les Croisades**, ou encore, ce qui est plus grave, d'imputer au désir de domination...»

Pie IX, 22.8.1851

Ad Apostolicæ

«...Nous Nous croyons strictement obligé, en vertu de Notre charge, **de couper et d'extirper entièrement tous les germes pernicieux que Nous parvenons à découvrir...**

Il est donc établi que, par une semblable doctrine et par de telles maximes, l'auteur tend à détruire la constitution et le gouvernement de l'Église, et à **ruiner entièrement la foi catholique, puisqu'il prive l'Église de sa juridiction extérieure et du pouvoir coercitif qui lui a été donné pour ramener dans les voies de la justice ceux qui s'en écartent...**»

Chapitre III Liberté religieuse Contre la Royauté Sociale de N.S.J.C.

Il rend capable de dépasser les barrières de nos faiblesses et de nos préjugés. Il purifie la mémoire...»

Le Pape

O.R. 8.11.1999

«La religion et la paix vont de pair : **déclarer la guerre au nom de la religion est une contradiction évidente.**»

Aucun État, aucun groupe n'a le droit de contrôler ni directement ni indirectement les convictions religieuses d'une personne, ni ne peut, en justice, revendiquer le droit d'imposer ou d'empêcher la profession et la pratique publiques de la religion, ou de proposer une religion particulière à la libre conscience des personnes. »

Le Pape,

O.R.18.11.1999

«La liberté de conscience et le libre exercice de la religion dans la société sont des droits humains fondamentaux “qui plongent

Pie IX

11.12.1862

«**L'Église a le pouvoir ... non seulement le droit, mais surtout le devoir de ne pas tolérer, et aussi de proscrire et condamner toutes les erreurs...**»

Pie XI

Dilectissima Nobis

«...Mais, pour en revenir à cette **funeste** loi sur les “Confessions religieuses et les Congrégations”, grande a été **Notre douleur**, en constatant que les législateurs ont ouvertement affirmé dès le début que **l'État n'a aucune religion particulière** et que, par suite, ils voulaient confirmer et **ratifier le principe de la séparation de l'Église et de l'État...**»

Grégoire XVI

15.8.1832

«...De cette **source très corrompue de l'indifférentisme** sort cette sentence absurde et erronée, ou mieux **ce délire par lequel on**



Photo historique de la signature des 44 affirmations communes avec les luthériens, 31.10.1999

leurs racines dans la valeur de la dignité inhérente à chaque personne, reconnue dans beaucoup de Documents et Accords internationaux, y compris la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*» (texte complet p. 68).

Le Card. Ruini

O.R. 18.1.1999

«...De son côté, l'Église, depuis le Concile Vatican II, a en effet placé **la liberté religieuse** comme **critère essentiel** dans ses rapports avec la société et l'État; elle se sent à son aise dans une société authentiquement libre et démocratique...»

Le Pape

O.R. 30.8.1999

«...La devise de la France, liberté, égalité, fraternité... **la contribution irremplaçable de la liberté religieuse, du respect des consciences dont le Pape Pie VI [sic], dans le langage et la mentalité de son temps, avait tâché d'assurer la défense.**»

Le Pape

O.R. 6.3.1999

«...**la liberté religieuse constitue le cœur des droits humains** et exige de la part des individus et des États la plus grande considération.»

Chapitre IV – Œcuménisme

§ 1 – Œcuménisme en général

Le Pape,

O.R. 19.9.1999

«...le chemin de l'œcuménisme, qui marque désormais **irréversiblement** les disciples du Christ...»

Le Pape

O.R. 9.7.1999

«Depuis le temps où vous avez pris part comme Observateur au Concile Vatican II, vous n'avez cessé de **travailler à une communion plus complète entre nos Églises.** Lorsque Votre Sainteté a visité Rome en

doit affirmer et revendiquer pour chacun l'absolue liberté de conscience... Avec vérité Nous disons qu'est ouvert le puits de l'abîme duquel saint Jean a vu monter la fumée qui a obscurci le soleil et les vermisseaux qui vont envahir l'étendue de la terre.»

Discours de Pie XI

13.2.1929

après la signature du Concordat

«...**un homme** comme celui que la **Providence** Nous a fait rencontrer... **un Concordat** qui se place parmi les meilleurs... Nous croyons avoir rendu, grâce à lui, **Dieu à l'Italie et l'Italie à Dieu.**»

Pie VI

17.6.1793

«...**Les très perfides philosophes** détruisent tous les liens qui unissent les hommes entre eux et avec leurs supérieurs et qui les maintiennent dans l'accomplissement de leurs obligations; et ils vont criant et proclamant, jusqu'à la nausée, que **l'homme est né libre** et qu'il n'est soumis à l'empire de personne...

A cette fausse et trompeuse parole : Liberté, ces maîtres du genre humain en ajoutent une autre également fausse : Égalité...»

Boniface VIII

Unam Sanctam

«...La foi nous oblige instamment à croire et à tenir une Église, sainte, catholique et apostolique. Nous y croyons fermement, nous la confessons simplement. **Hors d'elle, il n'y a pas de salut ni de rémission des péchés...**

En elle, il y a «un Seigneur, une foi, un baptême»... (Eph. 4, 5)»

Saint Pie X

Pascendi, 8.9.1907

«...Ce que Nous voulons observer ici,

décembre 1996, nous avons pu signer une Déclaration commune...

Depuis mon élection au Siège de Pierre, j'ai tâché d'exercer ce ministère comme un réel service à la communion de toutes les Églises...

...afin que nous puissions **chercher**, évidemment ensemble, **les formes dans lesquelles ce ministère puisse réaliser un service d'amour reconnu des uns et des autres**" (n. 95).»

**Le Pape,
O.R. 10.5.1999**

«...Si parfois certaines incompréhensions sont survenues et, malheureusement, de douloureuses déchirures à l'intérieur de **l'unique et indivisible Corps mystique du Christ...**»

**Le Pape
O.R. 6.5.1999**

«Même les musulmans, comme les juifs et les chrétiens... 2. Nous chrétiens reconnaissons avec joie **les valeurs religieuses que nous avons en commun avec l'Islam.**»

**Le Pape
O.R. 18.12.1999**

«...**Hus est une figure mémorable** à bien des titres...

Aujourd'hui, à la veille du Grand Jubilé, je sens le devoir d'exprimer un **profond regret** pour la mort cruelle infligée à Jan Hus et pour la profonde blessure...

**Le Pape
O.R. 24.1.1999**

«On suggère en premier lieu "que les chrétiens catholiques, pasteurs et fidèles, favorisent **les rencontres de chrétiens des diverses confessions**, dans la collaboration et au nom de l'Évangile...

Il faut aussi **favoriser**, lorsque cela est opportun et convenable, **les réunions** de personnes expertes des diverses Églises et Communautés ecclésiales, dans le but de faciliter **le dialogue œcuménique...**

c'est que **la doctrine de l'expérience, jointe à celle du symbolisme, consacre comme vraie toute religion**, sans en excepter la religion païenne...

Est-ce qu'on ne rencontre pas dans toutes les religions, des expériences de ce genre ? Beaucoup le disent. Or, de quel droit **les modernistes** déniaient-ils la vérité aux expériences religieuses qui se font, par exemple, dans la religion mahométane ? Et en vertu de quel principe, attribueraient-ils aux seuls catholiques le monopole des expériences vraies ? Ils s'en gardent bien : les uns d'une façon voilée, les autres ouvertement, **ils tiennent pour vraies toutes les religions...**

Ce qui est fort étrange, c'est que des catholiques, c'est que des prêtres, dont Nous aimons à penser que de telles monstruosités leur font horreur, se comportent néanmoins, dans la pratique, comme s'ils les approuvaient pleinement...»

[Le Concile de Constance condamne les erreurs de Jan Hus sur le primat de Pierre, l'ecclésiologie, le sacerdoce, etc. Voir Denzinger-S. n° 1201-1230.]

**Innocent IV
au Roi de France**

«...En suivant l'exemple de leurs aïeux **ils continuent à trahir la Loi et les Prophètes**. Notre Seigneur dans l'Évangile nous fait voir leur conduite quant Il dit : Pourquoi n'accomplissez-vous pas les commandements de Dieu, **vous les rendez odieux à cause de vos trahisons**, et pourquoi enseignez-vous seulement des doctrines et commandements humains ?»

Pie XI

Mortalium animos, 6.1.1928

«...Dans ces conditions, il est évident que **le Siège Apostolique ne peut sous aucun prétexte participer à leurs congrès** et que les catholiques n'ont, à aucun prix, le droit de les favoriser par leur suffrage ou leur action; **ce faisant, ils attribueraient de l'autorité à une religion fautive, entièrement étrangère à la**



29 giugno 1990: Giovanni Paolo II e il Metropolita ortodosso di Pergamo, Sua Eminenza John, uniti nella preghiera sulla tomba dell'Apостоfo Pietro

Le 28 juin 1998 :
Jean-Paul II et le
Métropolitte orthodoxe
de Pergame, Son Émi-
nence John, unis dans
la prière sur la tombe
de l'Apôtre Pierre,
O.R. 17.1.1999

Le Pape avec
le Métropolitte
Orthodoxe
Iakovos,
O.R. 15.2.1999



50. Dans la société américaine existent aussi des communautés juives... *[il faut éviter]* toute attitude négative à leur égard, puisque **“pour bénir le monde il est nécessaire que les juifs et les chrétiens soient d'abord une bénédiction les uns pour les autres”**.

La différence religieuse ne doit jamais être cause de violence ou de guerre.»

Le Pape

O.R. 7.11.1999

«Les Évêques sont **encouragés à instituer et à présider des centres œcuméniques** de prière et de dialogue; et **il est nécessaire d'inclure dans le curriculum des séminaires, des maisons de formation** et dans les institutions éducatives une formation adéquate pour le dialogue œcuménique.»

Le Pape,

O.R. 6.8.1999

«Parmi les facteurs qui contribuent à **accroître la sensibilité œcuménique**, certains voient aussi bien les expériences heureuses telles que les rencontres de Graz et celles qui se sont déroulées dans **“l'esprit d'Assise”**, que l'existence d'un **“œcuménisme pratique”** dans la vie quotidienne de beaucoup de fidèles...

...vénérer le ministère du peuple juif ...donner place à ces formes “d'œcuménisme du peuple” qui a déjà connu des expériences significatives dans les assemblées de Bâle et de Graz.

88. Justement parce qu'ils appartiennent à diverses confessions chrétiennes, **ces nouveaux martyrs** brillent aussi comme un signe d'espérance pour la marche œcuménique ... recueilli avec soin dans **les nouveaux martyrologes...**»

§ 2 – Œcuménisme :

«objectifs intermédiaires»

[Le Card. Ratzinger enseigne que pour

seule Église du Christ. Est-ce que Nous pouvons tolérer – ce qui serait le comble de l'iniquité – que la vérité, surtout la vérité révélée, soit ainsi mise en discussion ?

...Ces pan-chrétiens, par ailleurs, qui cherchent à fédérer les églises, semblent poursuivre le très noble dessein de développer la charité entre tous les chrétiens; mais comment imaginer que cet accroissement de la charité se fasse aux dépens de la foi ?

...Par contre, Nous savons très bien qu'on aboutit par là à la négligence de la religion, c'est-à-dire à l'indifférentisme et à ce qu'on dénomme le modernisme.

Les malheureux qu'infectent ces erreurs soutiennent que la vérité dogmatique n'est pas absolue, mais relative, c'est-à-dire qu'elle doit s'adapter aux exigences variables des temps et des lieux...

C'est pourquoi, **ils se mettent à tenir des congrès, des réunions, des conférences**, fréquentés par un nombre appréciable d'auditeurs, et, à leurs discussions, ils invitent tous les hommes indistinctement, les infidèles de tout genre comme les fidèles du Christ, et même ceux qui, par malheur, se sont séparés du Christ ou qui, avec âpreté et obstination, nient la divinité de sa nature et de sa mission.

De telles entreprises ne peuvent, en aucune manière, être approuvées par les catholiques, puisqu'elles s'appuient sur la théorie erronée que les religions sont toutes plus ou moins bonnes et louables...

En vérité, les partisans de cette théorie s'égarent en pleine erreur, mais de plus, en pervertissant la notion de la vraie religion ils la répudient, et ils versent par étapes dans le naturalisme et l'athéisme. **La conclusion est claire : se solidariser des partisans et des propagateurs de pareilles doctrines, c'est s'éloigner complètement de la religion divinement révélée...**

Mais en fait, sous les séductions et le charme de ces discours, **se cache une erreur assurément fort grave, qui disloque de fond**

l'œcuménisme «des objectifs intermédiaires... des temps intermédiaires» (*Adista*, 10.12.1993) *sont nécessaires, il faut donc se concentrer sur l'union avec les orthodoxes...*]

Le Pape

O.R. 8.11.1999

«Je ne puis, en ce moment providentiel, ne pas remercier Dieu pour les résultats obtenus dans les contacts de ces dernières années entre **l'Église catholique et l'Église Orthodoxe...**

...un dialogue inspiré par la charité et **entièrement théologique.**

Dès l'institution de la Commission Internationale Commune...»

Le Pape

O.R.10.5.1999

«Nous franchissons ce seuil avec **nos martyrs**, avec tous ceux qui ont donné leur vie pour la foi : **orthodoxes, catholiques, anglicans, protestants...**»

Le Pape

O.R. 8.5.1999

«**Je souhaite** en particulier, qu'**une entente grandissante** entre ceux qui s'honorent du nom chrétien – **Orthodoxes, Catholiques des divers rites et Protestants** des diverses dénominations...»

§ 3 – Œcuménisme : Rome ou Jérusalem ?

(Le Card.Ratzinger, *Il nuovo popolo di Dio*, IIème partie, ch. 4 : «*Jérusalem c'est positivement la synthèse d'Israël et de sa tradition, la "ville sainte"; Rome, au contraire, ce n'est pas la synthèse de l'Église, mais la synthèse d'une situation du monde dont le nom théologique est Babylone...*» [*Luther dit la même chose, n.d.l.r.*].

Le Pape

O.R. 22.4.1999

«La Déclaration *Nostra aetate* a jeté les assises d'un **nouveau** style, celui du dialogue,

en comble les fondements de la foi catholique.

Avertis par la conscience de Notre Charge Apostolique de ne pas laisser circonvénir par des erreurs pernicieuses le troupeau du Seigneur, nous faisons appel, vénérables frères, à votre zèle pour prendre garde à un tel malheur...

La fausse théorie des panchrétiens

C'est ici l'occasion d'exposer et de réfuter la fausse théorie ...

Les auteurs de ce projet ont pris l'habitude d'alléguer, presque à l'infini, les paroles du Christ : *Qu'ils soient un... Il n'y aura qu'un bercail et qu'un pasteur* (Jn XVII, 21; X, 15), mais en voulant que, par ces mots, soient signifiés un vœu et une prière du Christ Jésus qui, jusqu'à ce jour, auraient été privés de résultat. **Ils soutiennent, en effet, que l'unité de foi et de gouvernement,** caractéristique de la véritable et unique Église du Christ, **n'a presque jamais existé jusqu'à présent et n'existe pas aujourd'hui...**

Conclusion

Que les fils dissidents reviennent donc au siège Apostolique, établi en cette ville que les princes des Apôtres, Pierre et Paul...

Qu'ils y reviennent, non certes avec l'idée et l'espoir que *l'Église du Dieu vivant, colonne et fondement de la vérité* (I Tim. II, 15) renoncera à l'intégrité de la foi et tolérera leurs erreurs, mais, au contraire, pour se confier à son magistère et à son gouvernement...

En cette affaire certainement très importante, Nous faisons appel et Nous voulons que l'on recoure à l'intercession de **la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de la divine grâce, victorieuse de toutes les hérésies et Secours des chrétiens,** afin qu'elle Nous obtienne au plus tôt la venue de ce jour tant désiré où tous les hommes écouteront la voix de son divin Fils *en gardant l'unité de l'Esprit dans le lien de la paix* (Eph. 4, 3).»

dans le rapport de l'Église avec les diverses religions...

La volonté salvifique universelle transforme l'histoire humaine en un vaste pèlerinage de peuples vers un seul centre, Jérusalem...»

Le Pape

O.R. 29.4.1999

«...montre du doigt Jérusalem au monde comme étant le lieu symbolique du pèlerinage eschatologique des peuples, unis dans la louange du Très-Haut.»

Sa béatitudo Michel Sebbat

O.R. 8.8.1999

«Mais là, et de manière particulière à Jérusalem, avec la coexistence des trois religions monothéistes, judaïsme, islam et christianisme, on vit encore le mystère du temps non encore accompli, de l'attente de la plénitude de la grâce...»

§ 4 – Œcuménisme : le prétexte des fronts communs : politique, moral, anti-islamique, anti-matérialiste, pour faire s'écrouler les dogmes catholiques

Le Rév. P. Peter Kolvenbach,

Préposé Général SJ, O.R. 7.10.1999

«Au dialogue indispensable des spécialistes il faut ajouter des efforts concrets : rencontres, jumelages de paroisses, hospitalité ecclésiale, échanges universitaires, mobilisation des bâtisseurs de l'Europe politique et sociale, rencontres de la vie consacrée avec la tradition des monastères et des nouvelles communautés, partage de la prière et de la parole du Seigneur entre les Églises.»

Le Card. J. Meisner

O.R. 7.10.1999

[Le prétexte d'un front moral commun pour unir les "églises chrétiennes"]

«Si les diverses confessions retrouvaient une voie unique dans les questions liées à la

Pie XII

28.3.1948

«...Rome, la génitrice, la messagère, tutrice de la civilisation et des valeurs éternelles de vie, cette Rome que l'historien le plus sublime (Tite-Live), a nommée, presque par instinct divin "*caput orbis terrarum*".»

Benoit XV

30.4.1921

«...Rome, cette Rome à qui, après les pompes de tant de triomphes, le Christ, par ses paroles et ses œuvres, a conféré l'empire du monde... l'Église Romaine est la Mère très sainte.»

Saint Pie X

11.6.1905

«L'Église... est devenue la première inspiratrice et edificatrice de civilisation... La civilisation du monde c'est la civilisation chrétienne... *Instaurare omnia in Christo* a toujours été le mot d'ordre de l'Église.»

Saint Pie X

26.1.1907

«L'Église... est appelée une, sainte, catholique, apostolique, romaine, et, j'ajouterais, persécutée... Dans les persécutions la foi se fortifie... Prions le Seigneur de nous garder fidèles dans le combat.»

Léon XIII

Satis Cognitum

«Jésus-Christ n'a pas conçu ni institué une Église formée de plusieurs communautés, semblables par quelques traits généraux, mais distinctes et non liées entre elles par ces liens qui forment une seule et indivisible Église, de telle façon que, en récitant le symbole de la foi, nous disons : "*Je crois dans l'unique Église*".»

Pie XII

Humani Generis

«...dans leur ardeur, ils brûlent d'un

morale, celle-ci produirait des effets externes plus grands que ceux que peuvent produire des documents dogmatiques consensuels, aussi fondamentaux qu'ils soient.»

Mgr Alberto Ablondi

O.R. 9.10.1999

[Utiliser l'union politique de l'Europe pour faire s'écrouler le dogme catholique par l'œcuménisme]

«...les progrès de l'Europe unie aussi rendent toujours plus scandaleuses les lenteurs œcuméniques...»

Mais encore, les fidèles d'une confessions doivent traiter avec les frères des autres confessions en appliquant le principe des "hiérarchies de la vérité" ... **l'hospitalité eucharistique**; mettant en valeur ce qui est déjà partagé, en anticipant dans les célébrations œcuméniques même la joie de l'unité non encore réalisée.»

Mgr G. Germano

O.R. 15.10.1999

[La menace du danger islamique, prétexte pour faire un front commun œcuménique]

«Le symposium devrait servir à approfondir collégialement le problème des islamistes dans les pays chrétiens et **trouver ainsi une stratégie commune** pour l'affronter et le résoudre de manière chrétienne et objective.»

Gino Concetti

O.R. 2.7.1999

[Le prétexte du danger de l'athéisme pour faire un front commun œcuménique]

«Dans l'encyclique *Centesimus annus* par contre on accueille et on exalte la démocratie...»

Pour vaincre l'athéisme, l'incroyance, la sécularisation il est nécessaire de réaliser le **postulat de l'unité qui jaillit de la volonté même du Christ.**»

§ 5 – Œcuménisme, Synode

désir pressant d'abattre les enceintes qui séparent d'honnêtes gens : on les voit adopter alors un "irénisme" tel que, laissant de côté tout ce qui divise...»

Décret du Saint Office

8.7.1927

«Des réunions pour obtenir l'unité de tous les chrétiens...»

Réponse : ...Non, il faut s'en tenir exclusivement au décret publié par cette même Sainte Congrégation en juillet 1919, concernant la participation des catholiques à l'association "**pour obtenir l'unité de la chrétienté**". *[Le Saint Office cite Pie IX]*.

...Rien ne doit tenir plus à cœur à un catholique que de voir disparaître complètement schismes et dissensions entre chrétiens... **Mais que des fidèles et des ecclésiastiques prient pour l'unité chrétienne, sous la direction d'hérétiques et, ce qui est encore pire, selon une intention grandement infectée et entachée d'hérésie, ne peut absolument pas être approuvé.**»

Pie XII, 29.6.1943

Mystici Corporis

«Tous, en effet, dit l'Apôtre, nous avons été baptisés dans un seul esprit pour former un seul Corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit hommes libres (I Cor. XII, 13). Par conséquent, comme dans l'assemblée véritable des fidèles il n'y a qu'un seul Corps, un seul Esprit, un seul Seigneur et un seul baptême, **ainsi ne peut-il y avoir qu'une seule foi** (cf. Eph. IV, 5).»

Saint Pie X

26.12.1910

«On y admet, avec **autant de témérité que de fausseté**, l'opinion que le dogme de la procession du Saint-Esprit *a Filio* ne découle nullement des paroles mêmes de l'Évangile et n'est pas confirmé par la foi des anciens Pères... On n'y laisse pas même intacte la doc-

Le Card, Cassidy**O.R. 7.10.1999**

«Ces documents donnent une idée du progrès accompli ces dernières années tant dans le domaine doctrinal que dans les rapports entre les Églises chrétiennes et les Communautés ecclésiales européennes.

...Le dialogue de la vérité doit être accompagné du dialogue de l'amour. Toutefois, le dialogue de l'amour appelé aussi "œcuménisme charismatique" **a aussi besoin du dialogue de la vérité, ou "œcuménisme institutionnel"**, s'il veut apporter une contribution vraiment positive à la recherche de l'unité...»

Le Card. Danneels**O.R. 15.10.1999**

«Une question douloureuse reste celle des Églises uniates. **Il faut éviter toute forme de prosélytisme "uniate"...**»

**Message du Synode
des Évêques pour l'Europe,****O.R. 23.10.1999**

«...Nous recevons avec une particulière satisfaction la "**Déclaration commune sur la Justification**", qui sera signée à Augsbourg le 31 octobre 1999 par les représentants de notre Église et la *Fédération Luthérienne Mondiale* ... redécouvrons le lien qui nous unit à nos "**frères aînés**".»

Mgr F. Komarika**O.R. 9.10.1999**

«Je Vous remercie, Très Saint-Père ... pour la réconciliation, l'application pratique de la doctrine sociale **contemporaine** de l'Église et les orientations de Sa Sainteté.» [**"contemporaine" donc ce n'est plus celle d'avant.**]

Mgr Charles Caruana**O.R. 9.10.1999**

«D'après ce principe **les écoles ne peuvent être utilisées pour faire des prosélytes** ou pour convertir les autres.

Lorsque l'Église a adopté le même principe pour ses écoles, où les enfants étudiaient

trine catholique sur l'Eucharistie... alors qu'on sait bien que l'Église n'a le droit de rien innover pour ce qui touche à la substance des sacrements...»

Pie IX**Lettre Apostolicæ Sedi****16.9.1864**

«...fondée en effet et dirigée par des protestants elle s'inspire du concept expressément affirmé, que **les trois confessions chrétiennes**, soit : la catholique romaine, la gréco-schismatique et l'anglicane, même divisées entre elles, **ont toutes le même droit de se nommer catholiques...**

...Le fondement sur lequel il s'appuie (le mouvement) est tel qu'il peut bouleverser de fond en comble la constitution divine de l'Église.

En effet il se fonde sur la supposition que **la véritable Église de Jésus-Christ est formée en partie par l'Église Romaine** établie et diffusée dans le monde entier, **en partie par le schisme de Photius, et en partie par l'hérésie anglicane.** Ces parties aurait en commun avec l'Église Romaine "un seul Seigneur, une seule foi et un seul baptême" (*Eph. 4, 5*). Pour faire disparaître les divergences qui séparent ces trois confessions chrétiennes, au grand scandale et dommage de la vérité et de la charité, ladite association ordonne des prières et des sacrifices (rituels) pour obtenir de Dieu la grâce de l'union.

Rien ne doit tenir plus à cœur à un catholique que de voir disparaître complètement schismes et dissensions entre chrétiens, et de voir tous les chrétiens occupés uniquement à conserver l'unité d'esprit dans les liens de la paix... (*Eph. 4, 8*). **Mais que des fidèles et des ecclésiastiques prient pour l'unité chrétienne, sous la direction d'hérétiques et, ce qui est encore pire, selon une intention grandement infectée et entachée d'hérésie ne peut absolument pas être approuvé.**

...Une raison de plus pour les fidèles, de se

et jouaient ensemble, **créant inconsciemment** une amitié et un rapport humain qui durait jusqu'à l'âge adulte, nous avons perpétué cette même tolérance et ce respect réciproque dans notre communauté.»

Le Rév. Aldo Giordano

O.R. 15.10.1999

«...Insérer dans l'agenda de la vie des Églises **la journée judéo-chrétienne.**

– **Créer** des organismes de dialogue et des centres de formation appropriés.

– **Formuler** de la part du Synode un message de soutien pour la signature historique de la *Déclaration commune* luthérano-catholique *sur la doctrine de la Justification* (Augsbourg, 31 octobre 1999).

– **Soutenir** le processus déjà engagé de la rédaction d'une Charte Œcuménique pour l'Europe, lancé par le CCEE et le KEK.»

tenir en dehors de l'Association de Londres se trouve dans le fait que ses adhérents **favorisent l'indifférentisme** et sont ainsi cause de scandale.»

Pie IX, 8.12.1864

Proposition condamnée dans le Syllabus

«XVIII. – **Le protestantisme** n'est rien d'autre qu'une autre forme de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu, aussi bien que dans l'Église catholique...»

Grégoire XVI

Mirari vos, 15.8.1832

«Le but des novateurs, en cela, est **“de jeter les fondements d'une institution humaine récente,”** et de faire, ce que saint Cyprien avait en horreur, **que l'Église, qui est divine, “devienne toute humaine”** [L'Église conciliaire].

Chapitre V Démocratie

Le Pape

O.R. 25.1.1999

«...la liberté et la **démocratie** se ressentent de leur affaiblissement...»

L'Église catholique et les autres grandes confessions religieuses présentes en Amérique **peuvent apporter** à cette éthique commune **des éléments spécifiques...»**

Le Pape

aux parlementaires

O.R. 29.3.1999

«...qu'il n'y a pas de vie politique, économique et sociale **juste sans le respect ... des droits de l'homme, de liberté, de démocratie, de solidarité...**

...la **démocratie** et la religion ne sont pas incompatibles, au contraire...»

Le Pape

O.R. 6.9.1999

«Ils sont nombreux à reconnaître que l'É-

Saint Pie X

Notre charge Apostolique

«...**Le Sillon**, qui enseigne de pareilles doctrines et les met en pratique dans sa vie intérieure, sème donc parmi votre jeunesse catholique **des notions erronées et funestes sur l'autorité, la liberté et l'obéissance. Il n'en est pas autrement de la justice et de l'égalité. Il travaille, dit-il, à réaliser une ère d'égalité, qui serait par là même une ère de meilleure justice...**

Ainsi la démocratie seule inaugurerait le règne de la parfaite justice ! N'est-ce pas une injure faite aux autres formes de gouvernement, qu'on ravale, de la sorte, au rang de gouvernements de pis-aller impuissants ?...

Les sillonnistes... ou bien refusent d'écouter l'Église, ou **se forment de la**

glise a joué un rôle important dans la transition du Malawi vers un gouvernement **démocratique**.»

justice et de l'égalité, un concept qui n'est pas catholique...»

Chapitre VI Exaltation de l'ONU et des Droits de l'homme

Le Pape

O.R. 28.3.1999

«...il faut un effort international concerté afin de promouvoir et de garantir **une civilisation des droits de l'homme**...»

...construire une nouvelle structure de relations à tous les niveaux, **basée sur une garantie du respect des droits de l'homme et de la liberté humaine**.»

Le Pape

O.R. 17.12.1999

«La construction d'une société pacifique... **incluant la liberté de pensée, de conscience et de religion**...»

La liberté religieuse constitue le cœur des droits de l'homme (cf. Message pour la Journée mondiale de la Paix 1999)...»

Le recours à la violence au nom de la croyance religieuse **est une perversion** des enseignements authentiques des plus grandes religions.»

Le Pape

O.R. 2.1.1999

«Toutefois notre siècle est aussi celui la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* ... j'ai voulu rappeler que **le secret de la véritable paix réside dans le respect des droits humains**...»

Le Pape,

O.R. 27.1.1999

«4. Le Concile **Vatican II** ... a été providentiel pour le XXème siècle.

...a été aussi témoin de progrès qui font **espérer en l'avenir**, tel la naissance des Nations Unies et la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*.»

Le Pape

Léon XIII

20.6.1888

«...L'État ne peut être athée, ou, ce qui reviendrait à l'athéisme, être animé à l'égard de toutes les religions, comme on dit, **des mêmes dispositions, et leur accorder indistinctement les mêmes droits**...»

...Supposons donc une prescription d'un pouvoir quelconque [*ONU, Vatican II*] qui serait en désaccord avec les principes de la droite raison et avec les intérêts du bien public; **elle n'aurait aucune force de loi**, parce que ce ne serait pas une règle de justice et qu'elle écarterait les hommes du bien pour lequel la société a été formée.

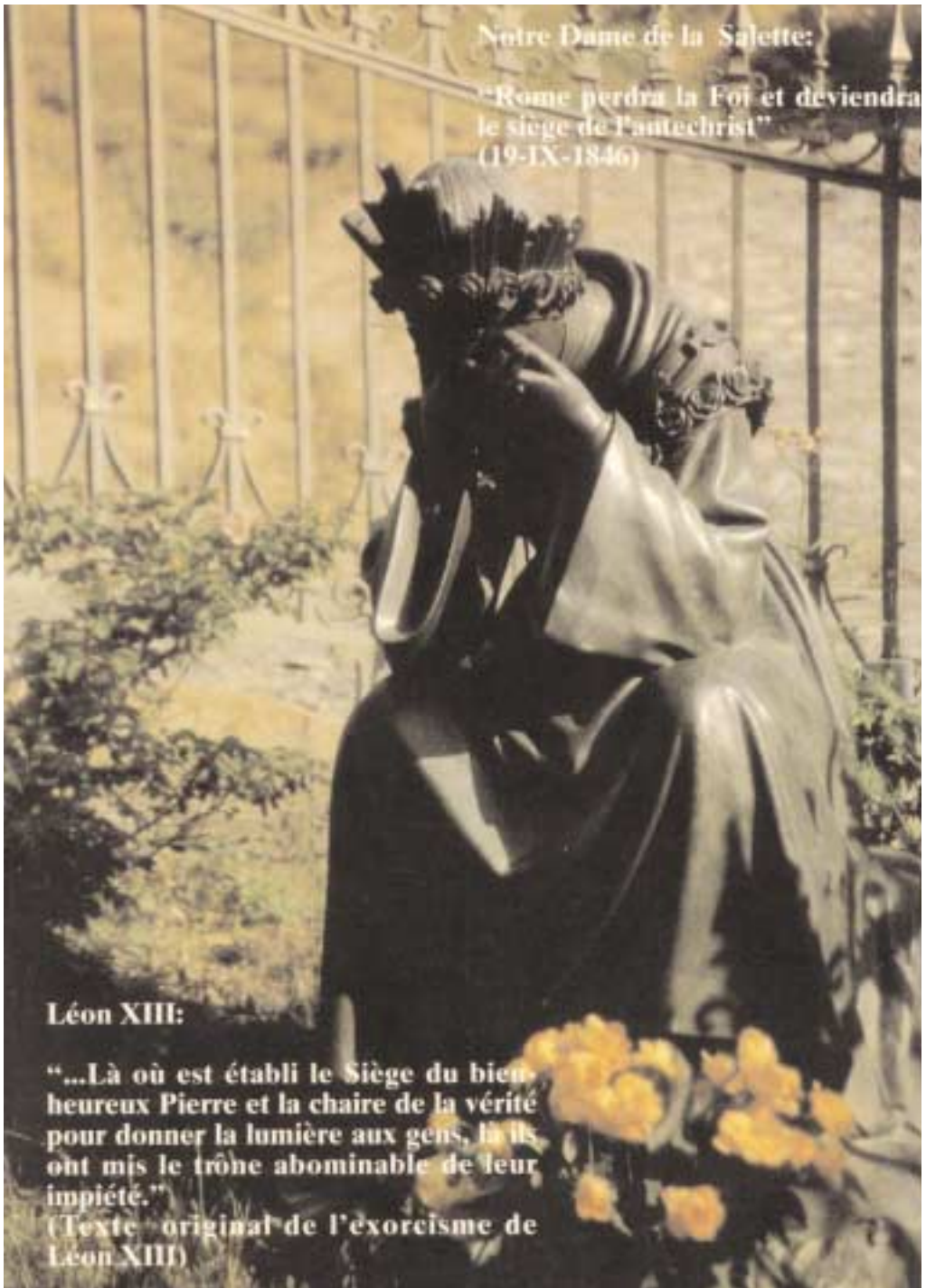
...Mais, dès que le droit de commander fait défaut, ou que **le commandement est contraire à la raison, à la loi éternelle, à l'autorité de Dieu, alors il est légitime de désobéir**, Nous voulons dire aux hommes, afin d'obéir à Dieu.»

Pie VI

La Déclaration des Droits de l'Homme
Encyclique *Adeo nota*, 23.4.1791
à l'évêque d'Aléria

«Il est inutile de parler ici en détail de toutes les délibérations qui ont été prises par l'Assemblée du Comtat. Il Nous suffit de rappeler:

1. **les 17 articles sur les droits de l'homme** qui ne sont qu'une répétition fidèle de la déclaration faite par l'Assemblée Nationale de France de ces mêmes droits, **si contraires à la religion et à la société**, et que



Notre-Dame de la Salette

O.R. 23.4.1999

«Puisque vous venez de diverses cultures et pays, votre réunion est un signe de cette paix qui ne peut se réaliser que lorsqu'on **dépasse la vision de l'homme** et de la société **fondées sur la race, la religion**, le nationalisme, ou alors, plus généralement, sur l'exclusion des autres.»

l'Assemblée du Comtat n'a adoptés que pour en faire la base de sa nouvelle Constitution;

...Or, comme il était impossible que Nous consentissions à sanctionner de pareilles délibérations, et que Nos ministres, quels qu'ils fussent, les missent à exécution, l'Assemblée représentative du Comtat ne pensa plus dès lors à se contraindre.»

Chapitre VII Pacifisme

Le Pape O.R. 10.11.1999

«La paix est un don **suprême...**»

Le Pape O.R. 10.9.1999

«Le recours à la violence au nom de son **propre credo religieux**, est une déformation des enseignements même des grandes religions (cf. Message pour la journée mondiale pour la paix, 1999, p. 5).» (Texte complet p. 56).

Le Pape O.R. 29.4.1999

«La guerre **ne conduit qu'à la tragédie ...** il faut poursuivre **n'importe quelle alternative** à la guerre.»

Le Pape, aux chefs religieux O.R. 30.10.1999

«La religion n'est pas, et ne doit pas devenir, un **prétexte aux conflits**, surtout lorsque l'identité religieuse, culturelle et ethnique coïncident. "La religion et la paix vont de pair; déclarer **la guerre au nom de la religion est une contradiction évidente**". Les **chefs religieux** doivent montrer clairement qu'ils sont engagés à promouvoir la paix, justement à cause de leur foi religieuse.

...comment ne pas rappeler la **réunion d'Assise** qui s'est tenue voici treize ans à l'occasion de la Journée Mondiale de Prière pour la Paix ? Depuis lors, "**l'esprit d'Assise**" a été maintenu vivant par de nombreuses initiatives dans les diverses parties du monde.»

Urbain II

Le Concile de Clermont-Ferrand

«...c'est très **méritoire**, au contraire, de **frapper les Sarrasins**, parce que mourir pour ses frères est une œuvre de charité ... Nous vous considérons comme **des soldats qui luttent pour le peuple de Dieu**» (*Mansi*, t. XX, colonnes. 824-826).

Proposition condamnée par le Syllabus de Pie IX

«24. **L'Église n'a pas le droit d'employer la force**; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect.»

Pie IX *Singulari quidem* 17.3.1856

«...des hommes (...) s'en vont **pactisant avec tout le monde**, et soutiennent que le port de salut éternel est ouvert aux **sectateurs de toutes les religions, quelles qu'elles soient.**»

Pie IX 6.3.1873

«...[les] **catholiques libéraux...** poussant l'esprit à la tolérance... **sont plus dangereux et font plus de dommage que les ennemis déclarés...** impudents aimants de la conciliation... [ils] affaiblissent nos forces...»

Pape saint Simplicius *Lettre Cuperem Quidem* 09.01.476

«Ne laissez pas un passage par lequel puis-

Espérons que ce pèlerinage à **Assise** nous aient rendus à nouveau conscients de notre origine commune et du destin commun de l'humanité. Tâchons de **voir là une anticipation de ce que Dieu aimerait** que soit le développement historique de l'humanité.

Le Card. Martini

O.R. 23.4.1999

«Face au tragique conflit du Kosovo ... que faut-il demander aux universitaires chrétiens ? Je dirais ceci : **“qu'on nous aide à désarmer les esprits pour armer la raison”**.»

Chapitre VIII Nouvel Ordre Mondial

Le Pape

O.R. 23.9.1999

«C'est un impératif moral que vous aidiez à construire **une nouvelle société, à bâtir une nouvelle civilisation**.»

Le Pape

O.R. 8.5.1999

«L'erreur fondamentale du totalitarisme était de nature anthropologique. Le bien de l'individu était subordonné à l'ordre socio-politique, avec pour conséquence que la personne humaine en tant que sujet moral était éclip­sée...»

...un **nouvel ordre européen** basé en priorité sur les droits de l'homme, les principes démocratiques...»

Mgr J.-L. Tauran

O.R. 28.10.1999

«Le Pape Paul VI durant sa visite historique en Terre Sainte (...) continua aussi : **“le grand mouvement d'unification de la race humaine”**, qui commence à prendre deux directions : l'unité des chrétiens et l'unité du monde.»

se s'introduire furtivement à vos oreilles des idées pernicieuses, **ne laissez aucun espoir de revenir de nouveau sur les anciennes constitutions**; parce que – et c'est une chose qu'il faut répéter très souvent – **ce qui par les mains apostoliques, avec le consensus de l'Église Universelle, a mérité d'être coupé au fil de la faucille évangélique, ne peut retrouver force pour renaître, ce qui avec évidence fut destiné au feu éternel ne peut de nouveau être un sarment fécond de la vigne du Seigneur.**»

Pie XII

12.10.1952

«Ne Nous demandez pas qui est l'“ennemi” ni de quoi il est revêtu. Il est partout et au milieu de tous; il sait être violent et sournois.

Au cours de ces derniers siècles il a tenté d'opérer la désagrégation intellectuelle, morale et sociale de l'unité réalisée dans l'organisme mystérieux du Christ. Il a voulu la nature sans la grâce; la raison sans la foi; la liberté sans l'autorité; parfois même l'autorité sans la liberté. Cet “ennemi” est devenu toujours plus concret, avec une audace qui Nous laisse stupéfaits : Le Christ oui, l'Église non. Puis : Dieu oui, le Christ non. Et enfin le cri impie : Dieu est mort; ou plutôt : Dieu n'a jamais été. **Voilà la tentative d'édifier la structure du monde sur des fondements que Nous n'hésitons pas à montrer du doigt comme étant les principaux responsables de la menace qui pèse sur l'humanité : une économie sans Dieu, un droit sans Dieu, une politique sans Dieu.**

L'“ennemi” s'emploie à rendre le Christ étranger dans les universités, dans les écoles, dans la famille, dans l'administration judiciaire, dans l'activité législative, **dans les assemblées des nations**, là où se détermine la paix ou la guerre...»

Chapitre IX

Divers

Le Pape, O.R. 20.1.1999

La douleur et la prière du Pape lors de la mort d'Oscar Cullmann [protestant]

«...**Sa foi inébranlable** et son engagement théologique et œcuménique durant ce siècle resteront pour tous les chrétiens un chemin à poursuivre.

Le Pape, O.R. 22.7.1999

[Le ciel, le purgatoire et l'enfer ne sont pas des lieux physiques...]

«Dans le cadre de la Révélation nous savons que le “ciel” ou la “béatitude” dans laquelle nous nous trouverons n'est pas une abstraction, **pas plus qu'un lieu physique dans les nuages...**»

**Le Pape
O.R. 29.7.1999**

«...**Enfer signifie, plutôt qu'un lieu**, la situation dans laquelle va se trouver celui qui librement et définitivement s'éloigne de Dieu.»

**Le Pape
O.R. 5.8.1999**

«...la doctrine de l'Église sur le purgatoire veut signifier. **Ce terme n'indique pas un lieu...**»

O.R. 20.12.1999

«**Les vertus héroïques** du serviteur de Dieu **Jean XXIII.**»

**Le Card. A. Sodano,
O.R. 6.6.1999**

«Voici un an que le **regretté** cardinal **Agostino Casaroli...**

Nous avons donc de nombreuses raisons de **remercier le Seigneur** pour avoir suscité dans son Église ce serviteur bon et fidèle, dont le nom vivra dans la bénédiction.»

[Division dans l'Église allemande.

Ils ont changé la doctrine traditionnelle et diffusé de nouvelles doctrines; maintenant ils moissonnent la division dans l'Église]

Le Pape aux Évêques Allemands

**Pie VI
10 mars 1791**

«Luther... cet **hérétique insensé...**»

[Le Magistère enseigne que tous les hommes ressusciteront avec leur vrai corps physique, et avec leur vrai corps physique ils iront au ciel ou en enfer.

Cependant le corps physique doit forcément être dans un lieu physique. Le ciel et l'enfer sont donc des lieux physiques, si on nie cela, on nie implicitement la résurrection physique du corps.]

Le **Credo** ou symbole des Apôtres : «**Je crois... à la résurrection de la chair.**»

XIe Concile de Tolède

«Ainsi l'exemple de notre chef nous fait confesser qu'il y a une **véritable résurrection de la chair** pour tous les morts. **Nous ne croyons pas que nous ressusciterons dans un corps aérien ou dans n'importe quelle autre chair** selon la divagation de certains, **mais dans cette chair avec laquelle nous vivons, nous existons et nous mourons.**»

**Benoît XIV
Béatification des
serviteurs de Dieu**

«**La foi vivante doit être prouvée** par des œuvres qui procèdent de la charité envers Dieu et envers le prochain, selon ces paroles de saint Jacques, chap. 2 : “la foi sans les œuvres est morte” ... **dans les causes des serviteurs de Dieu leur foi doit apparaître dans leurs actions...**

Cependant, pour porter un jugement certain sur l'héroïcité des vertus des serviteurs de Dieu, remarquons que la vertu théologique de foi à un degré ordinaire est discernée par la profession extérieure de ce que l'on croit...»

O.R. 19.11.1999

«...j'ai considéré récemment qu'il était de mon devoir de régler **les dissensions** surgies entre vous et dans les Églises particulières qui vous sont confiées...»

Le Pape aux Évêques Allemands

O.R. 24.6.1999

«afin de trouver une solution crédible et de surmonter la **polarisation des fidèles...**»

O.R. 24.6.1999

«La Conférence Épiscopale Allemande **n'était pas parvenue à une appréciation unanime** de la question».

[Division dans l'Église moderniste]

Le Pape aux Évêques du Ghana,

O.R. 24.2.1999

«**Les rivalités** provenant de la race ou de l'origine ethnique n'ont pas de place dans l'Église du Christ et sont particulièrement scandaleuses lorsqu'elles interfèrent dans la vie paroissiale ou détruisent l'esprit de fraternité et de solidarité **entre les prêtres.**»

[Tribunal Pénal International, Ingérence humanitaire, pacifisme]

Le Pape,

O.R. 13.12.1999

«...Le démarrage du projet d'un **Tribunal Pénal International...**

...il est légitime et même juste de **s'engager dans des initiatives concrètes** pour désarmer l'agresseur...

...les croyants convaincus que **la foi authentique n'est jamais source de guerre** ni de violence...»

Le Pape aux "Jésuites" de "Civiltà cattolica", [Il leur octroie le brevet de la trahison] O.R. 23.4.1999

«Parmi **les mérites** de la Revue il me plaît de rappeler sa **promptitude à accueillir le renouveau ecclésial** commencé par le Concile Vatican II...»

Benoît XV

11.7.1920

«Il est suffisant d'évoquer en notre esprit les principes du XIXe siècle pour saisir que **beaucoup de faux prophètes étaient apparus en France**, et que de là ils se proposaient de reprendre **l'influence maléfique de ses perverses doctrines**. Des prophètes prétendaient revendiquer **les droits des peuples et annonçaient une ère de liberté, de fraternité et d'égalité**. Qui ne les aurait pas considérés vêtus de peau de brebis, "in vestimentis ovium"!...»

...Faux prophètes faites attention !... Marcelin Champagnat a scruté ces mots... et s'en fit l'écho auprès des enfants du peuple **qu'il voyait plus exposés à être les victimes des principes de 1789...**

...un simple regard aux plaies que les principes de '89 avaient ouvertes, au sein de la société civile et religieuse, laisse voir à quel point ces principes contenaient le résumé des enseignements des faux prophètes : "a fructibus eorum cognoscetis eos"... le néfaste développement de **la pernicieuse semence répandue par la Révolution française...**»

Pie XII

23 mars 1952

Église et vie publique

«**Il y en a beaucoup aujourd'hui qui voudraient exclure la domination de la loi morale de la vie publique, économique et sociale**, de l'action des pouvoirs publiques à l'intérieur et à l'extérieur, en temps de paix ou de guerre, **comme si en ce domaine Dieu n'avait rien à dire, tout au moins de définitif.**»

Pie XII

7.4.1947

«...Les idées... mènent le monde... Coupées de leur foyer divin, elles ne sont plus que ténèbres ! **Malheur au monde le jour où, trompé, il prend les ténèbres pour la lumière et la lumière pour les ténèbres !**»

Chapitre I

Révolution anti-tridentine

Texte complet de la Déclaration commune de la Fédération luthérienne mondiale et de l'Église catholique-romaine.

[Les commentaires de l'auteur de cette brochure sont entre crochets et en italique]

Texte original allemand. Traduction française distribuée par le Conseil pontifical pour l'Unité des chrétiens. Cette déclaration est également publiée par la revue *Positions luthériennes*. (*La Documentation Catholique*, 19 octobre 1997, N° 2168).

PRÉAMBULE

1. La doctrine de la justification **était centrale** pour la réforme luthérienne du XVI^e siècle. Elle était considérée comme “le premier article, **l'article capital**” à la fois “**guide et juge pour tous les autres domaines de la doctrine chrétienne**”. On y défendait et affirmait l'acceptation réformatrice et la valeur particulière de la doctrine de la justification face à la théologie et à l'Église catholiques-romaines de l'époque qui, de leur côté, affirmaient et défendaient une doctrine de la justification aux accents différents. Du côté de la Réforme, on considérait cette question comme étant le point de cristallisation de toutes les polémiques. Les confessions de foi luthériennes et le Concile de Trente de l'Église catholique-romaine ont prononcé des condamnations doctrinales qui restent en vigueur aujourd'hui et **dont les conséquences sont séparatrices d'Églises**.

2. Pour la tradition luthérienne, la doctrine de la justification a gardé cette fonction particulière. C'est pour cela qu'une place importante lui revint dès le début du dialogue officiel luthéro/catholique.

3. On se référera avant tout aux rapports “*L'Évangile et l'Église*” (1972) et “*Église et Justification*” (1994) de la Commission internationale catholique/luthérienne, au rapport “*La justification par la foi*” (1983) du dialogue luthéro/catholique aux États-Unis, et à l'étude “*Les anathèmes du XVI^e siècle, sont-ils encore actuels ?*” (1986 pour la version allemande) du groupe de travail œcuménique des théologiens protestants et catholiques en Allemagne.

Certains de ces rapports de dialogue ont connu une réception officielle. Un exemple important est la réception des conclusions de l'étude sur les anathèmes du XVI^e siècle. L'Église évangélique luthérienne unie allemande a, avec d'autres Églises protestantes allemandes, rédigé une prise de position à laquelle a été conférée la plus grande reconnaissance ecclésiale possible (1994).

4. Tous ces rapports de dialogue et les prises de position qui s'y réfèrent, montrent une orientation et un jugement largement communs dans l'exposé de la doctrine de la justification. Le temps est mûr pour un bilan et une récapitulation des résultats des dialogues à propos de la justification, de telle manière que nos Églises soient informées avec précision et concision des conclusions de ce dialogue et qu'elles soient en mesure de prendre position de manière autorisée.

5. Telle est l'intention de la présente déclaration commune. Elle veut montrer que **désormais**, sur la base de ce dialogue, les Églises luthériennes signataires et l'Église catholique romaine **sont en mesure de défendre une compréhension commune** de notre justification **par la grâce de Dieu au moyen de la foi en Christ**. Cette déclaration ne contient pas tout ce qui est enseigné dans chacune des Églises à propos de la justification; elle exprime cependant **un consensus sur des vérités fondamentales de la doctrine de la justification et montre** que des développements qui demeurent différents **ne sont plus susceptibles de provoquer des condamnations doctrinales**.

6. **Notre déclaration** n'est pas une présentation nouvelle et autonome qui s'ajouterait aux rapports des dialogues et aux documents précédents; elle ne veut en rien les remplacer. **Elle se réfère, comme le montre l'annexe sur ses sources, à ces textes et à leur argumentation**.

7. Tout comme les dialogues, cette déclaration commune est portée par la conviction que le **dépassement des condamnations** et des questions jusqu'alors controversées ne signifie pas que les séparations et les condamnations soient prises à la légère ou que le passé de chacune de nos traditions ecclésiales soit désavoué. Elle est cependant portée par la conviction que de nouvelles appréciations adviennent dans l'histoire de nos Églises et y génèrent des évolutions qui non seulement permettent mais exigent que les questions séparatrices et les condamnations soient vérifiées et réexaminées **sous un angle nouveau**

[La règle n'est plus le Magistère romain traditionnel, mais l'exégèse directe des textes qui est le cheval de Troie utilisé par le Card. Ratzinger pour contourner "la théologie des encycliques" (cf. Doc. Rév. Église n° 4, p. 55)]

1. LE MESSAGE BIBLIQUE DE LA JUSTIFICATION

8. **Notre manière commune** de nous mettre à l'écoute de la Parole de Dieu dans l'**Écriture Sainte a conduit à ces appréciations nouvelles**. Nous écoutons ensemble l'Évangile qui nous dit que "Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils, son unique, pour que tout homme qui croit en lui ne périsse pas mais ait la vie éternelle" (Jn 3, 16). Cette bonne nouvelle est présentée dans l'Écriture Sainte de diverses manières. Dans l'Ancien Testament nous entendons la parole de Dieu qui nous parle du péché humain (Ps 5, 1-5; Dn 9, 5s.; Qo 8, 9s.; Esd 9, 6s.), de la désobéissance humaine (Gn 3, 1-19; Ne 9, 16s. 26) et de la justice (Es 46, 13; 51, 5-8; 56, 1; [cf. 53, 11]; Jr 9, 24) et du jugement de Dieu (Qo 12, 14; Ps, 5s.; 76, 7-9).

9. Dans le Nouveau Testament, Matthieu (5, 10; 6, 33; 21, 32), Jean (16, 8-11), l'épître aux Hébreux (5, 13; 10, 37s.) et l'épître de Jacques (2, 14-26) n'abordent pas de la même manière les thèmes "justice" et "justification". Même les différentes épîtres pauliniennes évoquent le don du salut de diverses manières : comme "libération en vue de la liberté" (Ga 5, 1-13; cf. Rm 6, 7), comme "réconciliation avec Dieu" (2 Co 5, 18-21; cf. Rm 5, 11), comme "paix avec Dieu" (Rm 5, 1), comme "nouvelle création" (2 Co 5, 17), comme "vie pour Dieu en Christ Jésus" (Rm 6, 11-23), ou comme "sanctification en Christ Jésus" (cf. 1 Co 1, 2; 1, 30; 2 Co 1, 1). Parmi des descriptions, une place particulière revient à celle de la "justification" du pécheur par la grâce de

Dieu par le moyen de la foi (Rm 3, 23-25) qui a été plus particulièrement mise en avant à l'époque de la Réforme.

10. Paul décrit l'Évangile comme puissance de Dieu en vue du salut de la personne humaine tombée sous le pouvoir du péché : comme message qui proclame "que la justice de Dieu est révélée par la foi et pour la foi" (Rm 1, 16s.) et qui offre la "justification" (Rm 3, 21-31). Il proclame Christ comme étant "notre justice" (1 Co 1, 30) en appliquant au Seigneur ressuscité ce que Jérémie avait annoncé à propos de Dieu lui-même (Jr 23, 6). Toutes les dimensions de son œuvre salvatrice ont leur racine dans la mort et la résurrection du Christ, car il est "notre Seigneur livré pour nos fautes et ressuscité pour notre justification" (Rm 4, 25). Tous les êtres humains ont besoin de la justice de Dieu car "tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu" (Rm 3, 23; cf. Rm 1, 18-3, 20; 11, 32; Ga 3, 22). Dans l'épître aux Galates (3, 6) et dans celle aux Romains (4, 3-9), Paul comprend la foi d'Abraham (Gn 15, 6) comme foi en ce Dieu qui justifie le pécheur (Rm 4, 5). Il fait appel au témoignage de l'Ancien Testament pour souligner son Évangile proclamant que la justice est conférée à tous ceux qui, comme Abraham, placent leur confiance en la promesse de Dieu. "Le juste vivra par la foi" (Ha 2, 4; cf. Ga 3, 11; Rm 1, 17). Dans les épîtres pauliniennes la justice de Dieu est également puissance de Dieu pour chaque croyant (Rm 1, 16s.). En Christ il la laisse être notre justice (2 Co 5, 21). La justification nous est conférée par Christ Jésus "que Dieu a destiné à servir d'expiation par son sang par le moyen de la foi" (Rm 3, 25; cf. 3, 21-28). "C'est par la grâce en effet, que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi; vous n'y êtes pour rien; c'est le don de Dieu" (Ep 2, 8s.).

11. La justification est pardon des péchés (Rm 3, 23-25; Ac 13, 39; Lc 18, 14), libération du pouvoir de domination du péché et de la mort (Rm 5, 12-21) et de la malédiction de la loi (Ga 3, 10-14). Elle est accueil dans la communion avec Dieu, déjà maintenant, puis en plénitude dans le règne à venir (Rm 5, 1s.). Elle unit à Christ et à sa mort et sa résurrection (Rm 6, 5). Elle advient par le don du Saint-Esprit dans le baptême en tant qu'incorporation dans l'unique corps (Rm 8, 1s. 9s.; 1 Co 12, 12s.). Tout cela vient de Dieu seul, à cause du Christ, par la grâce par le moyen de la foi en "l'Évangile du Fils de Dieu" (Rm 1, 1-3).

12. Les justifiés vivent de la foi qui naît de la parole du Christ (Rm 10, 17) et qui agit dans l'amour (Ga 5, 6), lui-même fruit de l'Esprit (Ga 5, 22s.). Mais vu que des puissances et des convoitises extérieures et intérieures continuent à tenter les croyants (Rm 8, 35-39; Ga 5, 16-21) et que ceux-ci tombent dans le péché (1 Jn 1, 8.10), il faut que les croyants réentendent régulièrement les promesses de Dieu, confessent leurs péchés (1 Jn 1, 9), participent au corps et au sang du Christ et soient exhortés à vivre conformément à la volonté de Dieu. C'est la raison pour laquelle l'Apôtre dit aux justifiés : "Avec crainte et tremblement mettez en œuvre votre salut, car c'est Dieu qui fait en vous et le vouloir et le faire selon son dessein bienveillant" (Ph 2, 12s.). Mais la bonne nouvelle demeure : "Il n'y a donc maintenant plus aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus Christ" (Rm 8, 1) et en qui Christ vit (Ga 2, 20). Par l'œuvre juste du Christ, il y aura "pour tous les hommes la justification qui donne la vie" (Rm 5, 18).

[C'est l'interprétation du concile de Trente qui fait obstacle !]

2. LA DOCTRINE DE LA JUSTIFICATION COMME PROBLÈME ŒCUMÉNIQUE

13. Les **interprétations** et applications contradictoires du message **biblique** de la justification ont été au XVI^e siècle une **raison principale de la division** de l'Église occidentale; les

condamnations doctrinales en témoignent. De ce fait, une compréhension commune de la justification est fondamentale et indispensable pour surmonter la division des Églises. La réception des données des **sciences bibliques, de l'histoire de la théologie et de l'histoire des dogmes** a permis de parvenir, dans le dialogue œcuménique depuis Vatican II, à un rapprochement significatif à propos de la doctrine de la justification. Ce rapprochement permet de formuler dans cette déclaration commune un **consensus sur des vérités fondamentales** de la doctrine de la justification à la lumière duquel les condamnations doctrinales correspondantes du XVI^e siècle **ne concernent plus aujourd'hui le partenaire.**

3. LA COMPRÉHENSION COMMUNE DE LA JUSTIFICATION

14. L'écoute commune de la Bonne Nouvelle proclamée dans l'**Écriture Sainte** ainsi que les dialogues théologiques de ces dernières années entre les Églises luthériennes et l'Église catholique-romaine ont conduit à une approche commune de la conception de la justification. **Il y a un consensus dans les vérités fondamentales; les différences dans les développements de certains points particuliers sont compatibles avec ce consensus.**

15. Notre foi commune proclame que la justification est l'œuvre du Dieu trinitaire. Le Père a envoyé son Fils dans le monde en vue du salut du pécheur. L'incarnation, la mort et la résurrection de Christ sont le fondement et le préalable de la justification. De ce fait, justification signifie que Christ lui-même est notre justice, nous participons à cette justice par l'Esprit Saint et selon la volonté du Père. **Nous confessons ensemble : c'est seulement par la grâce par le moyen de la foi en l'action salvifique du Christ, et non sur la base de notre mérite, que nous sommes acceptés par Dieu et que nous recevons l'Esprit Saint qui renouvelle nos cœurs, nous habilite et nous appelle à accomplir des œuvres bonnes.**

16. Tous les êtres humains sont appelés par Dieu au salut en Christ. Nous sommes justifiés en lui seul lorsque nous recevons ce salut dans la foi. La foi elle-même est don de Dieu par le Saint-Esprit qui agit dans la communauté des croyants par la parole et les sacrements et conduit les croyants vers ce renouvellement de la vie que Dieu parachève dans la vie éternelle.

17. Ensemble nous sommes convaincus que le message de la justification nous renvoie d'une manière particulière au centre du témoignage néotestamentaire de l'agir salvateur de Dieu en Christ : il nous dit que, pécheurs, nous ne devons notre vie nouvelle qu'à la miséricorde de Dieu qui nous pardonne et fait toute chose nouvelle, une miséricorde que nous ne pouvons que nous laisser offrir et recevoir dans la foi et que **nous ne pouvons jamais mériter sous quelque forme que ce soit.**

18. Pour ces raisons, la doctrine de la justification, qui reprend et développe ce message, n'est pas seulement une partie de l'enseignement chrétien. Elle **se situe dans un lien essentiel à toutes les vérités de la foi** qui doivent être considérées dans leur interdépendance interne. **Elle est un critère indispensable qui renvoie sans cesse l'ensemble de la doctrine et de la pratique des Églises** à Christ. Lorsque les luthériens insistent sur la signification particulière de ce critère, ils ne nient pas l'interrelation et le sens de toutes les vérités de la foi. Lorsque les catholiques se savent redevables de plusieurs critères, ils ne nient pas la fonction spécifique du message de la justification. Ensemble, luthériens et catholiques ont pour but de confesser partout le Christ, de placer en lui seul leur confiance car il est le seul médiateur (1 Tm 2, 5s.) par lequel Dieu se donne lui-même dans l'Esprit Saint et offre ses dons renouvelants (cf. les sources pour chap. 3).

4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPRÉHENSION COMMUNE DE LA JUSTIFICATION

4.1. L'incapacité et le péché de la personne humaine face à la justification

Nous confessons ensemble que la personne humaine est pour son salut **entièrement dépendante** de la grâce salvatrice de Dieu. La liberté qui est la sienne face aux personnes et aux choses en ce monde n'est pas une liberté en vue de son salut. Ceci signifie : en tant que pécheur il est placé sous le jugement de Dieu et **incapable de se tourner de lui-même vers Dieu** en vue du salut, voire de mériter sa justification devant Dieu ou d'atteindre son salut **par ses propres forces**. La justification est opérée par **la grâce seule**. Parce que les catholiques et les luthériens confessent cela ensemble, on peut dire que :

20. Lorsque **les catholiques** affirment que, lors de la préparation en vue de la justification et de son acceptation, la personne humaine "coopère" par son approbation à l'agir justifiant de Dieu, ils **considèrent pareille approbation personnelle comme étant un effet de la grâce et non une œuvre résultant des forces propres de l'humain**.

Par contre le concile de Trente dit :

Ch. 5 : Nécessité pour les adultes d'une préparation à la justification. Son origine

Le concile déclare en outre que le commencement de la justification chez les adultes doit être cherché dans la grâce prévenante de Dieu par Jésus-Christ, c'est-à-dire par un appel de lui, qui leur est adressé sans aucun mérite préalable en eux. De la sorte, ceux que leurs péchés avaient détournés de Dieu se disposent, poussés et aidés par sa grâce, à se tourner vers leur justification, en acquiesçant et en coopérant librement à cette grâce. Ainsi Dieu touche le cœur de l'homme par l'illumination du Saint-Esprit, mais l'homme lui-même n'est nullement inactif en recevant cette inspiration, qu'il pourrait tout aussi bien rejeter, et cependant, sans la grâce divine, il demeure incapable de se porter par sa libre volonté vers cet état de justice devant Dieu. C'est pourquoi, quand il est dit dans la sainte Écriture : «Tournez-vous vers moi et, moi, je me tournerai vers vous» (Za 1, 3), notre liberté nous est rappelée; quand nous répondons : «Tournez-nous vers vous, Seigneur, et nous nous convertirons» (Lm 5, 21), nous confessons que la grâce de Dieu nous prévient. (Dz 1525)

Et celui qui nie cela tombe sous l'anathème des canons du concile de Trente :

9. *Si quelqu'un dit que l'impie est justifié par la foi seule, en ce sens qu'aucune autre coopération n'est requise pour obtenir la grâce de la justification, et qu'il ne lui est nullement nécessaire de se préparer et de se disposer par un mouvement de sa volonté, qu'il soit anathème. (Dz 1559).*

* * *

21. Dans la compréhension **luthérienne**, la personne humaine est incapable de coopérer à son salut car elle s'oppose en tant que pécheur d'une manière active à Dieu et à son agir sauveur. Les luthériens ne nient pas que la personne humaine puisse refuser l'action de la grâce. **Lorsqu'ils affirment qu'elle ne peut que recevoir la justification (mere passive), ils nient par**

là toute possibilité d'une contribution propre de la personne humaine à sa justification mais non sa pleine participation personnelle dans la foi, elle-même opérée par la parole de Dieu (cf. les sources pour le chap. 4.1).

Notez avec grande attention qu'à la fin de la Déclaration, on dit que :

«L'enseignement des Églises luthériennes présenté dans cette déclaration n'est plus concerné par les condamnations du concile de Trente»

C'est-à-dire que, outre les "44 affirmations communes", de toute façon les doctrines luthériennes ici affichées ne sont plus condamnées.

Par contre le concile de Trente dit :

Ch. 10 : L'accroissement de la justification reçue.

Ainsi les justifiés, devenus «amis de Dieu» et «membres de sa famille» (Jn 15, 15; Ep 2, 19), «marchant de vertu en vertu» (Ps 84, 8), «se renouvellent (comme dit l'Apôtre) de jour en jour» (2 Co 4, 16), c'est-à-dire «en mortifiant les membres de leur chair» (Col 3, 5) et en les offrant comme des armes à la justice (Ro 6, 13-19) pour la sanctification, par l'observation des commandements de Dieu et de l'Église; ils croissent dans la justice qu'ils ont reçue par la grâce du Christ, «la foi coopérant aux bonnes œuvres» (cf. Jc 2, 22), et ils sont justifiés davantage, comme il est écrit : «Celui qui est juste, sera encore justifié» (Ap 22, 11), et aussi : «Ne crains pas d'être justifié jusqu'à la mort» (Si 18, 22), et encore : «Vous voyez que l'homme est justifié par les œuvres et non par la foi seule» (Jc 2, 24). Cet accroissement de justice, la sainte Église le demande dans sa prière : «Donne-nous, Seigneur, plus de foi, d'espérance et de charité». (Dz 1535).

24. Si quelqu'un dit que la justice reçue ne se conserve ni même ne s'accroît devant Dieu par les bonnes œuvres, mais que ces œuvres ne sont que les fruits et les signes de la justification obtenue et non pas aussi la cause de son accroissement, qu'il soit anathème, (Dz 1574).

* * *

4.2. La justification pardonne les péchés et rend juste

22. Nous confessons **ensemble** que, par la grâce, Dieu pardonne son péché à la personne humaine et que simultanément il la libère en sa vie du pouvoir asservissant du péché en lui offrant la vie nouvelle en Christ. Lorsque la personne humaine a part au Christ dans la foi, Dieu ne lui impute pas son péché et opère en elle, par l'Esprit Saint, un amour agissant. Ces deux aspects de l'agir salvateur de Dieu ne doivent pas être séparés. Le pardon des péchés et la présence sanctifiante de Dieu sont intrinsèquement liés par le fait que la personne humaine est, dans la foi, unie au Christ qui, dans sa personne, est notre justice (1 Co 1, 30). Parce que les catholiques et les luthériens confessent cela ensemble, on peut dire que :

23. Lorsque les **luthériens** insistent sur le fait que la justice du Christ est notre justice, ils veulent avant tout affirmer que par la déclaration du pardon le pécheur reçoit la justice devant Dieu en Christ et que sa vie n'est renouvelée qu'en relation au Christ. Lorsqu'ils disent que la grâce de Dieu est amour pardonnant ["faveur de Dieu"], ils ne nient pas la régénération de la vie

des chrétiens mais **veulent affirmer que la justification demeure libre de toute coopération humaine** et ne dépend pas non plus des conséquences régénératrices de la grâce en la personne humaine.

24. Lorsque les catholiques affirment que le renouvellement de l'être intérieur est offert au croyant par la réception de la grâce, ils veulent insister sur le fait que la grâce pardonnante de Dieu est toujours liée au don d'une vie nouvelle qui par l'Esprit Saint s'exprime dans un amour agissant; ce disant, **ils ne nient pas que le don divin de la grâce demeure, dans la justification, indépendant de la coopération humaine** (cf. sources pour le chapitre 4.2.).

4.3. Justification par la grâce par le moyen de la foi

25. Nous confessons **ensemble** que le pécheur est justifié au moyen de la foi en l'œuvre salvatrice de Dieu en Christ; ce salut lui est offert par l'Esprit Saint dans le baptême en tant que fondement de toute sa vie chrétienne. Dans la foi justificante, la personne humaine place sa confiance en la promesse miséricordieuse de Dieu, une confiance qui inclut l'espérance placée en Dieu et l'amour. Cette foi est active dans l'amour; c'est pour cela que le chrétien ne peut et ne doit pas demeurer sans œuvres. **Mais tout ce qui dans la personne humaine précède et suit le don libre de la foi, n'est pas la cause de la justification et ne la mérite pas.**

Par contre le concile de Trente dit :

32. *Si quelqu'un dit que les bonnes œuvres de l'homme justifié sont les dons de Dieu en ce sens qu'ils ne soient pas aussi les bons mérites du justifié; ou que, par ces bonnes œuvres qu'il accomplit, par la grâce de Dieu et le mérite du Christ (dont il est un membre vivant), le justifié ne mérite*



Légende : «Eh bien, je ne peux pas vraiment me plaindre !» (*Il Tempo*, 12.9.1986)

vraiment ni un accroissement de grâce ni la vie éternelle ni (s'il meurt dans la grâce) l'entrée dans cette vie éternelle, ainsi qu'un accroissement de gloire, qu'il soit anathème. (Dz 1582).

* * *

26. Selon la compréhension luthérienne, Dieu justifie le pécheur par la foi seule (*sola fide*).

Dans la foi, la personne humaine place **toute sa confiance** en son créateur et sauveur et est ainsi en communion avec lui. Dieu lui-même provoque cette foi en créant pareille confiance par sa parole créatrice. Parce qu'il est nouvelle création, cet acte divin concerne toutes les dimensions de la personne et conduit cette dernière à une vie dans l'espérance et dans l'amour. Ainsi l'enseignement de "la justification par la foi seule" distingue mais ne sépare pas la justification et le renouvellement de la vie qui est une conséquence nécessaire de la justification et sans laquelle il ne saurait y avoir de foi. Il s'agit d'insister sur le fondement qui entraîne pareille régénération. Le renouvellement de la vie naît de l'amour de Dieu offert à la personne humaine dans la justification. Justification et régénération sont liées par le Christ présent dans la foi.

27. La compréhension catholique insiste, elle aussi, sur le caractère fondamental de la foi dans la justification; sans elle il ne saurait y avoir de justification. Auditrice de la parole et croyante, la personne humaine est justifiée par son baptême. La justification du pécheur est pardon des péchés et réalisation de la justice par la grâce justifiante qui fait de nous des enfants de Dieu. Dans la justification, les justifiés reçoivent du Christ dans la foi, l'espérance et l'amour et sont ainsi reçus dans la communion avec lui. Cette nouvelle relation personnelle à Dieu est exclusivement fondée dans la miséricorde de Dieu et demeure toujours dépendante de l'œuvre créatrice et salvatrice du Dieu miséricordieux qui est fidèle à lui-même et en qui la personne humaine peut, pour cette raison, placer sa confiance. Il en résulte que la grâce justifiante ne devient jamais une possession de la personne dont cette dernière pourrait se réclamer face à Dieu. Si la compréhension catholique insiste sur le renouvellement de la vie par la grâce justifiante, ce renouvellement dans la foi, l'amour et l'espérance est toujours dépendant de la gratuité de la grâce de Dieu sans produire une contribution à la justification dont nous pourrions nous enorgueillir devant Dieu (Rm 3, 27) (cf. sources pour le chapitre 4.3.).

4.4. L'être pécheur du justifié

28. Nous confessons ensemble que, dans le baptême, le Saint Esprit unit la personne humaine à Christ, la justifie et la renouvelle effectivement. Malgré cela, le justifié demeure sa vie durant et constamment dépendant de la grâce de Dieu qui le justifie sans conditions. Il n'est pas soustrait au pouvoir toujours encore affluant et à l'emprise du péché (cf. Rm 6, 12-14), il n'est pas dispensé de combattre perpétuellement la convoitise égoïste du vieil homme qui provoque l'aversion envers Dieu (cf. Ga 5, 16; Rm 7, 7.10). Même le justifié doit quotidiennement implorer le pardon de Dieu comme dans le Notre-Père (Mt 6, 12; 1 Jn 1, 9). Il est constamment appelé à la conversion et à la repentance, et le pardon lui est toujours à nouveau accordé.

29. Les luthériens veulent exprimer cela lorsqu'ils disent que le croyant est "à la fois juste et pécheur" : il est entièrement juste car Dieu lui pardonne son péché par la parole et le sacrement, et lui accorde la justice du Christ qui dans la foi devient la sienne et fait de lui, en Christ et

devant Dieu, une personne juste. Face à lui-même cependant il reconnaît par la loi qu'il demeure aussi totalement pécheur, que le péché habite encore en lui (1 Jn 1, 8; Rm 7, 17-20) car il ne cesse de placer sa confiance dans de faux dieux et n'aime pas Dieu avec cet amour sans partage que Dieu, son créateur, exige de lui (Dt 6, 5; Mt 22, 36-40 par.). Cette aversion envers Dieu est en tant que telle véritablement péché. Cependant, par le mérite du Christ, le pouvoir aliénant du péché est brisé : le péché n'est plus péché "dominant" le chrétien car il est "dominé" par Christ auquel le justifié est lié par la foi; ainsi, tant qu'il vit sur terre, le chrétien peut, du moins partiellement, mener une vie en justice. Malgré le péché, le chrétien n'est plus séparé de Dieu car, né de nouveau par le baptême et le Saint-Esprit, il reçoit le pardon de son péché par le retour quotidien à son baptême; ainsi son péché ne le condamne plus et n'entraîne plus sa mort éternelle. **Lorsque les luthériens affirment que le justifié est aussi pécheur et que son opposition à Dieu est véritablement péché, ils ne nient pas que, malgré le péché, le justifié n'est plus, en Christ, séparé de Dieu et que son péché est un péché dominé. En cela ils s'accordent avec le partenaire catholique-romain malgré les différences dans la compréhension du péché du justifié.**

Par contre le concile de Trente dit :

Ch. 7 : la justification de l'impie et ses causes

Cette disposition ou préparation est suivie de la justification elle-même, qui n'est pas simple rémission des péchés, mais aussi sanctification et rénovation de l'homme intérieur par la réception volontaire de la grâce et des dons. Par là, l'homme d'injuste devient juste, d'ennemi ami pour être «héritier, en espérance, de la vie éternelle» (Tt 3, 7).

Enfin l'unique cause formelle est la justice de Dieu, «non celle par laquelle il est juste lui-même, mais celle par laquelle il nous fait justes», celle reçue de lui en don qui nous renouvelle au plus intime de l'âme, par qui non seulement nous sommes réputés justes, mais vraiment justes et nommés tels, recevant en nous la justice, dans la mesure où «l'Esprit Saint distribué à chacun à son gré» (1 Co 12, 11) et selon la disposition et la coopération personnelles de chacun.

En effet, bien que personne ne puisse être juste que par la communication des mérites de la Passion de notre Seigneur Jésus-Christ, cette communication s'accomplit dans la justification de l'impie, quand, par le mérite de cette Passion très sainte, la charité de Dieu est répandue par le Saint Esprit dans les cœurs de ceux qui sont justifiés (cf Ro 5, 5) et y demeure inhérente. Aussi, dans la justification même, avec la rémission des péchés l'homme reçoit-il à la fois, par Jésus-Christ en qui il est inséré, tous ces dons infus : la foi, l'espérance et la charité.

Car si l'espérance et la charité ne se joignent pas à la foi, la foi n'unit pas parfaitement au Christ et ne rend pas membre vivant de son corps. (cf. Dz 1528 à 1531).

Canon 11. *Si quelqu'un dit que les hommes sont justifiés soit par la seule imputation de la justice du Christ soit par la seule rémission des péchés, à l'exclusion de la grâce et de la charité répandue dans nos cœurs par l'Esprit Saint et qui leur demeure inhérente, ou encore que la grâce qui nous justifie est seulement la faveur de Dieu, qu'il soit anathème. (Dz 1561).*

30. Les catholiques pensent que la grâce de Jésus Christ conférée dans le baptême extirpe tout ce qui est “vraiment” péché, tout ce qui est “condamnabile” (Rm 8, 1). Ils affirment cependant qu’une tendance venant du péché et poussant au péché (concupiscence) subsiste en la personne humaine. Étant donné que selon la conviction catholique un élément personnel est requis pour qu’il y ait péché humain, ils considèrent que l’absence de cet élément ne permet plus d’appeler péché au sens propre du terme la tendance opposée à Dieu. Ils ne veulent pas, par là, nier le fait que cette tendance ne corresponde pas au plan initial de Dieu envers l’humain, ni qu’elle est objectivement aversion envers Dieu et l’objet d’un combat perpétuel; reconnaissants pour le salut par Christ, **ils veulent mettre en évidence que cette tendance opposée à Dieu ne mérite pas la punition de la mort éternelle et qu’elle ne sépare plus le justifié de Dieu.** Si, malgré cela, le justifié se sépare volontairement de Dieu, une observation renouvelée des commandements est insuffisante, le justifié doit alors recevoir dans le sacrement de la réconciliation le pardon et la paix au moyen de la parole du pardon qui lui est accordée sur la base de l’œuvre salvatrice de Dieu en Christ (cf. sources pour le chapitre 4.4).

Par contre le concile de Trente dit :

Canon 19. *Si quelqu’un dit que rien n’est commandé dans l’Évangile, sauf la foi, que le reste est indifférent, ni prescrit ni défendu mais libre, ou bien que les dix commandements ne concernent pas les chrétiens, qu’il soit anathème. (Dz 1569)*

* * *

4.5. Loi et Évangile

31. Nous confessons ensemble que la personne humaine est justifiée par la foi en l’Évangile “indépendamment des œuvres de la loi” (Rm 3, 28). Le Christ a accompli la loi et l’a dépassée en tant que chemin du salut par sa mort et sa résurrection. Nous confessons aussi que les commandements de Dieu gardent leur validité pour les justifiés et que Christ exprime par sa parole et sa vie la volonté de Dieu qui demeure aussi pour le justifié l’orientation de son action.

Par contre le concile de Trente dit :

Canon 20. *Si quelqu’un dit que l’homme justifié, si parfait soit-il, n’est pas tenu d’observer les commandements de Dieu et de l’Église, mais seulement de croire, comme si l’Évangile était simplement une promesse absolue de la vie éternelle, sans condition d’observer les commandements, qu’il soit anathème. (Dz 1570).*

Les modernistes, à la suite des protestants, confondent volontairement la Loi de l’Ancien Testament et la Loi du Nouveau Testament. La théologie catholique les distingue depuis toujours, comme on peut le lire ci-après :

Précis de théologie dogmatique (L. OTT, p. 360)

«Saint Paul et saint Jacques – Quand saint Paul enseigne que nous sommes justifiés par la foi sans les œuvres de la Loi (Romains, III, 28 : «Nous sommes persuadés que l’homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la Loi»; cfr Galates, II, 16), il entend par la foi, la foi vivante se manifestant par la pratique de la charité (Galates, V, 6), par les œuvres, les œuvres légales de l’Ancien Testament, par exemple la circoncision, par la justification, la purification intérieure et la sanctification du pécheur non chrétien par l’acceptation de la foi chrétienne. –

Quand saint Jacques, par une contradiction apparente, enseigne que nous sommes justifiés par les œuvres et non pas seulement par la foi (Jacques, II, 24 : «Vous le voyez, c'est par les œuvres que l'homme est justifié et non par la foi seule»), il entend, par la foi, la foi morte (Jacques, II, 17; cfr Matthieu, VII, 21) par les œuvres, les bonnes œuvres issues de la foi chrétienne, par la justification, la justification du chrétien devant le tribunal de Dieu. Saint Paul se tourne contre des judaïsants, qui se glorifiaient des œuvres de la Loi; c'est pourquoi il insiste sur la foi. Saint Jacques s'adresse à des chrétiens tièdes; c'est pourquoi il insiste sur les bonnes œuvres. Mais les deux apôtres réclament unanimement une foi vivante et active.

Les Pères enseignent, d'accord avec la pratique du catéchuménat de l'ancienne Église, que la foi seule ne suffit pas pour la justification. Saint Augustin affirme : «Sans la charité, la foi peut exister, mais sans servir à rien» (De Trin., XV, 18, 32; cfr S. Th., I II, 113, 5).

* * *

32. Les luthériens rendent attentif au fait que la distinction et la bonne articulation de la loi et de l'Évangile sont essentielles pour la compréhension de la justification. Dans son usage théologique, la loi est exigence et accusation qui s'adresse sa vie durant à toute personne et aussi au chrétien dans la mesure où il est pécheur, en découvrant son péché afin qu'il puisse dans la foi en l'Évangile, se tourner pleinement vers la miséricorde de Dieu en Christ qui seule justifie.

33. La loi étant, en tant que chemin du salut, accomplie et dépassée par l'Évangile, **les catholiques peuvent dire que Christ n'est pas un nouveau législateur comparable à Moïse.** Lorsque les catholiques affirment que le justifié doit respecter les commandements de Dieu, ils ne nient pas que la grâce de la vie éternelle est miséricordieusement promise aux enfants de Dieu par Jésus-Christ (cf. sources pour le chapitre 4.5.).

4.6. La certitude du salut

34. Nous confessons **ensemble** que les croyants peuvent compter sur la miséricorde et les promesses de Dieu. Même au regard de leurs propres faiblesses et de menaces multiples mettant en péril leur foi, ils peuvent, grâce à la mort et à la résurrection du Christ, se fonder sur l'efficace déclaration de la grâce de Dieu dans la parole et le sacrement et **avoir ainsi la certitude de cette grâce.**

35. Les réformateurs ont particulièrement souligné le fait que, dans l'épreuve, le croyant ne doit pas regarder vers lui-même mais, dans la foi, regarder vers Christ et ne se confier qu'en lui seul. Dans la confiance en la promesse de Dieu, il a la certitude de son salut, sans que cette certitude ne devienne, lorsqu'il ne regarde que vers lui-même, une garantie.

36. Les catholiques peuvent partager le souci des réformateurs qui consiste à fonder la foi sur la réalité objective des promesses du Christ, **de faire abstraction de l'expérience personnelle et de ne faire confiance qu'à la promesse du Christ** (cf. Mt 16, 19; 18, 18). Avec le Concile Vatican II, les catholiques affirment : croire signifie se confier pleinement à Dieu, qui libère de l'obscurité du péché et de la mort et éveille à la vie éternelle. Ainsi on ne peut pas croire en Dieu et en même temps douter de la fiabilité de sa promesse. Personne ne saurait douter de la miséricorde de Dieu et du mérite du Christ. Mais chacun doit garder le souci de son salut lorsqu'il regarde ses propres faiblesses et déficiences. Tout en sachant son propre échec, le croyant doit être certain que Dieu veut son salut (cf. sources chapitre 4.6.).

Par contre le concile de Trente dit :

Chapitre 9, Contre la vaine confiance des hérétiques (les protestants)

Bien que l'on doive croire que les péchés ne sont ni n'ont jamais été remis que gratuitement par la miséricorde divine à cause du Christ, personne ne peut dire, en se targuant de la confiance assurée qu'il a de la rémission de ses péchés et en s'en remettant à elle seule, que ses péchés lui sont ou lui ont été remis. Chez les hérétiques et les schismatique, il peut arriver, il arrive même à notre époque, que cette confiance vaine et étrangère à toute piété soit prêchée à grand bruit contre l'Église catholique (Ds 1533).

Canon 12. Si quelqu'un dit que la foi qui justifie n'est autre chose que la confiance en la miséricorde divine qui remet les péchés à cause du Christ, ou que cette confiance seule est ce qui nous justifie, qu'il soit anathème (Dz 1562).

* * *

4.7. Les bonnes œuvres du justifié

37. Nous confessons **ensemble** que les bonnes œuvres – une vie chrétienne dans la foi, l'espérance et l'amour – sont les conséquences et les fruits de la justification. Lorsque le justifié vit en Christ et agit dans la grâce reçue, il porte, conformément au langage biblique, de bons fruits. Cette conséquence de la justification est pour le chrétien, dans la mesure où il lutte perpétuellement contre le péché, un engagement qu'il doit réaliser; c'est la raison pour laquelle Jésus et les écrits apostoliques exhortent les chrétiens à accomplir des œuvres d'amour.

38. Selon la **conception catholique**, les bonnes œuvres qui sont réalisées par la grâce et l'action du Saint-Esprit contribuent à une croissance dans la grâce afin que la justice reçue de Dieu soit préservée et la communion avec Christ approfondie. Lorsque les catholiques maintiennent le "caractère méritoire" des bonnes œuvres, ils veulent dire que, selon le message biblique, un salaire céleste est promis à ces œuvres. Ils veulent souligner la responsabilité de la personne pour son œuvre. **Ils ne contestent pas pour autant que les bonnes œuvres sont un don** et encore moins que la justification reste une grâce imméritée.

39. Les **luthériens** partagent eux aussi l'idée d'une préservation de la grâce et d'une croissance dans la grâce et la foi. Mais ils soulignent que la justice du croyant en tant qu'acceptation par Dieu et participation à la justice du Christ est toujours parfaite tout en affirmant que ses conséquences peuvent croître tout au long de la vie chrétienne. Lorsqu'ils comprennent **les bonnes œuvres comme étant les "fruits" et les "signes" de la justification et non des "mérites" propres**, ils comprennent, conformément au Nouveau Testament, la vie éternelle comme "salaire" non-mérité dans le sens de l'accomplissement de la promesse de Dieu faite aux croyants (cf. sources pour le chapitre 4.7.).

Conclusion :

5. LA SIGNIFICATION ET LA PORTÉE DU CONSENSUS OBTENU

40. La compréhension de la doctrine de la justification proposée dans cette déclaration montre qu'**il existe entre les luthériens et les catholiques un consensus dans les vérités fondamentales de la doctrine de la justification**. Les différences qui subsistent dans le langage, les

formes théologiques et les accentuations particulières dans la compréhension de la justification et qui sont décrites dans les paragraphes 18 à 39 de cette déclaration, sont portées par ce consensus. Les développements luthériens et catholiques de la foi en la justification sont, dans **leurs différences**, ouverts les uns aux autres et **ne remettent plus en cause le consensus dans les vérités fondamentales**.

41. De ce fait, les condamnations réciproques du XVI^e siècle liées à la doctrine de la justification apparaissent dans une lumière nouvelle : **l'enseignement des Églises luthériennes présenté dans cette déclaration n'est plus concerné par les condamnations du Concile de Trente**. Les condamnations des confessions de foi luthériennes (écrits symboliques) ne concernent plus l'enseignement de l'Église catholique-romaine présenté dans cette déclaration.

Donc tous les points de doctrine luthérienne exposés tels quels comme doctrine luthérienne ne sont plus condamnés par l'Église conciliaire !

42. Cela n'enlève rien au sérieux des condamnations doctrinales liées à la doctrine de la justification. Certaines n'étaient pas simplement sans objet, elles conservent pour nous "leur valeur d'avertissements salutaires" dont nous avons à tenir compte dans l'enseignement et la pratique.

43. **Notre consensus dans les vérités fondamentales de la doctrine de la justification doit avoir des conséquences et faire ses preuves dans la vie et l'enseignement des Églises**. A ce niveau-là, certaines questions d'importance diverse demeurent et exigent une clarification complémentaire : elles concernent entre autre le rapport entre Parole de Dieu et enseignement de l'Église ainsi que la doctrine de l'Église, de l'autorité en son sein, de son unité, du ministère et des sacrements et enfin le rapport entre justification et éthique sociale. Nous sommes convaincus que **la compréhension commune** à laquelle nous sommes parvenus **constitue un fondement solide qui permettra cette clarification ultérieure**. Les Églises luthériennes et l'Église catholique-romaine continueront à approfondir leur compréhension commune afin qu'elle porte ses fruits dans l'enseignement et la vie ecclésiale.

44. Nous rendons grâce à Dieu pour ce pas décisif dans le dépassement de la séparation des Églises. Nous prions l'Esprit Saint de continuer à nous conduire vers cette unité visible qui est la volonté du Christ.

Par contre le concile de Trente dît :

Préambule

Notre époque ayant vu, pour la perte de beaucoup d'âmes et le grave détriment de l'unité de l'Église, se répandre une fausse doctrine de la justification : pour la louange et la gloire du Dieu tout-puissant, pour la paix de l'Église et le salut des âmes, le saint concile de Trente, œcuménique et général... se propose d'exposer à tous les fidèles du Christ la vraie et saine doctrine de la justification, enseignée par le «soleil de justice» (Mt 4, 2), Jésus-Christ, «auteur de notre foi, qui la mène à sa perfection» (He 12, 2) transmise par les Apôtres et, sous l'inspiration du Saint Esprit, toujours conservée dans l'Église catholique, en interdisant sévèrement que personne à l'avenir n'ose croire, prêcher ou enseigner autrement que ce que le présent décret décide et déclare. (Dz 1520).

Après avoir exposé la doctrine catholique sur la justification (FC 615), que chacun doit recevoir fidèlement et fermement pour être justifié, il a plu au saint concile d'ajouter les canons suivants, pour que tous [les fidèles] sachent non seulement ce qu'ils doivent tenir et suivre, mais aussi ce qu'ils doivent éviter et fuir. (Dz 1550)

Canon 33. Si quelqu'un dit que cet exposé de la doctrine catholique sur la justification donné par le saint concile en ce décret fait tort en quelque façon à la gloire de Dieu ou aux mérites de Jésus-Christ notre Seigneur et ne met pas plutôt en lumière la vérité de notre foi et finalement la gloire de Dieu et de Jésus-Christ, qu'il soit anathème (Dz 1583).

Suivent les "Sources de la Déclaration commune à propos de la doctrine de la justification", et l'on voit qu'elle est en préparation depuis longtemps et que le Card. Ratzinger en est la tête.

Ce changement de doctrine vient de loin et ira loin !

Le lecteur trouvera ci-dessous les extraits les plus importants des "Sources"

* * *

(...) Commentaire du Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens à propos de l'étude : "*Les Anathèmes du XVI^e siècle sont-ils encore actuels ?*" (Vatican 1992), non publié [cité : Commentaire].

La justification par la foi. Document du groupe mixte de dialogue luthérien-catholique des États-Unis. Texte français in : Documentation catholique 1888/1985, 126-162 [cité USA].

Les anathèmes du XVI^e siècle sont-ils encore actuels ? Les condamnations doctrinales du concile de Trente et des Réformateurs justifient-elles encore la division de nos Églises ? Propositions soumises aux Églises catholique, luthérienne et réformée en Allemagne **sous la direction** de Karl Lehmann et Wolfhart Pannenberg à la demande de l'évêque E. Lohse **et du cardinal Ratzinger**. Traduit de l'allemand par Pierre Jundt et Joseph Hoffmann. Cerf, Paris 1989 [voir : p. 5 de la présente étude. Anathèmes].

Prise de position de la Commission commune de l'Église évangélique unie d'Allemagne (VELKD) et du Comité national allemand de la Fédération Luthérienne Mondiale à propos du document *Les anathèmes du XVI^e siècle sont-ils encore actuels ?* (13 septembre 1991).

Texte allemand in : *Lehrverurteilungen im Gespräch. Die ersten offiziellen Stellungnahmen aus den evangelischen Kirchen in Deutschland*. Göttingen 1993, 57-160 [cité VELKD].

Les "Sources" ne font probablement pas partie de l'accord à signer le 31 octobre, mais nous en donnent tout l'esprit et en préparent les développements futurs.

(...) Cette affirmation, comme la doctrine de la Réforme de la justification par la foi seule, sert de critère **pour juger toutes les pratiques**, structures et traditions ecclésiales...

... **La doctrine de la justification devient ainsi la norme critique** qui doit permettre de vérifier à tout moment si telle interprétation **concrète** de notre rapport à Dieu peut prétendre être qualifiée de chrétienne. Elle devient en même temps pour l'Église la norme critique qui doit permettre de vérifier à tout moment si **sa prédication et sa pratique** correspondent à ce qui lui a été confié par son Seigneur (Anathèmes, 116).

Ceux chez qui règne le péché ne peuvent rien faire pour mériter la justification, qui est le don gratuit de la grâce de Dieu. Même le début de la justification, par exemple le repentir, la prière pour la grâce et le désir du pardon, doit être l'œuvre de Dieu en nous (USA, 156, 3).

«La doctrine catholique se sait d'accord avec la préoccupation des Réformateurs pour qui la régénération de l'homme n'apporte aucune "contribution" à la justification» (Anathèmes, 91).

Une condamnation réciproque à propos de la certitude du salut n'est plus fondée (Anathèmes, 96).

... nous reconnaissons que la vie éternelle est une récompense, puisqu'elle est chose due, non pas à cause de nos mérites, mais à cause de la promesse» (VELKD 94, 20-24).

* * *

**Card. G. M. Sterzinsky, arch. de Berlin
Osservatore Romano 21.11.1999**

«En Allemagne, la recherche de l'unité avec les chrétiens des confessions réformées nous tient à cœur. **L'établissement officiel de la Déclaration sur la Doctrine de la Justification représente pour nous un pas important...**

Les guerres nouvelles de notre temps, les horreurs de violence inhumaines mais aussi les catastrophes naturelles et les accidents nous permettent de voir qu'il n'y a pas de progrès toujours en droite ligne vers le bien...

Nous tentons de nous orienter en essayant non seulement de comprendre notre époque à partir du passé, mais aussi de l'interpréter à partir de l'avenir qui est plein de promesses.»

**Card. F. Wetter, arch. de Munich/Freising
Osservatore Romano 20.11.1999**

«Lors des dissensions il ne faut pas perdre de vue ceci, et c'est le plus important : il s'agit pour les deux parties d'accomplir la volonté de Dieu. L'unanimité est entière quant au but. Cependant un désaccord lourd de conséquences subsiste sur la question de savoir de quelle façon ce but – protéger la vie – peut le mieux être atteint...

Il y a peu de jours, la **Déclaration commune de l'Église catholique et de la Fédération luthérienne mondiale sur la Doctrine de la Justification a pu être signée; une pierre milliaire sur le chemin qui s'étend encore devant nous et doit nous conduire à la pleine unité dans la foi selon la volonté et l'enseignement du Christ.**»

**«La Déclaration officielle commune»
et son «Annexe» du 11.6.1999 et les commentaires**

Ici le Pape et le Card. Ratzinger rétractent les faibles restrictions de la Réponse et reconforment l'horrible doctrine luthérienne de la Déclaration commune

C'est un communiqué commun officiel de l'Église catholique et de la Fédération luthérienne mondiale fait à Genève le 11.6.1999 à la suite de la Déclaration commune et de la Réponse de l'Église Catholique.

«Le 31.10.1999... les plus hauts responsables luthériens et catholiques, avec la bénédiction de Jean-Paul II, vont signer la Déclaration commune...

L'annonce a été donnée... avec la publication de deux autres textes : une Déclaration officielle commune et une Annexe, lesquels confirment «dans son intégrité» le consensus atteint dans la Déclaration commune... C'est un fait d'une importance historique...» (*Il Regno-documenti, 15/99*).

[Par trois fois dans ce bref texte du mois d'août 1999 on réaffirme la thèse que la doctrine luthérienne contenue dans la Déclaration commune ne tombe plus sous les anathèmes du Concile de Trente :]

1.1) «Sur la base des accords atteints par la Déclaration commune, à propos de la doctrine de la justification... la Fédération luthérienne mondiale et l'Église catholique déclarent ensemble : «l'enseignement des Églises luthériennes, présenté dans cette Déclaration n'est pas concerné par les condamnations du concile de Trente» (*Déclaration officielle commune 1.1*).

[Et si vous n'avez pas bien compris, on vous le répète :]

1.2) «En référence à la Réponse à la Déclaration commune publiée par l'Église catholique le 25 juin 1998, ainsi qu'aux questions soulevées dans les deux textes, la déclaration annexée (*appelée ci-après «Annexe»*) vient confirmer le bien-fondé du consensus atteint dans la Déclaration commune; il devient clair, ainsi, que les condamnations doctrinales mutuelles d'autrefois ne s'appliquent pas à l'enseignement des partenaires du dialogue tel que le présente la Déclaration commune» (*Déclaration officielle commune, 1.2*).

«Avec la signature de cet acte l'Église catholique et la Fédération luthérienne mondiale confirment la Déclaration commune sur la doctrine de la justification et dans son intégrité» (*Déclaration officielle commune, 1.3*).

1.3) «Les éclaircissements suivants soulignent le consensus établi dans la Déclaration commune à propos de la doctrine de la justification (DC) concernant les vérités fondamentales de la justification; il apparaît ainsi clairement que les condamnations mutuelles de jadis ne concernent pas les doctrines catholiques et luthériennes de la justification telles qu'elles sont présentées dans la Déclaration commune» (*Annexe, Introduction*).

[Puis on réaffirme l'erreur protestante qu'on est sauvé par la «sola gratia», et ainsi donc pour se sauver la liberté, la coopération et le mérite ne sont pas nécessaires :]

2. «Nous confessons ensemble : c'est seulement par la grâce, par les moyens de la foi en l'action salvifique du Christ, et non sous la base de notre mérite, que nous sommes acceptés par Dieu, et recevons l'Esprit-Saint, qui renouvelle nos cœurs, nous habite et nous appelle à accomplir des œuvres bonnes», (DC, 15), (*Annexe, 2*).

[On réaffirme qu'il y a une compréhension commune de la doctrine luthérienne d'après laquelle l'homme est en même temps «juste et pécheur», et que les luthériens peuvent maintenir leur interprétation «en dépit de leurs approches différentes» ...Et cette doctrine n'est plus condamnée par le concile de Trente :]

«...dans cette mesure les luthériens et les catholiques peuvent comprendre ensemble le chrétien comme simul justus et peccator, en dépit de leurs approches différentes de ce sujet, exposées en DC 29-30» (*Annexe 2, A*).

[A cause de cette entente, on enlève l'anathème à l'horrible doctrine luthérienne, d'après laquelle «l'aversion envers Dieu... n'entraîne plus la mort éternelle» (DC, 29).

Et de nouveau on répète la doctrine de la «sola gratia», «sola fide»...

C. «La justification intervient «par la grâce seule» (DC 15 et 16(, par la foi seule la personne est justifiée «indépendamment des œuvres» (Rm 3, 28, cf DC 25) (*Annexe 2, C*).

[Ensuite les hommes d'Église se soumettent à la doctrine protestante, anathématisée à Trente, d'après laquelle la préparation et la disposition à la justification n'est pas aussi un acte de la liberté et de la volonté de l'homme :]

«En ce sens, luthériens et catholiques peuvent comprendre ensemble ce qui est dit de la «préservation de la grâce» en DC 38 et 39. Certainement, «tout ce qui dans la personne humaine précède et suit le don libre de la foi n'est pas la cause de la justification et ne la mérite pas» (DC 25). (*Annexe 2, 2*).

[Après cela on ne peut pas s'empêcher de rappeler la bonne doctrine. Le Concile de Trente anathématise exactement cette erreur, pour protéger «la vraie et saine doctrine de la justification enseignée par Jésus-Christ... transmise par les Apôtres... toujours conservée dans l'Église catholique, en interdisant sévèrement que personne à l'avenir n'ose croire, prêcher ou enseigner autrement... Can 9 : Si quelqu'un dit que l'impie est justifié par la foi seule, en ce sens qu'aucune autre coopération n'est requise pour obtenir la grâce de la justification, et qu'il n'est nullement nécessaire de se préparer et de se disposer par un mouvement de sa volonté, qu'il soit anathème» (Dz. 1559).

Et ils insistent pour mieux insinuer l'erreur que l'homme n'a pas de mérite :]

«Toute récompense est une récompense de la grâce à laquelle nous n'avons aucun droit de prétendre» (*Annexe 2, D*). *[Par contre voilà comment l'Église catholique a anathématisé aussi avec exactitude cette infernale doctrine des modernistes :]*

«Can 32 : Si quelqu'un dit que les bonnes œuvres de l'homme justifié sont les dons de Dieu en ce sens qu'ils ne soient pas aussi les bons mérites du justifié; ou que, par ces bonnes œuvres qu'il accomplit, par la grâce de Dieu et le mérite du Christ (dont il est un membre vivant), le justifié ne mérite vraiment ni un accroissement de grâce ni la vie éternelle ni (s'il meurt dans la grâce) l'entrée dans cette vie éternelle, ainsi qu'un accroissement de gloire, qu'il soit anathème» (*Dz 1582*).

[Et dans l'Annexe on réaffirme que cette nouvelle doctrine devient maintenant le programme pour notre Église catholique, (c'est la nouvelle évangélisation, le troisième millénaire..., etc.) :]

3. «La doctrine de la justification est la mesure ou la pierre de touche de la foi chrétienne. Aucun enseignement ne peut aller à l'encontre de ces critères. En ce sens, la doctrine de la justification est un critère indispensable qui renvoie sans cesse l'ensemble de la doctrine et de la pratique des Églises à Christ» (DC 18) (*Annexe, 3*).

[Avec le concile Vatican II se sont infiltrés dans l'Église des philo-protestants dont le cardinal Ratzinger se manifeste comme la tête pensante, et à l'occasion de la signature des 44 affirmations communes, tout le monde peut se rendre compte de leur travail de destruction de la foi catholique.]

Toujours dans l'Annexe on réaffirme l'autorité des églises luthériennes, on les met sur le même plan que la divine Église catholique, c'est l'égalitarisme maçonnique :]

4. «La Réponse de l'Église catholique n'entend pas mettre en question l'autorité des synodes luthériens ou de la Fédération luthérienne mondiale. L'Église catholique et la Fédération luthérienne mondiale ont entamé le dialogue et l'ont poursuivi en partenaires dotés de droits égaux («par cum pari»)» (*Annexe, 4*).

[Aussi dans la conférence de presse de présentation du 11 juin 1999, le card. Cassidy a dit par trois fois que la Déclaration officielle commune et l'Annexe renforcent l'accord avec les protestants :]

«...en renforcent le contenu... renforcent ultérieurement le consensus atteint dans la Déclaration commune» (*Il Regno-doc. 15/99*).

[Enfin on confirme dans la même présentation que tout cela a été approuvé par le Pape, par le card. Ratzinger, préfet pour la défense de la Foi, faux catholique et vrai protestant :]

7. «Pour la partie catholique, la Déclaration officielle commune et son Annexe ont été approuvées par le conseil Pontifical pour la promotion et l'unité des chrétiens et par la Congrégation pour la Doctrine de la foi, (*Ratzinger*).

Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, opportunément renseigné, a donné son approbation à la signature de la Déclaration officielle commune de la Fédération luthérienne mondiale et de l'Église catholique avec son Annexe, pour une date et un lieu qui seront établis d'un commun accord entre les deux parties. Edward Idris card. Cassidy» (*Il Regno-doc. 15/99*).

Discours du Pape à la Délégation de la Fédération Luthérienne Mondiale
«...Déclaration commune sur la justification par la Foi... doctrine que nous avons élaborée ensemble...» Osservatore Romano 9.12.1999

«Monsieur le Président,

Je vous salue bien cordialement, avec tous les délégués de la Fédération Mondiale Luthérienne, ici dans le Palais Apostolique. Sept ans ont passé depuis que j'eus la joie d'accueillir ici votre illustre prédécesseur, le Président Gottfried Brakemeier. A l'époque nous

avons fêté les 25 ans du dialogue entre catholiques et luthériens. Remplis de gratitude nous avons pu observer les fruits nombreux et significatifs produits par les échanges bilatéraux. Depuis Vatican II catholiques et luthériens se sont sensiblement rapprochés; avec l'aide de Dieu nous avons réussi, lentement et patiemment, à abattre les barrières qui nous divisaient, et du même coup les liens visibles d'unité se sont renforcés. Les rapports œcuméniques entre catholiques et luthériens ont crû de manière constante, aussi bien sur le plan national qu'international. Les signes de foi commune sont devenus une bonne habitude. La collaboration dans le domaine caritatif et social est devenue plus étroite.

Un fruit particulier du dialogue théologique nous a été donné voici quelques semaines à Augsburg, où a été signée la *Déclaration commune sur la doctrine de la Justification par la foi*, un thème qui pendant des siècles a été comme un symbole de division entre catholiques et protestants. Remercions Dieu qui nous a permis de poser une pierre miliare sur la voie ardue de la recomposition de la pleine unité entre les chrétiens (cf. *Angelus*, 31 octobre 1999).

Le document est sans aucun doute un point de départ solide pour des étapes œcuméniques ultérieures. Il nous exhorte à mener la recherche théologique dans le domaine œcuménique et à éliminer les obstacles qui s'opposent encore à la communion à la table du Seigneur, profondément désirée. Nous devons donc essayer, en unissant nos forces, de traduire **la doctrine que nous avons élaborée ensemble**, dans le langage et dans la vie de nos contemporains. Il faut avoir de bons interprètes, capables de transmettre la vérité, dans la fidélité à leur propre identité et par amour de leurs interlocuteurs.

Je me réjouis beaucoup de votre consentement à célébrer ensemble et joyeusement l'année jubilaire ici à Rome et dans le monde entier. Deux points de la réciprocité œcuménique méritent une considération particulière. Tout d'abord je rappelle la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, à l'occasion de laquelle j'ouvrirai la Porte Sainte à Saint-Paul-hors-les-Murs. Deuxièmement j'aimerais faire mention de la commémoration des nouveaux martyrs chrétiens...

Ainsi le martyr acquiert une signification œcuménique, puisque ceux qui croient au Christ et qui sont unis dans le long cortège des martyrs, ne peuvent rester séparés (cf. *Ut unum sint*, n° 11).

...Pour cette raison le calendrier de l'Année Sainte prévoit plusieurs rencontres sur le plan œcuménique. Pourquoi devrions-nous encore suivre des voies séparées si nous sommes déjà sur la même route ? L'année jubilaire, en tant qu'événement spirituel, offre aux catholiques et aux luthériens diverses possibilités à exploiter ensemble.

...L'espace spirituel commun est plus large que certaines barrières confessionnelles qui nous divisent au seuil du troisième millénaire...

Celui qui est conscient de ceci ne peut considérer l'œcuménisme comme un simple «appendice» qui vient s'ajouter à l'activité traditionnelle de l'Église (*Ut unum sint*, n° 20). La pleine unité est un but pour lequel il vaut la peine de s'engager. C'est un stimulant pour l'activité spirituelle de toute l'Église.

A propos de ces considérations pleines d'espérance, je suis convaincu que les bons rapports existants entre l'Église catholique et la Fédération Luthérienne Mondiale, jetteront les bases sur lesquelles des dialogues ultérieurs pourront avoir lieu, pour chercher les solutions aux questions encore ouvertes.

...Plaise à Dieu que nous puissions acquérir tout de suite cette unité qui est la volonté de

Jésus ! Cette prière sera offerte, par notre action de grâce, au Seigneur de l'Histoire.»

Le Pape à l'Angelus, le dimanche 31.10.1999

«...La signature de la Déclaration commune sur la doctrine de la justification par la Foi est «une pierre miliare...»

Osservatore Romano 2.11.1999

«Chers Frères et Sœurs !

A Augsbourg, en Allemagne, en ce moment même, se déroule un événement de grande importance. Les représentants de l'Église catholique et de la Fédération Luthérienne Mondiale signent une Déclaration commune sur un des principaux arguments qui opposaient les catholiques et les luthériens : la doctrine de la justification par la foi.

Il s'agit d'une pierre miliare sur la voie ardue de la reconstitution de la pleine unité entre chrétiens, et il est assez significatif qu'elle soit justement apposée dans la ville où, en 1530, avec la «*Confessio Augustana*», fut écrite une page décisive de la Réforme luthérienne.

Un tel document constitue une base assurée pour la poursuite de la recherche théologique œcuménique et pour affronter les difficultés qui persistent encore, avec une espérance plus fondée de les résoudre dans l'avenir. Il est une précieuse contribution à la purification de la mémoire historique et au témoignage commun.

Je souhaite remercier le Seigneur pour cette étape intermédiaire sur la route difficile, mais si riche en joie, de l'unité et de la communion entre chrétiens. Elle offre en effet une réponse significative à la volonté du Christ, qui avant sa passion pria le Père afin que ses disciples fussent une seule chose (cf. Jn, 17, 21). Le fait que ce signe consolant nous soit donné au seuil de l'An 2000 est un autre motif de gratitude, de sorte que les chrétiens peuvent se présenter au Grand Jubilé «*sinon tout à fait unis, du moins plus près de surmonter les divisions du deuxième millénaire*» (*Tertio Millennio adveniente*, 34).

J'adresse une pensée reconnaissante à tous ceux qui ont prié et œuvré pour rendre possible cette Déclaration commune. Il m'est aussi cher de souligner qu'à l'Assemblée Spéciale pour l'Europe du Synode des Évêques, terminée depuis peu, ont pris part des Délégués frères des autres Églises et Communautés ecclésiales. Elle a introduit désormais la voie œcuménique parmi les signes d'espérance, pour un Continent qui est à l'origine de la plus grande partie des divisions entre chrétiens et qui souffre encore beaucoup de ses conséquences.

J'invite tout le monde à renouveler la confiance priante et laborieuse en l'Esprit-Saint «*qui sait éloigner de nous les spectres du passé et les mémoires douloureuses de la séparation. Il sait nous accorder lucidité, force et courage pour entreprendre les démarches nécessaires, de sorte que notre engagement soit toujours plus authentique*» (*Ut unum sint*, 102).

Les chrétiens connaissent les paroles de l'Ange à Marie le jour de l'Annonciation : «*Rien n'est impossible à Dieu*» (Luc, 1, 37). Leur espérance de la pleine unité s'appuie sur la puissance de Dieu.

Confions la voie œcuménique à la maternelle intercession de la Vierge, modèle sublime de la justice qui découle de la foi. Que celle qui, voici deux mille ans, a apporté au monde le Verbe incarné, puisse conduire tous les croyants à Lui «*vraie lumière qui éclaire tout homme*» (Jn, 1)».

**Homélie du Pape à l'occasion de la célébration œcuménique
de Ste Brigitte, patronne secondaire de l'Europe
Le Pape. Osservatore Romano 15.11.1999**

«Ma pensée va maintenant au 5 octobre 1991, quand en cette même Basilique eut lieu une célébration œcuménique solennelle pour le sixième centenaire de la canonisation de sainte Brigitte. A cette occasion j'avais dit : *“Depuis bientôt vingt-cinq ans, luthériens et catholiques s'emploient à retrouver la vie commune... Le dialogue théologique a remis en lumière le vaste patrimoine de foi qui nous unit... Personne n'ignore que la Réforme protestante a démarré par la doctrine de la justification et que celle-là a brisé l'unité des chrétiens occidentaux. Une compréhension commune de cette doctrine... nous aidera, nous en sommes certains, à résoudre les autres controverses qui, directement ou indirectement s'y rapportent.”*

Cette **“compréhension commune”** que je souhaitais voici neuf ans, aujourd'hui, grâce à Dieu, est devenue une encourageante réalité. Le 31 octobre dernier, dans la ville d'Augsbourg, a été signée solennellement une Déclaration commune, dans laquelle luthériens et catholiques ont vu mûrir un consentement sur des vérités fondamentales de la doctrine de la justification. Cet acquis du dialogue œcuménique, pierre miliare sur la voie vers l'unité pleine et visible, est le résultat d'un intense travail de recherche, de rencontres et de prière.

Toutefois nous avons encore un long chemin à parcourir : *“grandis restat nobis via.”* **Nous devons faire encore davantage**, conscients des responsabilités qui nous incombent au seuil d'un nouveau millénaire. Nous devons continuer à marcher ensemble, soutenus par le Christ qui, la veille de sa mort, au Cénacle, a prié le Père afin que tous ses disciples *«ne soient qu'une seule chose»* (Jn, 17, 21).

Dans le texte de la Déclaration commune il est écrit très opportunément que **le consentement atteint** par les catholiques et les luthériens *44* **sur des vérités fondamentales de la doctrine de la justification, doit produire des effets et trouver un écho dans la vie et l'enseignement des Églises”** (n° 43).

ANNEXE I

Texte du Magistère traditionnel sur le même thème

CANONS SUR LA JUSTIFICATION

1. **Si quelqu'un dit** que l'homme peut être justifié devant Dieu par ses œuvres, réalisées soit par les forces de sa nature soit par l'enseignement de la Loi, sans la grâce divine qui vient par Jésus-Christ, qu'il soit anathème (FC 555).

2. Si quelqu'un dit que la grâce est donnée par Jésus-Christ à seule fin de faciliter à l'homme la vie dans la justice et le mérite de la vie éternelle, comme si, par son libre arbitre, il était capable, sans la grâce, de l'un et de l'autre, quoique pourtant avec peine et difficulté, **qu'il soit**

anathème (FC 557, 579, 580).

3. Si quelqu'un dit que, sans l'inspiration prévenante du Saint-Esprit et sans son aide, l'homme peut croire, espérer, aimer ou se repentir comme il faut, pour que la grâce de la justification lui soit accordée, qu'il soit anathème (FC 559).

4. Si quelqu'un dit que le libre arbitre de l'homme, lorsque Dieu le meut et le pousse, ne coopère nullement, en acquiesçant à Dieu qui le pousse et l'appelle, pour qu'il se dispose à obtenir la grâce de la justification, et qu'il ne peut, s'il le veut, refuser son consentement, mais que, tel un être inanimé, il ne peut absolument rien faire et demeure purement passif, qu'il soit anathème (FC 559).

5. Si quelqu'un dit que le libre arbitre, après le péché d'Adam, est perdu ou éteint, ou qu'il est une réalité purement verbale et même un titre sans fondement, une fiction enfin, introduite par Satan dans l'Église, qu'il soit anathème (FC 555, 559)

6. Si quelqu'un dit qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de s'engager dans les voies du mal, mais que ses mauvaises actions, comme les bonnes, c'est Dieu qui les fait, pas seulement parce qu'il les permet, mais encore proprement et par lui-même, si bien que la trahison de Judas ne serait pas moins son œuvre que la vocation de Paul, qu'il soit anathème.

7. Si quelqu'un dit que toutes les œuvres qui précèdent la justification, de quelque façon qu'elles soient accomplies, sont vraiment des péchés ou méritent la haine de Dieu; ou bien que, plus l'homme fait d'efforts pour se disposer à la grâce, plus grave est son péché, qu'il soit anathème (FC 560).

8. Si quelqu'un dit que la crainte de l'enfer, qui nous fait nous réfugier, en déplorant nos péchés, dans la miséricorde de Dieu, ou renoncer au péché, est elle-même un péché ou rend le pécheur pire encore, qu'il soit anathème (FC 560).

9. Si quelqu'un dit que l'impie est justifié par la foi seule, en ce sens qu'aucune autre coopération n'est requise pour obtenir la grâce de la justification, et qu'il ne lui est nullement nécessaire de se préparer et de se disposer par un mouvement de sa volonté, qu'il soit anathème (FC 560, 567, 570).

10. Si quelqu'un dit que les hommes sont justifiés sans la justice du Christ, par laquelle il a mérité pour nous, ou que c'est cette justice elle-même qui les rend formellement justes, qu'il soit anathème (FC 557, 563).

11. Si quelqu'un dit que les hommes sont justifiés soit par la seule imputation de la justice du Christ soit par la seule rémission des péchés, à l'exclusion de la grâce et de la charité répandue dans nos cœurs par l'Esprit Saint et qui leur demeure inhérente, ou encore que la grâce qui nous justifie est seulement la faveur de Dieu, qu'il soit anathème (FC 562-564, 579-580).

12. Si quelqu'un dit que la foi qui justifie n'est autre chose que la confiance en la miséricorde divine qui remet les péchés à cause du Christ, ou que cette confiance seule est ce qui nous justifie, qu'il soit anathème (FC 568-569).

13. Si quelqu'un dit que tout homme doit, pour obtenir la rémission de ses péchés, croire avec certitude et sans aucune hésitation fondée sur sa faiblesse et son manque de disposition que ses péchés lui sont remis, qu'il soit anathème (FC 568-569, 809-811).

14. Si quelqu'un dit que l'homme est absous de ses péchés et justifié parce qu'il croit avec certitude qu'il est absous et justifié, ou bien que personne n'est vraiment justifié que celui qui croit l'être, et que seule cette foi réalise l'absolution et la justification, qu'il soit anathème (FC 568-569,

809-811).

15. Si quelqu'un dit que l'homme régénéré et justifié est tenu par la foi de croire qu'il est certainement au nombre des prédestinés, qu'il soit anathème (FC 573).

16. Si quelqu'un dit avec une certitude absolue et infaillible qu'il aura sûrement ce grand don de la persévérance finale, sauf s'il l'a appris par révélation spéciale, qu'il soit anathème (FC 573-573).

17. Si quelqu'un dit que la grâce de la justification n'est accordée qu'aux prédestinés à la vie et que tous les autres appelés, tout en étant appelés ne reçoivent pas cette grâce, parce que prédestinés au mal par la puissance divine, qu'il soit anathème.

18. Si quelqu'un dit que les commandements de Dieu sont impossibles à observer pour l'homme même justifié et établi dans la grâce, qu'il soit anathème (FC 570).

19. Si quelqu'un dit que rien n'est commandé dans l'Évangile, sauf la foi, que le reste est indifférent, ni prescrit ni défendu mais libre, ou bien que les dix commandements ne concernent pas les chrétiens, qu'il soit anathème (FC 570).

20. Si quelqu'un dit que l'homme justifié, si parfait soit-il, n'est pas tenu d'observer les commandements de Dieu et de l'Église, mais seulement de croire, comme si l'Évangile était simplement une promesse absolue de la vie éternelle, sans condition d'observer les commandements, qu'il soit anathème (FC 570).

21. Si quelqu'un dit que le Christ Jésus a été donné aux hommes comme le rédempteur en qui ils doivent se confier et non aussi comme le législateur à qui ils doivent obéir, qu'il soit anathème.

22. Si quelqu'un dit que le justifié peut persévérer dans la justice qu'il a reçue, sans secours spécial de Dieu, ou bien qu'il ne le peut avec ce secours, qu'il soit anathème (FC 574).

23. Si quelqu'un dit que l'homme une fois justifié ne peut plus pécher ni perdre la grâce et que donc celui qui tombe et pèche n'a jamais été vraiment justifié; ou au contraire, qu'il peut durant toute sa vie éviter tout péché, même véniel, à moins d'un privilège spécial de Dieu, comme l'Église le tient pour la bienheureuse Vierge, qu'il soit anathème (FC 573, 581).

24. Si quelqu'un dit que la justice reçue ne se conserve ni même ne s'accroît devant Dieu par les bonnes œuvres, mais que ces œuvres ne sont que les fruits et les signes de la justification obtenue et non pas aussi la cause de son accroissement, qu'il soit anathème (FC 569).

25. Si quelqu'un dit qu'en toute bonne œuvre le juste pèche au moins véniellement ou, ce qui est plus inadmissible, mortellement, méritant de ce fait les peines éternelles; que s'il n'est pas damné, c'est uniquement parce que Dieu n'impute pas ses œuvres pour la damnation, qu'il soit anathème (FC 551-552, 572).

26. Si quelqu'un dit que les justes ne doivent, pour les bonnes œuvres qu'ils ont faites en Dieu, ni attendre ni espérer de Dieu la récompense éternelle, par sa miséricorde et les mérites de Jésus-Christ, admis qu'en faisant le bien et en gardant les commandements divins ils persévèrent jusqu'à la fin, qu'il soit anathème (FC 571-572, 579-580).

27. Si quelqu'un dit qu'il n'y a de péché mortel que celui d'infidélité, ou qu'aucun autre péché, si grave, si grand soit-il, hormis celui d'infidélité, n'entraîne la perte de la grâce, qu'il soit anathème (FC 578).

28. Si quelqu'un dit qu'en perdant la grâce par le péché, on perd du même coup la foi, ou que la foi qui demeure n'est pas la vraie foi, admis qu'elle n'est plus vivante, ou encore que celui qui a

la foi sans la charité, n'est pas un chrétien, qu'il soit anathème (FC 578).

29. Si quelqu'un dit que celui qui est tombé après le baptême ne peut se relever avec la grâce de Dieu; ou qu'il peut bien recouvrer la justice perdue, mais par la foi seule, sans le sacrement de pénitence, comme l'a toujours professé, gardé et enseigné la sainte Église romaine universelle, instruite par le Christ notre Seigneur et les Apôtres, qu'il soit anathème (FC 576-577).

30. Si quelqu'un dit qu'après avoir reçu la grâce de la justification, tout pécheur pénitent voit sa faute remise et sa condamnation à la peine éternelle annulée, de telle sorte qu'il ne reste rien de la condamnation à la peine temporelle à expier soit en ce monde soit en l'autre, au purgatoire, avant que ne puisse lui être ouvert l'accès du royaume des cieux, qu'il soit anathème (FC 577).

31. Si quelqu'un dit que le justifié pèche, lorsqu'il fait une bonne action en vue de la récompense éternelle, qu'il soit anathème (FC 572).

32. Si quelqu'un dit que les bonnes œuvres de l'homme justifié sont les dons de Dieu en ce sens qu'ils ne soient pas aussi les bons mérites du justifié; ou que, par ces bonnes œuvres qu'il accomplit, par la grâce de Dieu et le mérite du Christ (dont il est un membre vivant), le justifié ne mérite vraiment ni un accroissement de grâce ni la vie éternelle ni (s'il meurt dans la grâce) l'entrée dans cette vie éternelle, ainsi qu'un accroissement de gloire, qu'il soit anathème (FC 569, 579-580, 581).

33. Si quelqu'un dit que cet exposé de la doctrine catholique sur la justification donné par le saint concile en ce décret fait tort en quelque façon à la gloire de Dieu ou aux mérites de Jésus-Christ notre Seigneur et ne met pas plutôt en lumière la vérité de notre foi et finalement la gloire de Dieu et de Jésus-Christ, qu'il soit anathème (La Foi catholique, G. Dumeige, Ed. de l'Orante).

L'OSSERVATORE ROMANO

GIORNALE QUOTIDIANO POLITICO RELIGIOSO

L'UNITÀ DEL M. M. NON FRAMMISCONTO

Abbonamenti: 1200 lire al mese, 12000 lire all'anno. (I.P.T. 10%)
Distribuzione: 1200 lire al mese, 12000 lire all'anno. (I.P.T. 10%)
L. 10/11/1990 n. 30 art. 1, comma 1, lett. a) e b)

Stampato in Italia - Roma - Via del Corso, 412 - Tel. 06/47801
Distribuzione: Via del Corso, 412 - Tel. 06/47801
Anno CXXI - N. 422488

CITTA' DEL VATICANO

Mercoledì 12 Dicembre 2001

Il ringraziamento di Giovanni Paolo II a quanti hanno cooperato alla preparazione e alla celebrazione del Grande Giubileo del Duemila e l'invito a non dismettere lo «stile» di vita e di lavoro acquisito in questi mesi

«Nulla è più come prima»

...in un certo senso, nulla è più come prima. L'anno giubilare 2000, ha lavorato in silenzio e discretamente in una «terra» di pace e di amore che non deve essere dimenticata. Il giorno ha incontrato San Giovanni Paolo II e il mondo con «logos», di Presenza e di Coraggio del Grande Giubileo dell'anno 2000, è stato, nella misura di quanto è possibile, una terra di «amore».

...«Nulla più come prima» — il sentimento di una gente per cui — sembra espresso in modo particolare — in un momento così importante, un momento di «amore» e di «pace».

Il 6 gennaio scorso ci è stata consegnata una preziosa eredità, che va trasmessa alle generazioni future, secondo due principali direttrici. Anzitutto, continuando a tenere Cristo al centro della vita personale e sociale... In secondo luogo, occorre recare ovunque la testimonianza della carità che si fa servizio, servizio, disponibilità, condivisione. Parafrasando il Vangelo, potremmo dire: «Da questo riconosceranno che avete fatto il Giubileo, da come sapete amarvi gli uni gli altri»

I giorni del Grande Giubileo

C'è un certo numero di giorni di servizio di «amore» e di «pace»...
...il sentimento di una gente per cui — sembra espresso in modo particolare — in un momento così importante, un momento di «amore» e di «pace».

«Rien n'est plus comme avant !»

Le Pape, O.R. 12.1.2001. Pour une fois nous sommes tout à fait d'accord avec le Pape !

Déjà le célèbre prêtre espagnol, Don Sarda y Salvani, champion de l'anti-libéralisme, l'écrivait dans un article : «Pour une fois nous sommes d'accord avec la Maçonnerie, qui disait dans son bulletin : «Les Jésuites sont les pires ennemis de la Révolution».» Ici nous sommes d'accord avec le Pape, mais pour des raisons opposées. En effet un résumé des changements doctrinaux dans l'Église nous incite à dire : «Rien n'est plus comme avant.»

Chapitre II

Honte du passé

Le Pape à l'Audience Générale Osservatore Romano 2.9.1999

«Ainsi priaient les Juifs après l'exil (voir aussi Bar 2, 11-13), se chargeant des fautes commises par leurs pères. L'Église imite leur exemple et demande aussi pardon pour les fautes historiques de ses enfants.

Dans notre siècle en effet, l'événement du Concile Vatican II a suscité une impulsion significative de renouveau de l'Église, pour qu'en tant que communauté de sauvés, elle devienne toujours davantage la transparence vivante du message de Jésus au milieu du monde. Fidèle à l'enseignement du dernier Concile, l'Église est toujours plus consciente que c'est seulement par la purification continue de ses membres et de ses institutions, qu'elle peut offrir au monde un témoignage cohérent du Seigneur. Pour cela, "sainte et en même temps ayant besoin de se purifier, elle ne délaisse jamais la pénitence et le renouvellement" (*Lumen gentium*, 8).

2. La reconnaissance des implications communautaires du péché **pousse l'Église à demander pardon pour les fautes "historiques"** de ses enfants. C'est à quoi nous invite la précieuse occasion du grand Jubilé de l'an 2000 lequel, sur les traces des enseignements de Vatican II, veut commencer une nouvelle page d'histoire, dans le dépassement des obstacles qui divisent encore entre eux les êtres humains et les chrétiens en particulier.

C'est pourquoi, dans la lettre apostolique *Tertio Millennio adveniente*, j'ai demandé qu'au terme de ce deuxième millénaire "l'Église se charge, avec une conscience plus vive, du péché de ses enfants, se souvenant de toutes les circonstances dans lesquelles, au cours de l'histoire, ils se sont éloignés de l'Esprit du Christ et de son Évangile, offrant au monde, au lieu du témoignage d'une vie inspirée par les valeurs de la foi, le spectacle de modes de penser et d'agir qui étaient **des contre-témoignages et des scandales**" (TMA, 33).

3. La reconnaissance des péchés historiques suppose une prise de position face aux événements tels qu'ils se sont réellement déroulés, et que seules des reconstructions sereines et complètes de l'histoire peuvent faire émerger...

Elle confie l'enquête du passé à la patiente et honnête reconstruction scientifique, libre de préjugés de type confessionnel ou idéologique, en ce qui concerne tant les accusations portées contre elle, que les torts qu'elle a subis.

Lorsqu'elles sont confirmées par une recherche historique sérieuse, l'Église sent le devoir de reconnaître les fautes de ses membres et de demander pardon à Dieu et aux frères...

4. L'approche du Jubilé met en évidence certains types de péchés, présents et passés, sur lesquels il est nécessaire d'implorer particulièrement la miséricorde du Père.

Je pense avant tout à la douloureuse réalité de la division entre chrétiens. Les déchirements du passé, certainement non sans fautes des deux côtés, demeurent un scandale pour le monde. Un deuxième acte de **repentance** concerne l'acquiescement à des **méthodes d'intolérance**, voir même **de violence au service de la vérité** (cf. TMA, 35). Même si beaucoup ont agi de bonne foi, ce n'était certainement pas évangélique de penser que la vérité devait être imposée par la force. Il y a ensuite le manque de discernement d'un certain nombre de chrétiens par rapport à des situations où les droits humains fondamentaux sont violés.»

Le Pape

Osservatore Romano 30.6.1999

«Une telle initiative sera l'expression concrète de notre volonté de nous unir aux initiatives de nos frères des Églises Orthodoxes et, en même temps, du désir qu'ils prennent part aux nôtres.

Plaise au Seigneur, par l'intercession des Apôtres Pierre et Paul, de faire en sorte que croisse dans le cœur des croyants l'engagement œcuménique, afin que, **oublieux des erreurs du passé**, tous parviennent à la pleine unité voulue par Jésus.»

Le Pape

Osservatore Romano 12.6.1999

«...Mais, le Christ a fondé une seule Église et désire qu'elle reste telle pour toujours. Nous devons donc tous, à la veille d'une nouvelle période de l'histoire, faire un examen de conscience sur la responsabilité des divisions existantes. Nous devons **reconnaître les fautes commises et nous les pardonner réciproquement**. Nous avons en effet reçu le commandement nouveau de l'amour réciproque, qui a sa source dans l'amour du Christ.

Saint Paul nous pousse à cet amour avec ces mots : “Le Christ vous a aimés et s'est donné Lui-même pour nous, s'offrant en sacrifice. Faites-vous donc les imitateurs de Dieu et marchez dans la charité” (cf. Eph., 5, 1-29).

L'amour nous ouvre à l'autre et devient ainsi le fondement des relations humaines. Il rend capable de dépasser les barrières de nos faiblesses et de nos préjugés. Il purifie la mémoire, enseigne de nouvelles voies, entrouvre la perspective d'une authentique réconciliation, prémisses essentielles pour le témoignage commun de l'Évangile dont le monde d'aujourd'hui a tant besoin.»

ANNEXE II

Texte du Magistère traditionnel sur le même thème

Grégoire XVI, *MIRARI VOS*, 15.8.1832

C'est avec le cœur pénétré d'une profonde tristesse que Nous venons à vous, dont Nous connaissons le zèle pour la religion, et que Nous savons fort inquiets des dangers des temps où nous vivons. Nous pouvons dire avec vérité que c'est maintenant l'heure de la puissance des ténèbres, pour cribler, comme le blé, les enfants d'élection. Oui, «la terre est dans le deuil et elle périt; elle

est infectée par la corruption de ses habitants, parce qu'ils ont violé les lois, changé les ordonnances du Seigneur, rompu son alliance éternelle.»

Nous vous parlons, Vénérables Frères, de ce que vous voyez de vos yeux, et de ce dont nous pleurons et nous gémissons ensemble. C'est le triomphe d'une méchanceté sans retenue, d'une science sans pudeur, d'une licence sans bornes. Les choses saintes sont méprisées, et la majesté du culte divin, qui est aussi puissante que nécessaire, est blâmée, profanée, tournée en dérision par des hommes pervers. De là la saine doctrine se corrompt, et les erreurs de tout genre se propagent audacieusement. Ni les lois saintes, ni la justice, ni les maximes, ni les règles les plus respectables, ne sont à l'abri des atteintes des langues d'iniquité. Cette Chaire du bienheureux Pierre, où Nous sommes assis, et où Jésus-Christ a posé le fondement de son Église, est violemment agitée, et les liens de l'unité s'affaiblissent et se rompent de jour en jour. La divine autorité de l'Église est attaquée, ses droits sont anéantis; elle est soumise à des considérations terrestres, et réduite à une honteuse servitude; elle est livrée, par une profonde injustice, à la haine des peuples. L'obéissance due aux évêques est enfreinte, et leurs droits sont foulés aux pieds. Les académies et les gymnases retentissent horriblement d'opinions nouvelles et monstrueuses, qui ne savent plus la foi catholique en secret et par des détours, mais qui lui font ouvertement une guerre publique et criminelle : car, quand la jeunesse est corrompue par les maximes et les exemples de ses maîtres, le désastre de la religion est bien plus grand, et la perversité des mœurs devient plus profonde. Ainsi, lorsqu'on a secoué le frein de la religion par laquelle seule les royaumes subsistent et l'autorité se fortifie, nous voyons s'avancer progressivement la ruine de l'ordre public, la chute des princes, le renversement de toute puissance légitime. Cet amas de calamités vient surtout de la conspiration de ces sociétés, dans lesquelles tout ce qu'il y a eu, dans les hérésies et dans les sectes les plus criminelles, de sacrilège, de honteux et de blasphématoire, s'est écoulé, comme dans un cloaque, avec le mélange de toutes les ordures.

Ces maux, Vénérables Frères, et beaucoup d'autres et de plus fâcheux encore peut-être, qu'il serait trop long d'énumérer aujourd'hui, et que vous connaissez très bien, Nous jettent dans une douleur longue et amère, Nous que le zèle de toute la maison de Dieu doit particulièrement dévorer, placé que Nous sommes sur la Chaire du Prince des Apôtres. Mais comme Nous reconnaissons que dans cette situation il ne suffit pas de déplorer des maux si nombreux, mais que Nous devons Nous efforcer de les arracher autant qu'il est en Nous, Nous recourons à votre foi comme à une aide salutaire, et Nous en appelons à votre sollicitude pour le salut du troupeau catholique, Vénérables Frères, dont la vertu et la religion éprouvée, la prudence singulière et la vigilance assidue Nous donnent un nouveau courage et Nous soutiennent, Nous consolent et Nous récréent au milieu de circonstances si dures et si affligeantes. Car il est de Notre devoir d'élever la voix et de tout tenter pour que le sanglier sorti de la forêt ne ravage pas la vigne, et pour que les loups n'immolent pas le troupeau. C'est à Nous à ne conduire les brebis que dans des pâturages qui leur soient salutaires, et qui soient à l'abri de tout soupçon de danger. A Dieu ne plaise, nos très chers Frères, qu'accablés de tant de maux, et menacés de tant de périls, les pasteurs manquent à leur charge, et que, frappés de crainte, ils abandonnent le soin des brebis, ou s'endorment dans un lâche repos ! Défendons donc, dans l'unité d'un même esprit, notre cause commune, ou plutôt la cause de Dieu, et réunissons notre vigilance et notre effort contre l'ennemi commun pour le salut de tout le peuple.

Vous remplirez ce devoir, si, comme le demande votre office, vous veillez sur vous et sur la doctrine, vous rappelant sans cesse que, «l'Église universelle est ébranlée par quelque nouveauté

que ce soit, et que, suivant l'avis du Pape saint Agathon, "rien de ce qui est défini ne doit être retranché, ou changé, ou ajouté, mais qu'il faut le conserver pur et pour le sens et pour l'expression". Qu'elle soit donc ferme et inébranlable cette unité qui réside dans la Chaire du bienheureux Pierre comme sur son fondement, afin que là même d'où découlent pour toutes les Églises les avantages d'une communion précieuse, se trouvent «pour tous un rempart, un refuge assuré, un port à l'abri des orages, et un trésor de biens sans nombre.» Ainsi, pour réprimer l'audace de ceux qui s'efforcent d'enfreindre les droits du Saint-Siège ou de rompre l'union des Églises avec ce Siège, union qui seule les soutient et leur donne vie, inculquez un grand zèle, une confiance et une vénération sincère pour cette Chaire éminente, vous écriant avec saint Cyprien, «que celui-là se flatte faussement d'être dans l'Église, qui abandonne la Chaire de Pierre, sur laquelle l'Église est fondée.»

Vous devez donc travailler et veiller sans cesse à conserver le dépôt de la foi au milieu de cette conspiration d'impies que nous voyons avec douleur avoir pour objet de le ravager et de le perdre. Que tous se souviennent que le jugement sur la saine doctrine dont les peuples doivent être instruits, et le gouvernement de toute l'Église, appartiennent au Pontife Romain, à qui «la pleine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle a été donné par Jésus-Christ», comme l'ont expressément déclaré les Pères du Concile de Florence. C'est le devoir de chaque Évêque de s'attacher fidèlement à la Chaire de Pierre, de conserver religieusement le dépôt, et de gouverner le troupeau qui lui est confié. C'est un devoir pour les prêtres d'être soumis aux Évêques, que saint Jérôme les avertit «de considérer comme les pères de leur âme»; et ils ne doivent jamais oublier que les anciens canons leur défendent de faire rien dans le ministère, et de s'attribuer le pouvoir d'enseigner et de prêcher «sans la permission de l'Évêque, à la foi duquel le peuple est confié, et auquel on demandera compte des âmes.» Qu'ils demeurent donc constant que tous ceux qui trament quelque chose contre cet ordre établi troublent autant qu'il est en eux l'état de l'Église.

Ce serait sans doute une chose coupable et tout à fait contraire au respect avec lequel on doit recevoir les lois de l'Église, que d'éprouver par un dérèglement insensé d'opinions la discipline établie par elle, et qui renferme l'administration des choses saintes, la règle des mœurs, et les droits de l'Église et de ses ministres; ou bien de signaler cette discipline comme opposée aux principes certains du droit de la nature, ou de la présenter comme défectueuse, imparfaite et soumise à l'autorité civile

Chapitre III

Liberté religieuse Contre la Royauté Sociale de N.S.J.C.

Le Pape à New Delhi

Osservatore Romano 8.11.1999

«2. Ma présence ici parmi vous veut être encore un signe pour montrer que l'Église catholique désire s'engager toujours plus intensément dans le dialogue avec les religions du monde...

Récemment, j'ai reçu avec plaisir au Vatican les représentants des religions du monde qui s'étaient réunis **pour développer les résultats de la rencontre d'Assise de 1986**. Je répète ici ce que j'ai dit à cette distinguée assemblée : **“La religion n'est pas et ne doit pas devenir un prétexte pour les conflits, surtout quand l'identité religieuse, culturelle et ethnique coïncident. La religion et la paix vont de pair : déclarer la guerre au nom de la religion est une contradiction évidente.”**

4. Il est essentiel de reconnaître qu'il existe un lien étroit et indissoluble entre la paix et la liberté. La liberté est la plus noble prérogative de la personne humaine, et l'une des principales exigences de la liberté c'est le libre exercice de la religion dans la société (cf. *Dignitatis humanae* n. 3).

Aucun État, aucun groupe n'a le droit de contrôler ni directement ni indirectement les convictions religieuses d'une personne, ni ne peut, en justice, revendiquer le droit d'imposer ou d'empêcher la profession et la pratique publiques de la religion, ou de proposer une religion particulière à la libre conscience des personnes.

Cette année étant le cinquantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme j'ai écrit que : “la liberté religieuse constitue le cœur des droits humains. Elle est inviolable au point d'exiger que soit reconnu à la personne même la liberté de changer de religion si sa conscience le lui demande. Chacun en effet est tenu de suivre sa propre conscience en toute circonstance et ne peut être contraint d'agir contre elle (cf. ar. 10).” (Message à l'occasion de la journée mondiale de la paix, 1999, n. 5).»

Renoncement à la Royauté Sociale

Le Card. Ruini au Conseil Épiscopal Permanent

Osservatore Romano 18.1.1999

L'Église dans une société libre et démocratique

«6. Les argumentations qui sont parfois avancées, à propos de la liberté et de l'égalité sur le plan scolaire, mais aussi et surtout de thématiques plus générales relatives à la présence de

l'Église en Italie, semblent se mouvoir dans une optique d'un passé désormais assez lointain, lorsqu'il y avait peut-être quelques raisons de craindre que le catholicisme n'exerce une pression sociale assez forte et donc, en quelque sorte, préjudiciable à la liberté des consciences et des comportements. Mais aujourd'hui la situation est en réalité bien différente, voire même opposée. La pression sociale, spécialement celle qui provient du grand circuit de la communication de masse, tend plutôt à proposer – sinon à imposer – des modèles assez éloignés d'une conception chrétienne de la vie et, à côté de reconnaissances sincères et même flatteuses, les attaques directes contre l'Église et contre le christianisme ne manquent pas, parfois sous des formes outrageantes qui seraient justement stigmatisées si elles étaient portées contre d'autres religions ou d'autres visions de la vie.

Je dis ceci, chers Confrères, non pas pour regretter des temps et des situations du passé, mais pour amener à une compréhension plus vraie de la réalité actuelle, prémisses d'un dialogue sincère et fructueux. De son côté, l'Église, depuis le Concile Vatican II, a en effet placé la **liberté religieuse** comme **critère essentiel** dans ses rapports avec la société et l'État; elle se sent à son aise dans une société authentiquement libre et démocratique, ce qui implique d'être disposé à payer sa propre part du prix que la liberté réclame toujours.»

Le Pape aux Évêques du Cameroun **Osservatore Romano 2.6.1999**

«Dans cet esprit, il devient plus clair que la reconnaissance effective par tous du droit à la liberté religieuse, qui est le fondement des autres droits de la personne humaine, ne peut que favoriser l'édification d'une nation solidaire et fraternelle, et contribuer au maintien de la paix et de l'entente entre toutes les communautés qui la composent.»

Le Pape aux Évêques du Ciad **Osservatore Romano 10.9.1999**

«Il est en outre opportun de maintenir vivant un dialogue sincère avec les autorités religieuses musulmanes afin de favoriser la compréhension entre les communautés.

Dans cette même perspective d'ouverture et de dialogue, il est toutefois nécessaire que les chrétiens soient toujours conscients de leurs droits dans la collectivité nationale, dont ils sont membres à part entière, qu'ils défendent ces droits dans un esprit de justice, s'efforçant d'établir avec tous les autres des liens fraternels, respectueux des droits et des devoirs de chaque individu et de chaque société. Ainsi que j'ai eu souvent l'occasion de le rappeler, la liberté religieuse, qui englobe le droit de manifester sa propre foi, seul ou avec d'autres, en public et en privé, et qui exclut toute forme de ségrégation pour motifs religieux, constitue le cœur même des droits humains et rend possibles les autres libertés personnelles et collectives. **Le recours à la violence au nom de son propre credo religieux** est une déformation des enseignements mêmes des grandes religions» (cf. Message pour la journée mondiale de la paix, 1999, p. 5).

Le Pape **Osservatore Romano 30.8.1999**

[Le Pape Jean-Paul II calomnie et transforme Pie VI, qui avait condamné la liberté religieuse (de conscience et de culte), en un défenseur des principes révolutionnaires de liberté, égalité, fraternité]

«Le pontificat de Pie VI rappelle les mérites de la papauté qui, au cours des siècles s'est engagée à défendre la liberté de l'Église face aux exigences des pouvoirs civils. A cause de cela beaucoup de papes ont lutté et souffert jusqu'au don de leur propre vie. En effet la liberté religieuse est un droit pour chaque personne humaine, à cause de sa propre dignité, comme l'a réaffirmé le Concile Vatican II (cf. Déclaration *Dignitatis humanae*).

La devise de la France, liberté, égalité, fraternité unit opportunément ce qui concerne la liberté individuelle à la nécessaire attention pour tous les frères, surtout les plus petits, les plus faibles, dès la conception et jusqu'à la mort naturelle...

Ces liens d'affection, librement exprimés, témoignent de la nécessité, pour l'édification de l'Europe et pour les relations internationales, **de la contribution irremplaçable de la liberté religieuse, du respect des consciences dont le Pape Pie VI, dans le langage et la mentalité de son temps, avait tâché d'assurer la défense.**»

Le Pape

Osservatore Romano 6.3.1999

«...Voilà pourquoi chaque communauté humaine qui aspire à la paix doit forcément placer à la base de sa convivialité la reconnaissance de la primauté de Dieu et de la liberté religieuse. La religion répond aux aspirations les plus profondes de la personne, elle en détermine la vision du monde, elle dirige les relations avec les autres et elle répond à la question du véritable sens de l'existence tant sur le plan personnel que social. Par conséquent, **la liberté religieuse constitue le cœur des droits humains et exige de la part des individus et des États la plus grande considération.**»

Mgr Martino

Osservatore Romano 9.1.1999

«L'Archevêque Renato Raffaele Martino, observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, faisant écho aux paroles de Jean-Paul II, fait remarquer que **l'anniversaire "offre l'opportunité de réfléchir sur l'importance de la liberté religieuse qui occupe la première place parmi les droits humains et sert de garantie pour les autres droits".**»

ANNEXE III

Texte du Magistère traditionnel sur le même thème

Pie XII, 23 mars 1952

ECCLESIA ET VITA PUBLICA

Il y en a beaucoup aujourd'hui qui voudraient exclure la domination de la loi morale de la vie publique, économique et sociale, de l'action des pouvoirs publics à l'intérieur et à l'extérieur, en temps de paix ou de guerre, comme si en ce domaine Dieu n'avait rien à dire, tout au moins de définitif.

L'émancipation, par rapport à la morale, des activités humaines externes, comme les sciences, la politique, l'art, est parfois justifiée philosophiquement par l'autonomie qui leur revient dans leur domaine de se gouverner exclusivement d'après leurs propres lois, malgré qu'on admette que celles-ci s'accordent ordinairement avec les lois morales. Et l'on donne en exemple l'art auquel on nie toute dépendance et tout rapport avec la morale disant : l'art n'est que de l'art; il n'est ni morale ni rien d'autre, il doit donc se soutenir par les seules lois de l'esthétique, lesquelles d'ailleurs, si elles étaient vraiment telles, ne s'abaisseraient pas à servir la concupiscence. De la même façon on discute de la politique et de l'économie, qui n'ont pas besoin de s'inspirer d'autres sciences, par conséquent de l'éthique, mais guidées par leur propres lois, sont pour cela même bonnes et justes.

Comme on peut le voir c'est un moyen pour soustraire les consciences à l'empire des lois morales. En vérité on ne peut nier que de telles autonomies soient justes, dans la mesure où elles expriment la méthode propre à chaque activité et les confins qui séparent les diverses formes dans leur siège théorique; mais la séparation de méthode ne doit pas signifier que le scientifique, l'artiste, le politicien ne sont pas tenus par les lois morales dans l'exercice de leurs activités, surtout si celles-ci ont une répercussion immédiate dans le domaine éthique, comme l'art, la politique et l'économie. La séparation nette et théorique n'a pas de sens dans la vie, qui est toujours une synthèse, puisque le sujet unique de chaque sorte d'activité c'est le même homme, dont les choix libres et conscients ne peuvent échapper à l'appréciation morale. Continuant d'observer le problème avec un regard large et pratique, qui fait parfois défaut aux philosophes même insignes, de telles distinctions et autonomies sont le fruit de la nature humaine déchue, qui présente comme loi de l'art, de la politique et de l'économie ce qui est commode à la concupiscence, à l'égoïsme et à la convoitise.

Ainsi l'autonomie théorique de la morale devient en pratique une rébellion à la morale, et on brise ainsi cette harmonie inhérente aux sciences et aux arts, que les philosophes de cette école constatent avec perspicacité, mais qu'ils disent accidentelle, alors qu'elle est essentielle, si on la considère à partir du sujet qui est l'homme, et de son créateur, qui est Dieu.

Par conséquent Nos Prédécesseurs et Nous-mêmes, dans les désordres de la guerre et les troubles vicissitudes de l'après-guerre, n'avons cessé d'insister sur le principe que l'ordre voulu par Dieu embrasse toute la vie, n'excluant pas la vie publique dans chacune des ses manifestations, persuadés qu'en ceci il n'y a aucune restriction de la véritable liberté humaine, ni aucune ingérence dans la compétence de l'État, mais une assurance contre les erreurs et les abus, dont la morale chrétienne droitement appliquée peut protéger.

Ces vérités doivent être enseignées et inculquées dans les consciences ... y déposant ainsi la semence d'un avenir meilleur.

Chapitre IV

Œcuménisme

§ 1 – Œcuménisme en général

Le Pape aux Évêques lettons, Osservatore Romano 19.9.1999

Œcuménisme irréversible

«Chers confrères, pasteurs d'une communauté catholique minoritaire parmi d'autres frères chrétiens, vous êtes appelés à promouvoir avec un zèle particulier le chemin de l'œcuménisme, qui marque désormais **irréversiblement** les disciples du Christ, en syntonie avec sa prière sacerdotale : "Afin que tous soient une seule chose" ! (Jn 17, 11-21).»

Message du Pape au Patriarche Suprême de tous les Arméniens, Karekin I Osservatore Romano 9.7.1999

Œcuménisme et Orthodoxes

«Le même esprit d'ouverture l'a rendue capable d'apporter aide et soutien aux Églises voisines lorsqu'elles durent affronter des moments d'épreuve et d'adversité. L'apport actuel de l'Église Apostolique Arménienne au mouvement œcuménique fait partie d'une longue tradition d'ouverture et d'échanges fraternels...

Sainteté, c'est mon désir et c'est aussi le désir de toute l'Église catholique, la visite du cardinal Cassidy en mon nom pour vous confier ce message, veut être une confirmation de cette espérance.

4. Depuis le Concile Vatican II, l'Église Catholique et l'Église Apostolique Arménienne ont développé des liens de communion nouveaux et plus profonds. Lorsque le Pape Paul VI et le Catholique Vasken I s'échangèrent le baiser de paix, ils scellèrent un nouveau rapport entre nos Églises. Cela se passa le 9 mai 1971. Depuis ce mémorable jour, combien d'heureuses rencontres et d'échanges **nous ont-ils rapprochés ! Sainteté**, je souhaite vous remercier de manière spéciale pour ce que vous avez fait, et que vous continuez de faire pour assurer que le désir des chrétiens de la pleine unité se réalise. Depuis le temps où vous avez pris part comme Observateur au Concile Vatican II, vous n'avez cessé de **travailler à une communion plus complète entre nos Églises**. Lorsque Votre Sainteté a visité Rome en décembre 1996, nous avons pu signer une Déclaration commune, dans laquelle nous avons remarqué avec joie que "les récents développements des relations œcuméniques et les discussions théologiques, menées dans un esprit d'amour chrétien et fraternel, ont dissipé beaucoup de malentendus hérités des controverses et des dissen-

sions du passé.” Que ces heureux développements continuent de nous inspirer la recherche des meilleures voies pour rétablir la pleine communion entre nos Églises, afin qu'ensemble nous puissions rendre témoignage à l'amour de Dieu.

5. Une question cruciale dans la voie vers la pleine communion concerne le ministère de l'Évêque de Rome. **Depuis mon élection au Siège de Pierre, j'ai tâché d'exercer ce ministère comme un réel service à la communion de toutes les Églises.** Inspiré par la mission de Pierre, je me suis efforcé d'être le serviteur de l'unité et je continuerai à le faire. Mais l'exercice de ce service d'unité nous concerne tous. Et c'est pour cela que dans ma Lettre encyclique *Ut unum sint*, j'ai demandé au Saint-Esprit qu'Il “nous donne sa lumière et qu'Il éclaire tous les pasteurs et théologiens de nos Églises, afin que nous puissions **chercher, évidemment ensemble, les formes dans lesquelles ce ministère puisse réaliser un service d'amour reconnu des uns et des autres**” (n. 95).

Que l'Esprit Saint nous aide maintenant à concentrer nos efforts de sorte que, avec le plus de tact, de patience et d'amour possible, on parvienne enfin à recomposer le tissu de l'Église réunie. Là où nous ne trouvons pas encore la voie ouverte, l'avenir nous montrera certainement de nouveaux chemins. En vue de cela il est souhaitable que l'on s'engage à instaurer de nouvelles formes de coopération pastorale entre l'Église Apostolique Arménienne et l'Église catholique. Ceci pourra nous aider à trouver de nouveaux moyens pour nous rapprocher, capables de surmonter graduellement tout élément résiduel de tension.»

Le Pape à l'Audience Générale Osservatore Romano 6.5.1999

«1. En approfondissant le thème du dialogue interreligieux, nous réfléchissons aujourd'hui sur le dialogue avec les musulmans, qui “adorent avec nous un Dieu unique, miséricordieux” (*Lumen gentium*, 16; cf. CCC, 841).

Même les musulmans, comme les juifs et les chrétiens, regardent la figure d'Abraham comme un modèle de soumission inconditionnelle aux décrets de Dieu (*Nostra Aetate*, 3)...

2. Nous chrétiens reconnaissons avec joie **les valeurs religieuses que nous avons en commun avec l'Islam.** J'aimerais reprendre aujourd'hui ce que j'avais dit voici quelques années aux jeunes musulmans à Casablanca : “Nous croyons au même Dieu, le Dieu vivant, le Dieu qui créa les mondes et qui porte ses créatures à leur perfection” (*Enseignements*, VIII/2 [1985], p. 497).»

Le Pape aux participants du Congrès sur Jan Hus Osservatore Romano 18.12.1999

«1. Vous adresser ma salutation cordiale à l'occasion de votre Symposium sur Jan Hus, et qui constitue une étape ultérieure importante pour une plus profonde compréhension de la vie et de l'œuvre du célèbre prédicateur bohémien, est pour moi un sujet de grande joie... **Hus est une figure mémorable à bien des titres.**

...Je vous suis particulièrement reconnaissant d'avoir apporté votre contribution au travail de la Commission œcuménique “Husovská”, constituée voici quelques années par le Cardinal Miloslav Vlk, dans le but de comprendre de manière plus précise la place que Jan Hus a occupé parmi ceux qui aspiraient à la réforme de l'Église...

Aujourd'hui, à la veille du Grand Jubilé, je sens le devoir d'exprimer **un profond regret pour la mort** cruelle infligée à Jan Hus **et pour la profonde blessure**, source de conflits et de divi-

sions, qui fut ainsi ouverte dans les esprits et dans les cœurs du peuple bohémien. Déjà au cours de ma première visite à Prague j'avais émis l'espoir que des pas décisifs puissent être faits sur la voie de la réconciliation et de la véritable unité dans le Christ. Les blessures des siècles passés doivent être soignées par une nouvelle perspective et l'instauration de rapports complètement renouvelés.

Votre travail nous montre qu'une figure comme celle de Jan Hus, qui a été un grand point de contestation dans le passé, peut devenir aujourd'hui un sujet de dialogue, de comparaison et d'approfondissement commun.»

Le Pape dans l'Exhortation Apostolique “Ecclesia in America”

Osservatore Romano 24.1.1999

«Les Pères synodaux ont voulu manifester une volonté particulière de “collaborer au dialogue déjà engagé avec l'Église orthodoxe, avec laquelle nous avons en commun beaucoup d'éléments de foi, de vie sacramentelle et de piété” (186). Les propositions concrètes de l'Assemblée synodale touchant l'ensemble des Églises et Communautés ecclésiales chrétiennes non catholiques sont multiples. On suggère en premier lieu **“que les chrétiens catholiques, pasteurs et fidèles, favorisent les rencontres de chrétiens des diverses confessions, dans la collaboration et au nom de l'Évangile, pour répondre au cri des pauvres, travaillant à promouvoir la justice, la prière commune pour l'unité et la participation à la Parole de Dieu et à l'expérience de la foi dans le Christ vivant”** (187). Il faut aussi **favoriser**, lorsque cela est opportun et convenable, **les réunions de personnes expertes des diverses Églises et Communautés ecclésiales, dans le but de faciliter le dialogue œcuménique**. L'œcuménisme doit être objet de réflexion, doit favoriser la communication des expériences entre les diverses Conférences Épiscopales catholiques du Continent.

50. Dans la société américaine existent aussi des communautés juives... [il faut éviter] toute attitude négative à leur égard, puisque **“pour bénir le monde il est nécessaire que les juifs et les chrétiens soient d'abord une bénédiction les uns pour les autres”** (191).»

Le Pape. Exhortation Apostolique post-Synodale “Ecclesia in Asia”

Osservatore Romano 7.11.1999

Dialogue œcuménique

«30. Le dialogue œcuménique est un défi et un appel à la conversion pour toute l'Église, spécialement pour l'Église d'Asie, où les habitants attendent des chrétiens un signe d'unité plus clair. Il faut rétablir la communion entre ceux qui ont accepté avec foi le Christ Seigneur, afin que tous les peuples puissent se réunir dans la grâce de Dieu. Jésus Lui-même a prié pour l'unité visible de ses disciples et ne cesse de les inciter à cela, afin que le monde croie que le Père l'a envoyé (cf. Jn 17, 21) (148). Mais le Seigneur, qui veut que son Église soit une, attend une réponse totale et courageuse de ses disciples...

Les Pères synodaux ont pris acte que “le scandale d'une chrétienté divisée est un grand obstacle à l'évangélisation en Asie” (149). En effet, la division entre les chrétiens est considérée comme un contre-témoignage de Jésus-Christ par ceux qui en Asie sont à la recherche d'harmonie et d'unité par leurs religions et cultures...

Par exemple, catholiques et orthodoxes reconnaissent souvent une unité culturelle entre eux,

un sens de partage d'éléments importants d'une tradition ecclésiale commune. C'est là une base solide pour un dialogue œcuménique fructueux qui pourra aussi se poursuivre dans le prochain millénaire, et qui, c'est notre espoir et notre prière, mettra enfin terme aux divisions du millénaire qui s'achève...

Les suggestions du Synode seront aussi utiles pour que la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens soit célébrée avec plus de fruits. Les Évêques sont **encouragés à instituer et à présider des centres œcuméniques** de prière et de dialogue; et **il est nécessaire d'inclure dans le curriculum des séminaires, des maisons de formation** et dans les institutions éducatives une formation adéquate pour le dialogue œcuménique.»

Synode pour l'Europe "*Instrumentum laboris*" Osservatore Romano 6.8.1999

«Dans certains pays, une certaine intolérance fondamentaliste a accompagné, quand elle n'a pas failli alimenter, des décennies de conflits; même si, ces derniers temps et graduellement, cette intolérance perd du terrain et cède la place à un esprit d'acceptation réciproque des différentes traditions et convictions.

Après de nombreuses années d'athéisme imposé, dans certaines Églises de l'Est émergent parfois un climat et des attitudes de rigidité envers les autres confessions ou autres modes de penser : il en résulte que certains groupes de catholiques veulent imposer à toute la société leur propre mode de penser et de vivre, faisant preuve de difficultés évidentes à recevoir les valeurs présentes dans le mouvement œcuménique, dans le dialogue interreligieux et dans un système démocratique correct.

60. Malgré que ça et là perdurent quelques attitudes de refus du dialogue œcuménique, l'accord concernant la conviction que le manque d'unité des chrétiens affaiblit le témoignage commun, et par conséquent aussi la nécessité et l'urgence d'une étroite collaboration avec les autres Églises, sont assez unanimes.

Parmi les facteurs qui contribuent à **accroître la sensibilité œcuménique**, certains voient aussi bien les expériences heureuses telles que les rencontres de Graz et celles qui se sont déroulées dans "**l'esprit d'Assise**", que l'existence d'un "**œcuménisme pratique**" dans la vie quotidienne de beaucoup de fidèles et, en particulier, dans les milieux caritatifs et sociaux. Il ne faudrait pas non plus négliger, dans le dialogue œcuménique, l'importance de la vie monastique en Europe orientale ainsi qu'en Europe occidentale, et le rôle de l'art et de la culture.

Quant à l'aspect doctrinal : – on remarque la disponibilité à chercher des voies de comparaison et d'approche théologique, qui ont déjà produit des effets positifs, dont on trouve des traces évidentes dans certaines déclarations communes – (76). Entre autres : cf. *Joint International Commission for the Theological Dialogue between the Roman Catholic Church and the Orthodox Church, Uniatism, Method of Union of the Past, and the Present Search for Full Communion* (Balamand, 23 juin 1993), dans : *Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens*, Information Service, 83 (1993/II) 96-97; *Anglican-Roman Catholic International Commission, Clarifications of Certain Aspects of the Agreed Statements on Eucharist and Ministry* (septembre 1993), dans : *Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens*, Information Service, 87 (1994/IV) 239-242; *Lutheran-Catholic International Dialogue, Church and Justification : Understanding the Church in the Light of the Doctrine of Justification* (11 sep-

tembre 1993), dans : *Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens*, Information Service, 86 (1994/II-III), 128-181; *Pontifical Council for Promoting Christian Unity – World Lutheran Federation, The Joint Declaration on the Doctrine of Justification* (1997), dans : *Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens*, Information Service, 98 (1998/III), 81-86).

62. Déjà dans la première Assemblée spéciale pour l'Europe du Synode des Évêques, dans la considération de ce qui est connexe à la nouvelle évangélisation et ce qui lui est demandé, on mettait l'accent sur l'importance d'instaurer et de vivre un rapport spécial avec nos "frères aînés" les juifs...

Ceci peut impliquer, entre autre, de nous éduquer à reconnaître le rôle singulier d'Israël dans l'histoire du salut, de lire le Nouveau Testament sans le juxtaposer ni l'opposer à l'Ancien mais dans sa continuité, de **vénérer le ministère du peuple juif**, d'en connaître l'histoire et les traditions religieuses, la culture et les richesses spirituelles...

84. Parmi les contributions que l'Église est appelée à apporter à la construction de l'Europe, on doit certainement aussi y insérer celle qui découle de la doctrine sociale de l'Église...

85. Aux chrétiens, éclairés par la doctrine sociale de l'Église, il est demandé, en particulier, d'affronter les problématiques connexes aux résurgences des formes de nationalisme qui traversent l'Europe...

Reprenant et développant ce qui a déjà été dit dans le Synode précédent et refusant toute superposition entre "identité nationale" et "identité religieuse", il est nécessaire de travailler pour parvenir à une ouverture de vie en commun plus accueillante et solidaire, qu'une bonne compréhension de la "catholicité" de l'Église ne peut qu'enraciner et promouvoir.

87. L'optique pour réaliser ce nécessaire et urgent revirement devrait être celle de la "culture de la nation", vue comme le lieu dans lequel se manifeste la souveraineté fondamentale de la société...

...donner place à ces formes d'"œcuménisme du peuple" qui a déjà connu des expériences significatives dans les assemblées de Bâle et de Graz.

[Martyrologe œcuménique]

88. Justement parce qu'ils appartiennent à diverses confessions chrétiennes, **ces nouveaux martyrs** brillent aussi comme un signe d'espérance pour la marche œcuménique, certains que leur sang est aussi sève d'unité pour l'Église. Si en effet, au terme du deuxième millénaire elle "est devenue à nouveau une Église de martyrs (*Tertio Millennio adveniente*, 37), nous pouvons espérer que leur témoignage, recueilli avec soin dans **les nouveaux martyrologes**, et surtout leur intercession, hâtent le temps de la pleine communion entre les chrétiens de toutes les confessions" (105).»

Le Card. Etchegaray et Mgr Sepe du Comité Central pour le Jubilé; présentation du Calendrier Osservatore Romano 18.11.1999

«10. En référence au grave problème de la division des chrétiens, le Saint-Père écrit dans *Tertio Millennio adveniente* : "Précisément sur le plan œcuménique [l'an 2000] sera une année très importante pour tourner ensemble le regard vers le Christ, unique Seigneur, dans l'engagement à devenir en lui une seule chose, selon sa prière au Père. La mise en évidence de la centrali-

té du Christ, de la Parole de Dieu et de la foi ne devrait pas manquer de susciter chez les chrétiens d'autres confessions intérêt et accueil favorable" (n. 41).

Le "Calendrier de l'Année Sainte 2000" a reçu ce vœu du Saint-Père et de l'Église tout entière. Certaines rencontres importantes d'inspiration œcuménique y sont déjà prévues. D'autres, telles les tant souhaitées rencontres pan-chrétiennes pourrait venir s'y ajouter (5). Des contacts sont prévus avec les autres Églises et Communautés ecclésiales. Même les Églises locales sont invitées à chercher ensemble avec les frères chrétiens des formes possibles de célébrations communes de l'Année Sainte, qui puissent devenir une occasion de rencontre, de prière et de dialogue entre tous les chrétiens.»

A l'Archevêque luthérien John Vikström Osservatore Romano 14.11.1999

«Le Card. Cassidy a rappelé les deux présupposés doctrinaux, et auxquels on ne peut renoncer, sur lesquels s'appuie un tel engagement : la volonté du Christ "ut unum sint"...

Un "exemple très approprié" de cette perspective et, en même temps, un "résultat important" de l'engagement œcuménique a été la "Déclaration commune sur la Doctrine de la Justification", signée le 31 octobre dernier à Augsbourg par le même Cardinal et par le Président de la Fédération Luthérienne Mondiale. **Il s'agit d'une voie** sur laquelle le Président du Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens a exhorté à poursuivre, afin que, a-t-il affirmé, la "profonde réalité ontologique qui est à la base même de l'unité que nous partageons, nous aide à progresser vers la plénitude de cette unité."

Dans l'intervention qui a suivi, l'Archevêque Vikström lui-même approfondissant le thème "L'Église luthérienne et l'œcuménisme", a souligné la valeur historique et "l'importance décisive" de la signature de la "Déclaration". Puisse cet événement, a-t-il dit, conduire à la grande fraternité entre les luthériens et l'Église catholique.»

Le Pape Osservatore Romano 17.10.1999

«1. "Abraham eut foi en Dieu, et ce lui fut compté comme justice" (Rom. 4, 3).

2. L'Apôtre parle de cette foi, donnant l'exemple d'Abraham, père des croyants. Il illustre un point fondamental de sa prédication apostolique : la foi comme fondement de la justification. L'homme est justifié par la foi face à Dieu. La justice qui sauve l'homme ne découle pas des œuvres de la loi, mais de la foi, c'est-à-dire de l'attitude d'ouverture totale et d'accueil aux égards de la grâce de Dieu, qui transforme l'être humain en une nouvelle créature.»

Le Pape à l'Angelus Osservatore Romano 18.1.1999

«1. Aujourd'hui en Italie on célèbre la Journée pour l'approfondissement et le développement du dialogue religieux entre juifs et chrétiens. Notre prière s'unit à celle des frères et des sœurs de religion juive pour implorer de Dieu la bénédiction sur nous tous. Je saisis cette occasion favorable pour renouveler le vœu que j'ai formulé dans la Lettre apostolique *Tertio Millennio adveniente* (n. 53), que cette troisième année de préparation immédiate au Jubilé, consacrée à Dieu le Père, soit une grande et heureuse occasion de dialogue interreligieux, spécialement entre ceux

qui croient en l'unique vrai Dieu.

2. Cette journée de dialogue avec les juifs précède la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, qui débutera demain et se terminera le 25 janvier, fête de la conversion de saint Paul.»

Le Pape au Card. Cassidy Osservatore Romano 15.11.1999

«Je suis particulièrement heureux de faire parvenir ma salutation aux illustres représentants des Églises et Confessions chrétiennes qui participent à la rencontre “Églises sœurs, Peuples frères”. Ce Congrès se place idéalement dans le sillage de celui d'Assise, qui continue de porter des fruits précieux...

Dans l'Assemblée interreligieuse qui s'est tenue en octobre dernier au Vatican, m'adressant aux chrétiens je disais : “Ceux d'entre nous qui sont chrétiens croient que cette espérance est un don de l'Esprit Saint...”

Dans l'Encyclique *Ut unum sint*, me référant au siècle qui s'achève, je disais que “c'est la première fois dans l'histoire que l'action en faveur de l'unité des chrétiens a atteint de si grandes proportions et s'est étendue à un domaine si vaste” (n. 41).

...il nous rend aussi plus conscients de la gravité du péché de division, scandale pour nous et pour le monde.

...Nous ne pouvons, par conséquent, retarder la marche vers l'unité des Églises. Chaque retard, en effet, risque non seulement de diminuer la joie fraternelle, mais de nous rendre complices des divisions qui en diverses parties de la terre continuent de s'aggraver...

C'est dans cet esprit, que j'ai voulu appeler "l'esprit d'Assise", que je désire vous saluer, Monsieur le Cardinal...»

§ 2 – Œcuménisme : *«objectifs intermédiaires»*

[Le Card. Ratzinger enseigne que pour l'œcuménisme «des objectifs intermédiaires... des temps intermédiaires» (Adista, 10.12.1993), sont nécessaires. Il faut donc se concentrer sur l'union avec les orthodoxes...].

Le Pape à la rencontre avec le Catholicos-Patriarche Ilia II, en Géorgie Osservatore Romano 8.11.1999

«3. Je ne puis, en ce moment providentiel, ne pas **remercier Dieu** pour les résultats obtenus dans les contacts de ces dernières années **entre l'Église catholique et l'Église Orthodoxe**, à commencer par la rencontre historique entre le Patriarche Œcuménique Athenagoras Ier et le Pape Paul VI. Grâce à leur ouverture aux suggestions de l'Esprit-Saint et à leur profond engagement personnel, ces deux grands guides ont mis nos deux Églises sur un chemin qui, par la grâce de Dieu, a aidé à la croissance d'**un dialogue** inspiré par la charité et **entièrement théologique**.

Dès l'institution de la Commission Internationale Commune, j'ai suivi de près les progrès du

dialogue, qui revêt une très grande importance pour la cause de l'unité chrétienne. En appuyant ses études sur ce que les Catholiques et les Orthodoxes ont en commun, la Commission a fait de grands progrès. Depuis son institution au sein de l'orthodoxie **par décision unanime de toutes les Églises Orthodoxes**, la Commission a traité des sujets d'une importance capitale, tels le Mystère de l'Église et de l'Eucharistie à la lumière du Mystère de la Très Sainte Trinité; Foi, Sacrements et Unité de l'Église; le Sacrement de l'Ordre dans la structure sacramentelle de l'Église, et l'importance de la Succession Apostolique pour la sanctification et l'unité du Peuple de Dieu...»

Le Pape en Roumanie Osservatore Romano 10.5.1999

«Dans cette œuvre de renouveau bénie par Dieu, sachez, Votre Béatitude, que les catholiques sont proches de leurs frères orthodoxes, par la prière et par leur disponibilité à toute collaboration utile...

Les Églises orthodoxes et l'Église catholique ont parcouru une longue marche de réconciliation; je souhaite exprimer à Dieu ma gratitude émue et profonde pour tout ce qui a été réalisé et j'aimerais vous rendre grâce, vénérés frères dans le Christ, pour les efforts que vous avez accomplis au cours de cette marche...

Nous franchirons ce seuil avec **nos martyrs**, avec tous ceux qui ont donné leur vie pour la foi : **orthodoxes, catholiques, anglicans, protestants...**»

Le Pape Osservatore Romano 8.5.1999

«Je souhaite en particulier, qu'**une entente grandissante entre** ceux qui s'honorent du nom chrétien – **Orthodoxes, Catholiques des divers rites et Protestants** des diverses dénominations – soit le ferment d'unité et de concorde à l'intérieur de votre patrie et dans tout le continent européen...»

Le Pape à l'Audience Générale Osservatore Romano 18.11.1999

«**L'Église désire vivement le dialogue entre les disciples de toutes les religions**, et souhaite “qu'il porte à des relations renouvelées de compréhension et de solidarité au service de toute la famille humaine”.

La liberté de conscience et le libre exercice de la religion dans la société sont des droits humains fondamentaux “qui plongent leurs racines dans la valeur de la dignité inhérente à chaque personne, reconnue dans beaucoup de Documents et Accords internationaux, y compris la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*”...»

Le Pape au Patriarche Orthodoxe Bartholomeos Ier Osservatore Romano 1.2.1999

«La fête de saint André, célébrée par le Patriarcat œcuménique, et celle de saint Pierre et Paul à Rome, nous unissent dans une rencontre fraternelle de dialogue et de prière. La charité réciproque, les échanges réguliers, la louange élevée ensemble au Seigneur, sont autant de moyens

qui contribuent à la pleine unité entre nos Églises et qui nous permettent de témoigner de la communion dans l'unique Seigneur, le Christ...

Notre volonté de progresser sur le chemin du dialogue et des relations fraternelles pour parvenir à la pleine communion devient, en cette fin de siècle et alors que le nouveau millénaire s'esquisse à l'horizon, une exigence plus urgente, un désir plus ardent...

Dans ma conviction que, "parmi les péchés qui requièrent un plus grand effort de pénitence et de conversion, il faut compter ceux qui ont porté atteinte à l'unité voulue par Dieu pour son peuple", j'ai rappelé, dans ma lettre, les nombreuses initiatives œcuméniques prises avec générosité et détermination et j'ai souligné l'énorme effort encore nécessaire pour la poursuite du dialogue doctrinal et pour un engagement plus généreux dans la prière œcuménique...»

§ 3 – Œcuménisme : ou Rome ou Jérusalem

[Contre Rome, ville Sainte]

Le Card. Ratzinger, *Il nuovo popolo di Dio*, (Le nouveau peuple de Dieu), II^{ème} partie, ch. 4 : «...c'est bien connu que ce Primat n'a pas été fondé au début sur le fait que l'Évêque de Rome soit le successeur de l'Apôtre Pierre, avec les prérogatives de Pierre décrites en Mt. 16, 17 et ss...

Certainement le rapport de l'Église avec Rome émerge de façon bien différente de celui d'Israël avec Jérusalem : Jérusalem c'est positivement la synthèse d'Israël et de sa tradition, la "ville sainte"; Rome, au contraire, ce n'est pas la synthèse de l'Église, mais la synthèse d'une situation du monde dont le nom théologique est Babylone [*Luther dit la même chose, n.d.l.r.*]. Rome ne signifie donc absolument pas quelque chose comme une ville sainte de l'Église... Le fait que l'Église soit "dans Rome", cela signifie qu'après la faillite de Jérusalem elle vit dans Babylone, dans le désert : cela signifie escatologiquement qu'elle n'a pas de lieu dans le monde. En ce sens cela devrait être important que la définition de Rome comme Babylone... soit d'origine chrétienne... Le fait que l'Église en tant qu'Église des gentils soit maintenant dans Rome ne signifie donc pas, je le répète, la création d'une nouvelle ville sainte...

Le Pape à l'Audience Générale Osservatore Romano 22.4.1999

«Pour cette réflexion nous aurons deux points de référence : le Concile Vatican II avec la Déclaration *Nostra aetate* sur "*Les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes*" et le but désormais proche du grand Jubilé.

La Déclaration *Nostra aetate* a jeté les assises d'un **nouveau** style, celui du dialogue, dans le rapport de l'Église avec les diverses religions.

De son côté, le grand Jubilé de l'an 2000 offre une occasion privilégiée pour témoigner de ce style. Dans l'encyclique *Tertio Millennio adveniente* j'ai invité à approfondir, justement en cette année dédiée au Père, le dialogue avec les grandes religions, même par des rencontres en des lieux significatifs (cf. n. 52-53).

La volonté salvifique universelle transforme l'histoire humaine en un vaste pèlerinage

Il Cardinale Angelo Sodano, Legato Pontificio, consacra il nuovo altare papale e riapre al culto la Basilica Superiore di san Francesco in Assisi

Il Cardinale Legato Pontificio Angelo Sodano, Segretario di Stato, ha presieduto — nella mattina di domenica 28 novembre — la Concelebrazione Eucaristica per la consecrazione del nuovo altare papale e per la riapertura al culto della Basilica Superiore di san Francesco in Assisi.

A due anni dal terribile sisma, l'antica Basilica costruita sulla tomba del Povertello è dunque tornata ad accogliere i pellegrini provenienti da ogni parte del mondo. Nella Concelebrazione si è pregato per le quattro vittime del crollo del 26 settembre 1997.

Alla Santa Messa era presente il Presidente della Repubblica Italiana, Carlo Azeglio Ciampi.

La riapertura della Basilica Superiore è un fatto ecclesiale di grandissima rilevanza. Nell'omelia il Cardi-



nale Legato Pontificio ha affermato che «la presente circostanza è ricca di gioia e di speranza... Ci apprestiamo a celebrare il Sacrificio eucaristico su un nuovo altare e viene spontaneo alla mente il richiamo al mistero di salvezza che su esso si compie».

————— Pagina 4 e 5

Le cardinal Sodano à Assise

O.R. 29.11.1999

Le jour même où le cardinal Sodano consacre le nouvel autel papal et ouvre à nouveau au culte la Basilique supérieure de saint François d'Assise, il y a un nouveau tremblement de terre dans la région.

Scossa di terremoto tra Umbria e Marche Non si lamentano danni

ANCONA, 29.

È stata avvertita distintamente in tutta la zona centro meridionale delle Marche la scossa del quinto grado Mercalli registrata stamattina alle 4.21 sull'Appennino umbro-marchigiano a cavallo fra le province di Ascoli Piceno e Perugia. A Visso (la cittadina dei Sibillini ricompresa nell'picentino) e Camerino, due delle località maggiormente colpite dal terremoto del 1997, tante persone si sono svegliate di soprassalto e c'è stata paura; diverse le telefonate giunte ai centralini dei vigili del fuoco per avere informazioni. Qualcuno degli inquilini dei piani più alti, inoltre, sostiene di aver percepito una seconda scossa, più leggera, intorno alle 5.10. Il movimento sismico delle 4.21 è stato avvertito anche ad Ascoli Piceno e nei comuni limitrofi, ma ovunque non si segnalano danni e finora non ci sono state richieste di sopralluoghi. Giovedì scorso un'altra lieve scossa aveva svegliato più o meno alla stessa ora gli abitanti di Fabriano ed Esanatoglia.

de peuples vers un seul centre, Jérusalem, sans toutefois que les diversités ethniques et culturelles soient annulées (cf. Ap. 7, 9).

Dans les années passées, **quelqu'un** [Mgr Lefebvre] a **opposé** le dialogue avec les hommes religieux à l'annonce, devoir premier de la mission salvifique de l'Église. En réalité le **dialogue** interreligieux est partie intégrante de la mission évangélisatrice de l'Église (cf. CCC 856). Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, il est fondamental pour l'Église, il exprime sa mission salvifique, c'est un dialogue de salut (cf. *Enseignements* VII/1 (1984), pp. 595-599). Dans le **dialogue** interreligieux il ne s'agit pas d'abandonner à l'annonce, mais de répondre à un appel divin **afin que l'échange et le partage** conduisent à un témoignage réciproque de sa propre vision religieuse, à une connaissance approfondie des convictions respectives et à une entente sur certaines valeurs fondamentales.»

Le Pape à l'Audience Générale Osservatore Romano 29.4.1999

«Le souvenir d'événements tristes et tragiques du passé peut ouvrir la voie au sens d'une fraternité renouvelée, fruit de la grâce de Dieu, et à l'engagement, afin que les semences infectées de l'antijudaïsme et de l'antisémitisme ne prennent plus racine dans le cœur de l'homme.

Israël, peuple qui édifie sa foi sur la promesse faite par Dieu à Abraham : *“tu seras le père d'une multitude de peuples”* (Gen. 17, 4; Rm. 4, 17), **montre du doigt Jérusalem au monde** comme étant le lieu symbolique du pèlerinage eschatologique des peuples, unis dans la louange du Très-Haut.»

Sa béatitude Michel Sebbat, Patriarche de Jérusalem Osservatore Romano 8.8.1999

«5. En cette ville le Saint-Père a invité à un début de réconciliation entre les peuples et les religions...

6. A Jérusalem Dieu s'est manifesté; la plénitude du mystère, de la lumière a été révélée en Jésus-Christ : la lumière qui vient dans le monde et qui lui donne la vie. Mais là, et de manière particulière à **Jérusalem, avec la coexistence des trois religions monothéistes**, judaïsme, islam et christianisme, **on vit encore le mystère du temps non encore accompli**, de l'attente de la plénitude de la grâce, le mystère du non-voir et qui continue de regarder vers la fin, vers la pleine manifestation de Dieu.»

§ 4 – Œcuménisme :
le prétexte des fronts communs :
politique, moral, anti-islamique, anti-matérialiste,
pour faire s'écrouler les dogmes catholiques

**Le Rév. P. Peter Kolvenbach, préposé général
 de la Compagnie de Jésus au Synode
 Osservatore Romano 7.10.1999**

[Utiliser l'union politique de l'Europe pour faire s'écroule le dogme catholique par l'œcuménisme]

« Cette intervention se rapporte au n. 60 de *Instrumentum laboris*.

Au delà d'un bon dialogue avec les théologiens, l'œcuménisme doit tenir compte du climat religieux de l'Europe, fait d'athéisme et d'inspirations philo-religieuses, dont on perçoit les effets tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Église.

Les chrétiens devraient s'intéresser à l'unification de l'Europe, dans la mesure où elle pourrait les aider à surmonter leurs divisions, qui dérivent en partie de facteurs politiques. Toutefois, la manière dont l'Europe s'unit incite plutôt les Églises à une coexistence pacifique, indispensable à leur crédibilité, mais qui réduit l'œcuménisme à une simple réalisation humaine de bonne harmonie. Comment en appeler donc à une union que les Églises ne réalisent pas entre elles ?

L'œcuménisme doit tenir compte des facteurs suivants :

- la comparaison ne se fait plus entre les Églises mais entre les chrétiens et les non chrétiens, les croyants et les non-croyants;
- à la base on ne comprend plus les raisons dogmatiques de la séparation;
- l'œcuménisme ne paraît pas prioritaire. Malgré l'unification, les particularismes locaux persistent et renforcent ceux des Églises;
- pendant que l'Europe avance vers l'unité qu'elle planifie, on ne comprend pas où va l'œcuménisme et quels seront ses contours futurs.

“*Afin qu'ils ne soient qu'une seule chose*”. C'est cette prière du Seigneur qui doit construire l'œcuménisme et faire apparaître le manque d'union comme un scandale.

Au dialogue indispensable des spécialistes **il faut ajouter des efforts concrets** : rencontres, jumelages de paroisses, hospitalité ecclésiale, échanges universitaires, **mobilisation des bâtisseurs de l'Europe politique et sociale**, rencontres de la vie consacrée avec la tradition des monastères et des nouvelles communautés, partage de la prière et de la parole du Seigneur entre les Églises.

Le progrès de l'œcuménisme requiert encore patience et souffrance mais c'est une grâce que le Seigneur accordera quand et comme il le voudra.»

**Le Card. J. Meisner au Synode
 Osservatore Romano 7.10.1999**

[Le prétexte d'un front moral commun pour unir les “églises chrétiennes”]

« Si l'œcuménisme doit se réaliser de manière réaliste, cette manière de comprendre la pratique complète de la foi doit se refléter aussi dans les rapports réciproques entre l'Église et les

Communautés ecclésiales. Du point de vue doctrinal, il faut naturellement accueillir positivement tout rapprochement, toutefois l'œcuménisme ne paraîtra vivant, et surtout crédible, que là où les chrétiens grandiront ensemble, aussi, et ce n'est pas le moindre, dans leur éthique et dans leur mode de vie.

C'est donc avec une préoccupation croissante que nous observons comment les Églises et communautés ecclésiales d'Europe se trouvent confrontées à de grandes divergences quant à leurs opinions sur des questions comme la protection de la vie et l'éthique sexuelle, matrimoniale et familiale. **Nous ne pouvons par conséquent faire abstraction de cette grave réalité, peu prometteuse pour la croissance de l'œcuménisme.** Ce n'est pas un hasard si le Saint-Père, dans son Encyclique *Ut unum sint*, parle "d'une problématique qui, dans le domaine éthico-moral, devient de plus en plus urgente en notre temps" : "Beaucoup parmi les chrétiens (...) ne comprennent pas toujours l'Évangile de la même manière que les catholiques" (n. 68; cf. *Concile Vatican II, Unitatis redintegratio*, n. 23).

Ces divergences internes des chrétiens sur des questions d'éthique fondamentales ne peuvent satisfaire aucune Église ou Communauté ecclésiale. Le mouvement œcuménique a débuté sachant que la division des chrétiens est un scandale pour le monde et nuisible à la très sainte cause de la prédication de l'Évangile à toute créature (*Concile Vatican II, Unitatis redintegratio*, n. 1). Ceci vaut davantage pour les questions pratiques de conduite dans la vie chrétienne que pour la dogmatique théologique controversée. **Si les diverses confessions retrouvaient une voie unique dans les questions liées à la morale, celle-ci produirait des effets externes plus grands que ceux que peuvent produire des documents dogmatiques consensuels, aussi fondamentaux qu'ils soient (2).**

Malgré les difficultés intrinsèques, cet objectif ne paraît pas, en principe, inaccessible. A cet égard existent aussi des signes positifs. A cause de cela je demande de poursuivre avec davantage d'intensité le dialogue œcuménique, sur les principes moraux de l'Évangile et sur leur application (cf *Ut unum sint*, n. 68).»

**Mgr Alberto Ablondi, Évêque de Livourne,
Vice président de la Conférence épiscopale italienne.
Osservatore Romano 9.10.1999**

L'œcuménisme aujourd'hui

«Le problème de l'unité de l'Église est mis en évidence aujourd'hui par les finalités œcuméniques que le Saint-Père a proposées au Jubilé, mais les progrès de **l'Europe unie aussi rendent toujours plus scandaleuses les lenteurs œcuméniques.**

Après des décennies d'affrontements et de confrontations, de dialogues et de rencontres, il paraît opportun que le Synode fasse des propositions œcuméniques claires.

Il est urgent de proposer à nouveau, et de manière positive, les valeurs de l'œcuménisme et de recommencer avec davantage d'enthousiasme. Voici quelques points qui, recueillis par les expériences et les documents œcuméniques, offrent une articulation et une structure organique au mouvement œcuménique.

Que l'on dise clairement que les chrétiens ne sont plus des "frères séparés". Leur condition est bien plus grave ! En effet, par le baptême, les chrétiens sont "une seule chose" dans le Christ. Par conséquent leurs fractures atteignent le Christ qui est ainsi lacéré jusqu'à en devenir méconnaissable dans sa mission confiée par le Père "afin que le monde croie que Tu m'as envoyé".

Il est nécessaire que chaque communauté, en s'ouvrant au mouvement œcuménique se demande si elle aime vraiment les frères des autres Confessions. En effet, par l'indifférence, les rancunes, les mémoires non sublimées, toute action œcuménique perdrait son sens et sa portée.

Au contraire, l'œcuménisme demande aux communautés qui le pratiquent, de faire attention surtout à leurs structures internes. En effet elles doivent éviter que le Christ soit "lacéré" par le manque de communion. C'est donc à la vie quotidienne des communautés chrétiennes que l'œcuménisme offre un "test" d'unité sûr et efficace : que l'on fasse ensemble et dans chaque domaine tout ce que l'on n'est pas obligés de faire séparément.

Mais encore, les fidèles d'une confessions doivent traiter avec les frères des autres confessions en appliquant le principe des "hiérarchies de la vérité", recueillant de ces dernières les charismes que le Saint-Esprit donne continuellement, affrontant des problèmes difficiles et urgents tels **l'hospitalité eucharistique**; mettant en valeur ce qui est déjà partagé, en anticipant dans les célébrations œcuméniques même la joie de l'unité non encore réalisée.

Ainsi l'œcuménisme sera le difficile "pèlerinage" non seulement vers la vérité et la charité, mais, comme le dit saint Jean, dans la charité et la vérité.»

**Mgr G. Germano au Synode des Évêques pour l'Asie,
Osservatore Romano 15.10.1999.**

[La menace du danger islamique, prétexte pour faire un front commun œcuménique]

«Et maintenant j'aimerais faire une proposition sérieuse au Saint-Père : organiser au plus vite, sinon un Synode, du moins un Symposium des Évêques et agents de la pastorale parmi les immigrants, avec une référence particulière aux islamistes, l'élargissant à l'église réformée et aux orthodoxes. Son organisation pourrait être confiées au CCEE, qui a en ce domaine une expérience longue et éprouvée, collégalement avec le KEK.

Le symposium devrait servir à approfondir collégalement **le problème des islamistes** dans les pays chrétiens et **trouver ainsi une stratégie commune** pour l'affronter et le résoudre de manière chrétienne et objective. Il est indispensable de se trouver d'accord sur les principes, même si ensuite leur application peut varier selon les lieux et les personnes. Il n'y a rien de plus dommageable que le désaccord sur les principes !»

**Gino Concetti
Osservatore Romano 2.7.1999**

[Le prétexte du danger de l'athéisme pour faire un front commun œcuménique]

«Dans l'encyclique *Centesimus annus* par contre on accueille et **on exalte la démocratie** comme forme de gouvernement qui correspond aux aspirations des peuples et à leurs droits de liberté. On répète, au fond, la position de *Gaudium et spes* du Concile Vatican II qui a condamné, sans appel, les formes dictatoriales et autoritaires de gouvernement...

C'est ce qui a inspiré l'encyclique *Ut unum sint*. **Pour vaincre l'athéisme**, l'incroyance, la sécularisation il est nécessaire de réaliser **le postulat de l'unité qui jaillit de la volonté même du Christ.**»

§ 5 – Œcuménisme, Synode

Le Card. Cassidy au Synode Osservatore Romano 7.10.1999

«Le Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens se félicite de l'attention accordée à l'œcuménisme dans *l'Instrumentum laboris* et dans l'excellente *Relatio ante disceptationem* du cardinal Ruoco Varela. Ces documents donnent une idée du progrès accompli ces dernières années tant dans le domaine doctrinal que dans les rapports entre les Églises chrétiennes et les Communautés ecclésiales européennes. La présence parmi nous au Synode de nombreux délégués frères, ainsi que des Églises orthodoxes, est un signe de ce progrès. Nous leurs sommes bien reconnaissants pour leur participation à ce Synode.

Toutefois nous ne pouvons pas être entièrement satisfaits des progrès accomplis. *L'Instrumentum laboris* affirme que "l'accord paraît assez unanime sur la conviction que le manque d'unité entre les chrétiens affaiblit le témoignage commun de la foi et, par conséquent, sur la nécessité et l'urgence d'une étroite collaboration avec les autres Églises." C'est vrai, beaucoup sont convaincus, mais le nombre de ceux qui ne sont pas très convaincus est encore un obstacle à des progrès ultérieurs. Même ici on a le sentiment que la formation ne reçoit pas toute l'attention qu'elle mérite, en particulier entre le clergé et d'autres agents de la pastorale.

On a parlé de rencontres telles que celle de Graz. Certes, la participation des fidèles à de telles rencontres, en particulier celles des jeunes membres de nos communautés, est un facteur très positif, "il contribue à promouvoir et à diffuser la sensibilité œcuménique". Le dialogue de la vérité doit être accompagné du dialogue de l'amour. Toutefois, le dialogue de l'amour appelé aussi "œcuménisme charismatique" **a aussi besoin du dialogue de la vérité, ou "œcuménisme institutionnel"**, s'il veut apporter une contribution vraiment positive à la recherche de l'unité, et ne pas créer la confusion ou un "faux irénisme" (*Ut unum sint*, n. 79). Comme l'a clairement déclaré le Pape Jean-Paul II au n. 36 de l'Encyclique sur l'engagement œcuménique, *Ut unum sint*, "L'amour de la vérité c'est la dimension la plus profonde d'une authentique recherche de la pleine communion entre les chrétiens".

Le mouvement œcuménique est indubitablement un signe que Jésus-Christ vit dans son Église et constitue un signe d'espérance pour l'Europe du prochain millénaire. L'Europe pose aux Églises de grands défis, qui peuvent être considérés comme des obstacles à l'annonce de l'Évangile. J'espère toutefois que le Synode les considérera plus comme des défis que comme des obstacles. Les membres de ce Synode partagent une grande expérience pastorale. Non seulement l'Europe, mais aussi d'autres parties du monde attendent avec inquiétude de connaître votre contribution quant à la manière dont l'Église du XXème siècle devra répondre à ces défis, qu'elles partagent aussi.»

Le Card. Danneels au Synode, Relation des "Circuli minores" Osservatore Romano 15.10.1999

«6. L'œcuménisme.

La collaboration œcuménique est indispensable pour la nouvelle évangélisation en Europe. Il y a de nombreux signes encourageants, au sommet et à la base. Mais des divergences subsistent encore, surtout en ce qui concerne la morale (sexuelle).

Une question douloureuse reste celle des Églises uniates. Il faut éviter toute forme de prosélytisme "uniate", tenant fermement que, en vertu de la liberté de religion, chacun doit pouvoir choisir librement à quelle Église il souhaite appartenir.»

Message du Synode des Évêques pour l'Europe
Osservatore Romano 23.10.1999

[Ce Synode semble fait pour préparer et faire consentir tous les Évêques à la signature de la Justification du 31.10.1999]

«Nous accueillons comme un "signe d'espérance" et avec une grande reconnaissance envers le Seigneur, le chemin parcouru par l'œcuménisme sous le signe de la vérité, de la charité et de la réconciliation, et cela malgré les difficultés. Nous recevons avec une particulière satisfaction la "**Déclaration commune sur la Justification**", qui sera signée à Augsbourg le 31 octobre 1999 par les représentants de notre Église et la *Fédération Luthérienne Mondiale*. Après plus de quatre siècles, nous sommes parvenus à un consensus sur quelques vérités fondamentales de ce point central de notre foi. Rappelons aussi le chaleureux accueil réservé au Saint-Père lors de sa visite en Roumanie.

Autre "signe d'espérance" c'est "l'échange des dons" entre les Églises de l'Ouest et celles de l'Est, qui s'est intensifié ces dernières années, avec un enrichissement spirituel et pastoral réciproque, pour une Église appelée à respirer avec ses "deux poumons" et avec l'unique cœur rempli de l'amour du Christ et de son Esprit...

Continuons tous ensemble, frères et sœurs dans le Seigneur, à vivre avec plus de vérité et de crédibilité notre responsabilité. Très confiants dans le chemin œcuménique, redécouvrons le lien qui nous unit à nos "**frères aînés**" les juifs, ouvrons-nous au dialogue respectueux et mûri avec les membres des autres religions, intensifions notre élan missionnaire en allant dans le monde entier (cf. Mt. 28, 19-20).

... poursuivez avec courage et ténacité le processus d'intégration européenne en élargissant le cercle des peuples membres de l'Union. Valorisant dans une sage harmonie les diversités historiques et culturelles des pays et en assurant la globalité et l'unité des valeurs qui placent l'Europe sur un plan humain et culturel...»

Mgr F. Komarika au Synode
Osservatore Romano 9.10.1999

«Je Vous remercie, Très Saint-Père, pour votre infatigable soutien, votre solidarité et votre prière en ces terribles années de guerre dans ma patrie. De plus vous nous avez constamment et fermement soutenus et incités, nous Évêques, à l'engagement résolu et efficace pour le respect de la dignité, des droits et des libertés humaines fondamentales de chaque homme sans distinction, pour la réconciliation, l'application pratique de la doctrine sociale **contemporaine** de l'Église et les orientations de Sa Sainteté.» [*"Contemporaine" ce n'est donc plus celle d'avant !*].

Mgr Charles Caruana
Osservatore Romano 9.10.1999

«Ce qui a permis la pérennité et la consolidation d'une telle tolérance et d'un tel respect c'est le principe dit de la "clause de conscience" qui a recueilli les accords des catholiques, des angli-

cans et des juifs. D'après ce principe **les écoles ne peuvent être utilisées pour faire des prosélytes ou pour convertir** les autres.

...les parents envoyaient leurs enfants à l'école sans crainte qu'ils soient influencés par d'autres religions (1).

Lorsque l'Église a adopté le même principe pour ses écoles, où les enfants étudiaient et jouaient ensemble, **créant inconsciemment** une amitié et un rapport humain qui durait jusqu'à l'âge adulte, nous avons perpétué cette même tolérance et ce respect réciproque dans notre communauté (2).

Avec le Concile Vatican II, vu les excellents rapports humains que nous vivions déjà, le pas vers l'œcuménisme n'a pas été difficile.

Notre engagement par rapport à l'œcuménisme a été constant et fidèle aux orientations du Saint-Siège sur l'œcuménisme. Le prochain pas sera l'ouverture vers les juifs.»

**Le Rév. Aldo Giordano au Synode,
Relation des "Circuli minores"
Osservatore Romano 15.10.1999**

«V. L'œcuménisme (n. 7).

1. Le chemin œcuménique a son âme dans la dimension théologico-spirituelle : elle libère l'espace de nombreux obstacles historiques, culturels, juridictionnels, psychologiques, pratiques, qui sont la vraie complication aussi dans le dialogue théologique.

2. L'expérience enseigne que, si tout le peuple des croyants n'est pas impliqué, même les dialogues théologiques et hiérarchiques s'enlisent.

3. Les membres du groupe soutiennent ces propositions :

– Insérer dans l'agenda de la vie des Églises **la journée judéo-chrétienne**.

– **Créer** des organismes de dialogue et des centres de formation appropriés.

Formuler de la part du Synode un message de soutien pour la signature historique de la *Déclaration commune* luthéranocatholique sur la doctrine de la Justification (Augsbourg, 31 octobre 1999).

– **Soutenir** le processus déjà engagé de la rédaction d'une Charte Œcuménique pour l'Europe, lancé par le CCEE et le KEK.»

**Le Pape à l'Audience Générale
Osservatore Romano 18.11.1999**

«3. La deuxième étape de mon voyage à été la Géorgie, afin de rendre les visites que le Président Chevardnaze et Sa Sainteté Ilia II, Catholicos-Patriarche de Toute la Géorgie, avaient faites précédemment à Rome. C'était mon ardent désir de rendre hommage au témoignage que l'Église de Géorgie a rendu au cours des siècles et d'établir de nouveaux points de contact entre les chrétiens, de telle sorte que commençant le troisième millénaire chrétien, ils puissent s'efforcer ensemble de proclamer au monde l'Évangile, d'un seul cœur et d'une seule âme.»

1) Recette pour former les jeunes catholiques au relativisme.

2) On croit lire le manuel du jeune franc-maçon.

Le Pape au Patriarche Roumain, Sa Béatitude Teoctist Osservatore Romano 10.5.1999

[Il existe un «unique et indivisible Corps mystique du Christ»]

«Au nom de cette grande inspiration œcuménique, je m'adresse à tous les croyants en Jésus-Christ qui vivent en Roumanie...

Beaucoup en effet ont payé par le martyre cette fidélité.

L'Église, guidée par l'Esprit, s'est ainsi répandue dans toutes les parties du monde.

Si parfois certaines incompréhensions sont survenues et, malheureusement, de douloureuses déchirures à l'intérieur de **l'unique et indivisible Corps mystique du Christ**, la conscience de ce qui unit tous les croyants et l'appel commun à l'unité sont plus forts que n'importe quelle division. Au terme du deuxième millénaire, les chemins qui s'étaient séparés commencent à se rapprocher et nous assistons à l'intensification du mouvement œcuménique visant à atteindre la pleine unité des croyants...»

Religions non chrétiennes

51. Quant aux religions non chrétiennes, l'Église catholique ne rejette rien de ce qu'il y a en elles de vrai et de saint (192). Pour cela, et par rapport aux autres religions, les catholiques tiennent à souligner les éléments de vérité où qu'ils se trouvent, mais en même temps ils témoignent fortement de la nouveauté de la révélation du Christ, gardée dans son intégrité par l'Église (193).

Par cette attitude cohérente, ils refusent comme étrangère à l'esprit du Christ toute discrimination ou persécution contre des personnes à raison de la race, de la couleur, de la condition de vie ou de la religion. La différence religieuse ne doit jamais être cause de violence ou de guerre. Au contraire, des personnes aux croyances différentes doivent se sentir portées, justement à cause de leur adhésion à ces croyances, à travailler unies pour la paix et pour la justice.

“Les musulmans, ainsi que les chrétiens et les juifs, appellent Abraham leur père...”»

Le Pape à la Délégation de la Fédération Luthérienne Mondiale Osservatore Romano 9.12.1999

«Depuis le Concile Vatican II, catholiques et luthériens se sont sensiblement rapprochés : avec l'aide de Dieu nous avons réussi, lentement et patiemment à abattre les barrières qui nous divisaient...

2. Un fruit particulier du dialogue théologique nous a été donné voici quelques semaines à Augsbourg, où a été signée la “*Déclaration commune sur la Doctrine de la Justification par la foi*” : un sujet qui pour plusieurs siècles a été **une sorte de symbole de la division** entre catholiques et protestants. Remercions Dieu qui nous a permis de poser **une pierre milliaire** sur la voie difficile de la reconstitution de la pleine unité entre les chrétiens (cf. *Angelus*, 31 octobre 1999).

Le Document est certainement un bon point de départ pour d'autres étapes œcuméniques. Il exhorte à mener la recherche théologique dans le milieu œcuménique et à **éliminer** les obstacles qui s'opposent encore à la communion tant désirée à la table du Seigneur. Pour cela nous devons nous efforcer, unissant nos forces, de **traduire** le contenu de la doctrine que nous avons élaboré ensemble, dans la langue et dans la vie de nos contemporains. Il est nécessaire d'avoir de bons interprètes capables de transmettre la vérité dans la fidélité à leur propre identité et par amour de leur interlocuteur...



Le Pape avec les orthodoxes, O.R. 12.5.1999

La thèse du cardinal Ratzinger mise en pratique par le Pape : *«Les efforts œcuméniques... se fixer des objectifs intermédiaires... des temps intermédiaires... distinguer la finalité ultime, c'est-à-dire l'unité des Églises, d'intermèdes qui sont nécessaires pour y accéder»* (Adista, 10.12.1993)

“Précisément en ce siècle affligé par la violence et la terreur, le témoignage des martyrs est devenu très significatif tant pour les catholiques que pour les luthériens. Il est un signe indélébile, mais particulièrement éloquent aujourd'hui, de la vérité de l'amour chrétien”. Les martyrs ce sont ceux qui “ont annoncé l'Évangile en donnant leur vie par amour” (*Incarnationis mysterium*, n. 13). **De cette façon le martyr acquiert une signification œcuménique**, puisque **ceux qui croient au Christ et qui sont unis dans le long cortège des martyrs**, ne peuvent pas rester divisés (cf. *Ut unum sint*, n. 1)...

Pour cette raison le calendrier de l'Année sainte prévoit plusieurs rencontres au niveau œcuménique. **Pourquoi devrions-nous parcourir encore des routes séparées si nous sommes déjà sur la même voie ?** L'année jubilaire, en tant qu'événement spirituel, offre aux catholiques et aux luthériens de nombreuses possibilités à exploiter ensemble.

Les vêpres œcuméniques que nous avons expérimentées à l'occasion de l'élévation de sainte Brigitte de Suède au titre de co-patronne de l'Europe, nous en ont donné un exemple. Lorsque, à cette occasion, nous avons rendu grâce à Dieu par des Hymnes et des Psaumes **j'ai perçu “l'espace spirituel”** dans lequel les chrétiens sont ensemble devant leur Seigneur (cf. *Ut unum sint*, n. 83).

L'espace spirituel commun est plus grand que certaines barrières confessionnelles qui nous séparent au seuil du troisième millénaire. Si les chrétiens, malgré leurs divisions, savent toujours davantage s'unir dans la prière commune autour du Christ, ils prendront de plus en plus conscience des limites de ce qui les sépare par rapport à ce qui les unit (cf. *Ut unum sint*, n. 22). Celui qui est conscient de cela ne peut pas considérer l'œcuménisme simplement comme un “appendice” qui viendrait s'ajouter à l'activité traditionnelle de l'Église (cf. *Ut unum sint*, n. 20). La pleine unité est un but pour lequel il vaut la peine de s'engager. C'est un stimulant pour l'activité spirituelle de toute l'Église.

5. A propos de ces considérations remplies d'espérance, je suis convaincu que les bons rapports qui existent entre l'Église catholique et la Fédération Luthérienne Mondiale, jetteront les bases sur lesquelles on pourra affronter d'autres dialogues, accès à la solution de questions encore ouvertes.

Puisque la prière est l'âme du renouveau œcuménique et de l'inspiration à l'unité (cf. *Ut unum sint*, n. 28), que notre dialogue commun sur les questions fondamentales de la doctrine puisse aussi être soutenu dans le futur par la prière fervente de nos communautés. La prière des fidèles est, pour ainsi dire, le vent qui pousse le dialogue œcuménique.

Plaise à Dieu que nous puissions acquérir tout de suite cette unité qui est la volonté de Jésus ! Cette prière sera offerte par notre action de grâce au Seigneur de l'Histoire. Nous ne devons pas seulement regarder en arrière les 2000 ans après le Christ, mais, en vue de l'an 2000, avancer aussi avec le Christ confiants en l'avenir.

Pour la solennité de la naissance de Jésus-Christ, notre Seigneur hier, aujourd'hui et toujours, je vous souhaite la paix et la bénédiction du Fils de Dieu Incarné !»

Le Pape à la célébration œcuménique Osservatore Romano 15.11.1999

«3. Ma pensée va maintenant au 5 octobre 1991 lorsque, dans cette même Basilique, eut lieu une solennelle célébration œcuménique à l'occasion du sixième centenaire de la canonisation de sainte Brigitte. A cette occasion j'avais dit : “Depuis bientôt vingt-cinq ans, luthériens et catho-

liques s'emploient à retrouver la voie commune... Le dialogue théologique a remis en lumière le vaste patrimoine qui nous unit... Personne n'ignore **que la Réforme protestante a débuté avec la doctrine de la justification** (1) et qu'elle a rompu l'unité des chrétiens d'Occident. Sa compréhension commune... nous aidera, nous en sommes certains, à résoudre les autres controverses qui, **directement ou indirectement s'y rattachent**".

Cette "compréhension commune" que **je souhaitais** il y a neuf ans, aujourd'hui, grâce au Seigneur, est devenue une réalité encourageante. Le 31 octobre dernier, dans la ville d'Augsbourg, a été signée une *Déclaration commune*, dans laquelle luthériens et catholiques ont mûri un **consentement** sur des **vérités fondamentales** de la doctrine de la justification. Cet acquis du dialogue œcuménique, pierre milliaire dans la marche vers l'unité pleine et visible, est le résultat d'un intense travail de recherche, de rencontres et de prière.

Toutefois il nous reste encore un long chemin à parcourir "grandis restat nobis via". Nous devons faire encore davantage, conscients des responsabilités qui nous incombent au seuil d'un nouveau millénaire. Nous devons continuer à marcher ensemble, soutenus par le Christ, qui au Cénacle, la veille de sa mort, a prié le Père afin que ses disciples "ne soient tous qu'une seule chose" (*Jn 17, 21*).

4. Dans le texte de la Déclaration commune, il est écrit très opportunément que **le consentement atteint par les catholiques et les luthériens "sur des vérités fondamentales de la doctrine de la justification doit produire des effets et se traduire dans la vie et l'enseignement des Églises"** (n. 43).

[Et maintenant la doctrine protestante de la justification doit pénétrer "dans la vie et l'enseignement des Églises"]

Nous commémorons aujourd'hui la figure de cette sainte singulière (Ste Brigitte de Suède), et je suis heureux que dans cette célébration les plus hauts représentants des Églises luthériennes de Suède et de Finlande soient à mes côtés, avec mes vénérables Frères dans l'Épiscopat de Stockholm et de Copenhague. Je les salue tous et chacun avec grande affection.»

Le Pape à l'Angelus Osservatore Romano 2.11.1999

«Très chers frères et sœurs !

1. A Augsbourg, en Allemagne, se déroule précisément aujourd'hui en à cette même heure, un événement de grande importance. Les représentants de l'Église catholique et de la Fédération Luthérienne Mondiale signent une Déclaration commune sur un des principaux arguments qui opposaient catholiques et luthériens : la doctrine de la justification par la foi.

Il s'agit d'une pierre milliaire sur la voie ardue de la reconstitution de la pleine unité entre les chrétiens, et c'est assez significatif qu'elle soit posée justement dans la ville où, en 1530, avec la "Confessio Augustana", fut écrite une page décisive de la Réforme luthérienne.

Un tel document constitue une base sûre pour la poursuite de la recherche théologique œcuménique et pour affronter les difficultés qui restent encore à surmonter, avec une plus profonde

1) Le Pape reconnaît qu'avec le changement de la doctrine sur la justification on change de religion : de catholique on devient protestant.

espérance de les résoudre dans le futur. Il est aussi une contribution précieuse à la purification de la mémoire historique et au témoignage commun.

2. Je désire remercier le Seigneur pour cet **objectif intermédiaire** sur la voie difficile, mais très riche en joie, de l'unité et de la communion entre les chrétiens. Il offre, en effet, une réponse significative à la volonté du Christ, qui la veille de sa passion a prié le Père pour que ses disciples fussent une seule chose (cf. *Jn* 17, 11). Autre raison de gratitude est aussi le fait que ce signe consolant nous arrive au seuil de l'an 2000, de sorte que les chrétiens puissent se présenter au Grand Jubilé "sinon tout à fait unis, du moins plus près de surmonter les divisions du deuxième millénaire" (*Tertio Millennio adveniente*, 34).

J'adresse une pensée reconnaissante à tous ceux qui ont prié et travaillé pour rendre possible cette *Déclaration commune*. Et en même temps j'aimerais souligner qu'à l'*Assemblée Spéciale pour l'Europe du Synode des Évêques*, terminée depuis peu, ont pris part des Délégués frères des autres Églises et Communautés ecclésiales. Elle a placé le chemin œcuménique parmi les signes d'espérance, pour un continent qui a vu naître la plus grande partie des divisions entre les chrétiens et qui souffre encore beaucoup des ses conséquences.»

ANNEXE IV

Texte du Magistère traditionnel sur le même thème

Grégoire XVI, *MIRARI VOS*, 15 août 1832

«Comme il est constant, pour Nous servir des paroles des Pères de Trente, que l'Église "a été instruite par Jésus-Christ et ses apôtres", et qu'elle est "enseignée par l'Esprit-Saint qui lui suggère incessamment toute vérité," il est tout à fait absurde et souverainement injurieux pour elle, que l'on mette en avant une certaine "restauration et régénération" comme nécessaire pour pourvoir à sa conservation et à son accroissement; comme si elle pouvait être censée exposée à la défaillance, à l'obscurcissement, ou à d'autres inconvénients de cette nature. Le but des novateurs, en cela, est "de jeter les fondements d'une institution humaine récente," et de faire, ce que saint Cyprien avait en horreur, que l'Église, qui est divine, "devienne tout humaine". Que ceux qui forment de tels desseins considèrent bien que c'est au seul Pontife Romain, suivant le témoignage de saint Léon, que "la dispensation des canons a été confiée," et qu'il lui appartient à lui seul, et non à un particulier, "de prononcer sur les règles anciennes," et ainsi, comme l'écrit saint Gélase, "de peser les décrets des canons, et d'apprécier les règlements de ses prédécesseurs, pour tempérer, après un examen convenable, ceux auxquels la nécessité du temps et l'intérêt des Églises demandent quelques adoucissements."

Nous arrivons maintenant à une autre cause des maux dont Nous gémissons de voir l'Église affligée en ce moment, savoir, à cet "indifférentisme" ou à cette opinion perverse qui s'est répandue de tout côté par les artifices des méchants, et d'après laquelle on pourrait acquérir le salut éternel par quelque profession de foi que ce soit, pourvu que les mœurs soient droites et honnêtes. Il ne vous sera pas difficile, dans une matière si claire et si évidente, de repousser une erreur aussi fatale du milieu des peuples confiés à vos soins. Puisque l'Apôtre nous avertit "qu'il

n’y a qu’un Dieu, une foi, un baptême,” ceux-là doivent craindre qui s’imaginent que toute religion offre les moyens d’arriver au bonheur éternel, et ils doivent comprendre que, d’après le témoignage du Sauveur même, *“ils sont contre le Christ, puisqu’ils ne sont point avec lui,”* et qu’ils dissipent malheureusement, puisqu’ils ne recueillent point avec lui; et par conséquent *“qu’il est hors de doute qu’ils périront éternellement, s’ils ne tiennent la foi catholique, et s’ils ne la gardent entière et inviolable.”* Qu’ils écoutent saint Jérôme, qui, dans un temps où l’Église était partagée en trois par un schisme, raconte que, fidèle à ses principes, il avait constamment répondu à ceux qui cherchaient à l’attirer à leur parti : *“Si quelqu’un est uni à la Chaire de Pierre, je suis avec lui.”* Ce serait à tort que quelqu’un se rassurerait parce qu’il a été régénéré dans les eaux du baptême, car saint Augustin lui répondrait à propos : *“Un sarment coupé à la vigne conserve encore la même forme; mais à quoi lui sert cette forme, s’il ne vit point de sa racine ?”*

De cette source infecte de *“l’indifférentisme”* découle cette maxime absurde et erronée, ou plutôt ce délire, qu’il faut assurer et garantir à qui que ce soit la *“liberté de conscience.”* On prépare la voie à cette pernicieuse erreur par la liberté d’opinions pleine et sans bornes qui se répand au loin pour le malheur de la société religieuse et civile, quelques-uns répétant avec une extrême impudence qu’il en résulte quelque avantage pour la religion. Mais, disait saint Augustin, *“qui peut mieux donner la mort à l’âme que la liberté de l’erreur ?”* En effet, tout frein étant ôté qui puisse retenir les hommes dans les sentiers de la vérité, leur nature inclinée au mal tombe dans un précipice; et nous pouvons dire avec vérité que *“le puits de l’abîme”* est ouvert, ce puits d’où saint Jean vit monter une fumée qui obscurcit le soleil, et sortir des sauterelles qui ravagèrent la terre. De là le changement des esprits, une corruption plus profonde de la jeunesse, le mépris des choses saintes et des lois les plus respectables répandu parmi le peuple, en un mot le fléau le plus mortel pour la société, puisque l’expérience a fait voir de toute antiquité que les États qui ont brillé par leurs richesses, par leur puissance, par leur gloire, ont péri par ce seul mal, la liberté immodérée des opinions, la licence des discours et l’amour des nouveautés.

Là se rapporte cette liberté funeste, et dont on ne peut avoir assez d’horreur, la liberté de la librairie pour publier quelque écrit que ce soit, liberté que quelques-uns osent solliciter et étendre avec tant de bruit et d’ardeur. Nous sommes épouvantés, Vénérables Frères, en considérant de quelles doctrines ou plutôt de quelles erreurs monstrueuses nous sommes accablés, et en voyant qu’elles se propagent au loin et partout, par une multitude de livres et par des écrits de toute sorte, qui sont peu de chose pour le volume, mais qui sont remplis de malice, et d’où il sort une malédiction qui, Nous le déplorons, se répand sur la face de la terre. Il en est cependant, ô douleur ! qui se laissent entraîner à ce point d’impudence, qu’ils soutiennent opiniâtrement que le déluge d’erreurs qui sort de là est assez bien compensé par un livre qui, au milieu de ce déchaînement de perversité, paraîtrait pour défendre la religion et la vérité. Or, c’est certainement une chose illicite et contraire à toutes les notions de l’équité, de faire de dessein prémédité un mal certain et plus grand parce qu’il y a espérance qu’il en résultera quelque bien. Quel homme en son bon sens dira qu’il faut laisser se répandre librement des poisons, les vendre et transporter publiquement, les boire même, parce qu’il y a un remède tel que ceux qui en usent parviennent quelquefois à échapper à la mort ?

La discipline de l’Église fut bien différente dès le temps même des apôtres, que nous lisons avoir fait brûler publiquement une grande quantité de mauvais livres. Qu’il suffise de parcourir les lois rendues sur ce sujet dans le cinquième concile de Latran, et la constitution qui fut, depuis,

donnée par Léon X, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, pour empêcher *“que ce qui a été sagement inventé pour l'accroissement de la foi et la propagation des sciences utiles soit dirigé dans un but contraire, et porte préjudice au salut des fidèles.”* Ce fut aussi l'objet des soins des Pères du concile de Trente, qui, afin d'apporter le remède à un si grand mal, firent un décret salutaire pour ordonner de rédiger un *index* des livres qui contiendraient une mauvaise doctrine. *“Il faut combattre avec force,”* dit Clément XIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, dans ses lettres encycliques sur la proscription des livres dangereux; *“il faut combattre avec force, autant que la chose le demande, et tâcher d'exterminer cette peste mortelle; car jamais on ne retranchera la matière de l'erreur qu'en livrant aux flammes les coupables éléments du mal.”* D'après cette constante sollicitude avec laquelle le Saint-Siège s'est efforcé dans tous les temps de condamner les livres suspects et nuisibles, et de les retirer des mains des fidèles, il est assez évident combien est fausse, téméraire, injurieuse au Saint-Siège, et féconde en maux pour le peuple chrétien, la doctrine de ceux qui non seulement rejettent la censure des livres comme un joug trop onéreux, mais en sont venus à ce point de malignité qu'ils la présentent comme opposée aux principes du droit et de la justice, et qu'ils osent refuser à l'Église le droit de l'ordonner et de l'exercer.»

Chapitre V

La Démocratie

Le Pape au Mexique Osservatore Romano 25.1.1999

«Dans les relations internationales on donne parfois la priorité à l'économie plutôt qu'aux valeurs humaines; la liberté et la démocratie se ressentent de leur affaiblissement...

6. Ce continent pourrait être le “Continent de l'espérance” si les communautés humaines qui le composent, ainsi que leurs classes dirigeantes, assumaient une base éthique commune. **L'Église catholique** et les autres grandes confessions religieuses présentes en Amérique **peuvent apporter** à cette éthique commune **des éléments spécifiques** qui permettent aux consciences de ne pas être limitées par des idées surgies de simples consensus circonstanciels. L'Amérique et l'humanité entière ont besoin de points de référence essentiels à tous les citoyens et aux responsables politiques. “Ne pas tuer”, “ne pas faire de faux témoignage”, “ne pas voler et ne pas désirer la chose d'autrui”, “respecter la dignité fondamentale de la personne humaine” dans ses dimensions physiques et morales, ce sont des principes intangibles, sanctionnés dans le décalogue commun aux juifs, aux chrétiens et aux musulmans, et proches des normes d'autres grandes religions. Il s'agit de principes qui obligent aussi bien la personne humaine prise individuellement que les diverses sociétés.»

Le Pape aux parlementaires du Conseil de l'Europe Osservatore Romano 29.3.1999

«Il convient tout d'abord de se rappeler **qu'il n'y a pas de vie politique**, économique et sociale **juste sans le respect** de la dignité de chacun, avec toutes les conséquences qu'il faut en tirer en matière **de droits de l'homme, de liberté, de démocratie**, de solidarité et de liberté.

Ces valeurs sont profondément enracinées dans la conscience européenne; elles représentent les aspirations les plus fortes des citoyens européens...

4. Par ailleurs, je joins ma voix à celle du Conseil de l'Europe en demandant que le droit le plus fondamental, le droit à la vie pour toute personne, soit reconnu dans tout l'espace européen et que soit abolie la peine de mort.

6. Votre Assemblée a récemment déclaré que **“la démocratie** et la religion ne sont pas incompatibles, au contraire [...]. La religion, de par son engagement moral et éthique, les valeurs qu'elle défend, son sens critique et son expression culturelle, peut être un partenaire valable de la société démocratique” (*Recommandation* 1396 (1999), n. 5).»

Le Pape aux Évêques du Malawi
Osservatore Romano 6.9.1999

«Ils sont nombreux à reconnaître que l'Église a joué un rôle important dans la transition du Malawi vers un **gouvernement démocratique**. Toutefois, le processus de transition n'est pas encore achevé et l'Église doit collaborer avec tous les secteurs de la société pour empêcher que le pays ne s'égaré dans sa tentative de construire une démocratie juste, stable et durable. Cela dépendra de la qualité des fondements posés. **La seule base sûre pour une société démocratique** c'est une vision juste de la personne humaine et du bien commun. Si la société ne bâtit pas sur cette vérité, elle est alors comme la maison construite sur le sable : elle ne peut résister (*cf. Mt. 7, 26-27*). C'est le devoir solennel de l'Église de déclarer cette vérité, d'identifier les valeurs humaines qui en découlent et de rappeler à tous le devoir d'agir en conséquence.»

ANNEXE V

Texte du Magistère traditionnel sur le même thème

Saint Pie X – PASCENDI – 8.9.1907

L'Église

(...) 27. Nous voici à l'Église, où leurs fantaisies vont nous offrir plus ample matière.

L'Église est née d'un double besoin : du besoin qu'éprouve tout fidèle, surtout s'il a eu quelque expérience originale, de communiquer sa foi; ensuite, quand la foi est devenue commune, ou, comme on dit, *collective*, du besoin de s'organiser en société, pour conserver, accroître, propager le trésor commun.

Alors, qu'est-ce donc que l'Église ?

Le fruit de la *conscience collective*, autrement dit de la collection des consciences individuelles : consciences qui, en vertu de la permanence vitale, dérivent d'un premier croyant – pour les catholiques, de Jésus-Christ.

Or, toute société a besoin d'une autorité dirigeante, qui guide ses membres à la fin commune, qui, en même temps, par une action prudemment conservatrice, sauvegarde ses éléments essentiels, c'est-à-dire, dans la société religieuse, le dogme et le culte. De là, dans l'Église catholique, le triple pouvoir : *disciplinaire, doctrinal, liturgique*. De l'origine de cette autorité se déduit sa nature; comme de sa nature ensuite, ses droits et ses devoirs. Aux temps passés, c'était une erreur commune que l'autorité fût venue à l'Église du dehors, savoir de Dieu immédiatement; en ce temps-là, on pouvait à bon droit la regarder comme *autocratique*. Mais on en est bien revenu aujourd'hui. De même que l'Église est une émanation vitale de la conscience collective, de même à son tour, l'autorité est un produit vital de l'Église.

La conscience religieuse, tel est donc le principe d'où l'autorité procède, tout comme l'Église, et, s'il en est ainsi, elle en dépend. Vient-elle à oublier ou méconnaître cette dépendance, elle tourne en tyrannie. Nous sommes à une époque où le sentiment de la liberté est en plein épa-



Compostelle

2000 ans de catholicisme ont consacré cette image de saint Jacques Apôtre tel qu'il est apparu dans la bataille de Clavijo pour aider les chrétiens contre l'islam..
Que pense le Ciel de l'œcuménisme ?

nouissement dans l'ordre civil, la conscience publique a créé le régime populaire. Or il n'y a pas deux consciences dans l'homme, non plus que deux vies. **Si l'autorité ecclésiastique ne veut pas, au plus intime des consciences, provoquer et fomenter un conflit, à elle de se plier aux formes démocratiques.** Au surplus, à ne le point faire, c'est la ruine. Car il y aurait folie à s'imaginer que le sentiment de la liberté, au point où il en est, puisse reculer. Enchaîné de force et contraint, terrible serait son explosion; elle emporterait tout, Église et religion. – Telles sont, en cette matière, les idées des modernistes, dont c'est, par suite, le grand souci de chercher une voie de conciliation entre l'autorité de l'Église et la liberté des croyants. (...)

L'autorité ecclésiastique

31. Telles sont leurs idées sur l'autorité *disciplinaire*. – Quant à l'autorité *doctrinale et dogmatique*, bien plus avancées, bien plus pernicieuses sont sur ce point leurs doctrines. Veut-on savoir comment ils imaginent le magistère ecclésiastique ? Nulle société religieuse, disent-ils, n'a de véritable unité que si la conscience religieuse de ses membres est une, et une aussi la formule qu'ils adoptent.

Or, cette double unité requiert une espèce d'intelligence universelle, dont ce soit l'office de chercher et de déterminer la formule répondant le mieux à la conscience commune, qui ait en outre suffisamment d'autorité, cette formule une fois arrêtée, pour l'imposer à la communauté. De la combinaison et comme de la fusion de ces deux éléments, intelligence qui choisit la formule, autorité qui l'impose, résulte, pour les modernistes, la notion du magistère ecclésiastique. **Et comme ce magistère a sa première origine dans les consciences individuelles, et qu'il remplit un service public pour leur plus grande utilité, il est de toute évidence qu'il s'y doit subordonner, par là même se plier aux formes populaires.** Interdire aux consciences individuelles de proclamer ouvertement et hautement leurs besoins, bâillonner la critique, l'empêcher de pousser aux évolutions nécessaires, ce n'est donc plus l'usage d'une puissance commise pour des fins utiles, c'est un abus d'autorité.

Chapitre VI

Exaltation de l'ONU et des Droits de l'homme

Le Pape à l'ambassadeur de Corée
Osservatore Romano 28.3.1999

«Pour assurer une paix basée sur des fondements solides et durables, **il faut un effort international concerté afin de promouvoir et de garantir une civilisation** des droits de l'homme et je suis heureux que votre Gouvernement partage cette opinion. Dans cette tâche, la promotion de la dignité de la personne doit être le principe conducteur et la recherche du bien commun doit être l'engagement impératif.

Le défi consiste à **construire une nouvelle structure de relations à tous les niveaux, basée sur une garantie du respect des droits de l'homme et de la liberté humaine**. Le Saint-Siège, en vertu de sa mission spirituelle unique, cherche à être un partenaire positif et secourable dans cette tâche immense et cruciale...

L'an dernier, la célébration du 50^{ème} anniversaire de la promulgation de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* concentra l'attention sur ce même besoin d'assurer que ces droits soient partout reconnus, respectés et protégés.»

Le Pape à l'ambassadeur du Pakistan
Osservatore Romano 17.12.1999

«La construction d'une société pacifique et de son authentique progrès dépend de la promotion d'une culture qui respecte et protège les droits fondamentaux et inaliénables de la personne humaine, dont les principes de base sont le droit à la vie, le droit à la liberté (**incluant la liberté de pensée, de conscience et de religion**)...

La liberté religieuse constitue le cœur des droits de l'homme (cf. Message pour la Journée mondiale de la Paix 1999)...

Le recours à la violence au nom de la croyance religieuse **est une perversion** des enseignements authentiques des plus grandes **religions**.»

Le Pape
Osservatore Romano 2.1.1999

Le siècle de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

«Toutefois notre siècle est aussi celui la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, dont on a célébré récemment le cinquantième anniversaire. C'est justement en tenant compte de cette récurrence, que dans le traditionnel Message pour la Journée Mondiale de la Paix j'ai voulu rap-

peler que le secret de la véritable paix **réside dans le respect des droits humains**. “La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine... c'est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde” (cf. n. 3).»

Le Pape

Osservatore Romano 27.1.1999

«4. Le Concile **Vatican II** en tant que réponse évangélique à la récente évolution du monde et commencement d'un nouveau printemps chrétien (cf. *Tertio Millennio adveniente*, n. 18), a été providentiel pour le XXème siècle. Ce siècle a vu deux guerres mondiales, l'horreur des camps de concentration, persécutions et massacres, mais il **a été aussi témoin de progrès qui font espérer en l'avenir**, tel la naissance des Nations Unies et la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*.»

Droits de l'homme

Le Pape à l'Angelus

Osservatore Romano 2.1.1999

«2. Très opportunément, comme cela se fait depuis des années, nous célébrons aujourd'hui la *Journée Mondiale de la Paix*. Dans le message que j'ai adressé à cette occasion aux chefs d'État, aux représentants des nations et aux hommes de bonne volonté, et qui a pour thème “*Dans le respect des droits humains le secret de la véritable paix*”, j'ai voulu rappeler la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* du 10 décembre 1948. J'ai rappelé le rapport réciproque qui existe, et que l'on ne peut pas supprimer, entre le respect des droits de l'homme et la paix : “L'observation intégrale des droits humains est la voie assurée pour construire des relations solides entre les États. La culture des droits humains ne peut être qu'une culture de paix.” (n. 12).

La volonté de paix, qui incita l'Assemblée des Nations Unies il y a cinquante ans, à proclamer les droits de l'homme, anime encore aujourd'hui l'effort de toutes les personnes de bonne volonté, désireuses de construire un monde toujours plus juste et solidaire.

3. Prions pour que malgré les difficultés et les obstacles qui rendent parfois pénible et ardue la marche de la paix, l'énergie nécessaire qui se traduit par des mouvements concrets de réconciliation et de respect pour tout être humain ne manque jamais dans les cœurs.»

Démocratie et liberté religieuse Renoncement à la Royauté Sociale

Déclaration des Évêques du Venezuela

Osservatore Romano 11.11.1999

«4. Pour éviter de donner un rang constitutionnel à n'importe quelle expression rituelle que l'on veut présenter comme culte, l'article 61, qui consacre la liberté religieuse, devrait être modifié ainsi :

“L'État garantit la liberté religieuse. Toutes les personnes...”, laissant le reste inchangé.

5. Pour garantir la continuité de l'actuel Accord entre l'État et l'Église catholique, qui représente une singulière trajectoire historique et qui a une signification particulière au Venezuela, nous proposons d'ajouter à l'article 61 la phrase suivante, après le mot “lois” :

“Les rapports entre l'État et l'Église catholique seront réglés par accords ou traités spécifiques”.»

Actes de Foi interdits

(par l'ONU et le Concile Vatican II)

«...Le point central du conflit se situe dans l'attaque contre la liberté religieuse et contre le prétendu esprit d'Assise» (Card. Ratzinger, Chili 1988)

Volonté de N. S. Jésus-Christ et de la Sainte Vierge (aujourd'hui en déroute)

1) Qui peut nier que **Notre Seigneur** a un désir infini par nature (et le droit) d'être **adoré exclusivement** avec le Père et le Saint-Esprit par tous les hommes et d'éliminer l'erreur des autres religions ? **La Vierge** participe de ces désirs infinis par grâce.

«Tu n'auras pas d'autre Dieu en dehors de moi» (Exode 20, 3). «...**Ôtez du milieu de vous les dieux étrangers**» (1er Samuel 7, 3). «... Je suis le Seigneur votre Dieu et **il n'y en a pas d'autres**» (Joël 2, 27). «Si vous gardez les dieux étrangers et que vous les adorez, j'effacerai Israël de la face de la terre» (3 Rois 9).

2) Qui peut nier que **Notre Seigneur** a un désir infini par nature – et la **Vierge** par grâce – que tous les hommes rentrent exclusivement dans l'Église catholique, et que celle-ci soit missionnaire en éliminant l'erreur des autres églises ?

«Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai **mon Église**» (Mt 16, 16). «Allez donc, enseignez **toutes les nations les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit**» (Mt 28, 19).

3) Qui peut nier que **Notre Seigneur** a un désir infini par nature – et la **Vierge** par grâce – que l'État soit exclusivement catholique, ainsi que ses institutions et ses lois, et d'éliminer l'erreur de l'État, neutre ou laïc ? C'est la Royauté sociale de Jésus-Christ : «...c'est un **dogme de Foi catholique**» (Pie XI, *Quas Primas*).

4) Qui peut nier que **Notre Seigneur** a un désir infini par nature – et la **Vierge** par grâce – que nous ayons de l'inimitié pour le serpent, ses idées, ses œuvres et ses enfants : «**je mettrai une inimitié entre toi et la Femme, entre tes enfants et ses enfants**» (Genèse 3, 15).

Volonté du démon (aujourd'hui victorieuse)

1) Le **démon** va toujours contre la volonté de Dieu; alors il invente d'autres religions et les met sur le même plan que la religion catholique : **égalitarisme religieux**. C'est la **Maçonnerie** qui en 1717 affirme cette idée. **Si toutes les religions sont égales** alors il faut déclarer la liberté et l'égalité des religions; c'est l'**ONU** qui en 1948 enseigne **ouvertement** cette doctrine avec sa *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*.

Avec le Concile Vatican II, **les hommes d'Église se soumettent** à cette même doctrine (qui était condamnée par les papes d'avant) avec le décret sur la liberté religieuse. Ils renient la Foi catholique traditionnelle. Le Pape a dit : «**Unissez-vous à moi dans la prière afin qu'on atteigne vite et que se réalisent pleinement tous les buts signalés par cette Déclaration**» (ONU; Osservatore Romano, 8.12.1990). **Et le Pape demande pardon** aux autres religions.

2) Le **démon** ne veut pas que les hommes rentrent dans l'Église catholique, il veut **éliminer l'esprit missionnaire, prosélyte et triomphaliste de l'Église; si toutes les religions sont égales**, alors il faut **renoncer à éliminer** les autres églises. Aujourd'hui c'est l'**ONU** qui incarne cette volonté avec son *Décret pour l'élimination de toute forme d'intolérance et de discrimination fondée sur le credo* (25.11.1981). **Il interdit et pénalise la position catholique traditionnelle (1). Et les hommes d'Église se soumettent**. Le Pape : «**Il ne doit pas y avoir de place ... pour un prosélytisme agressif**» (O.R. 6.5.1989). Le cardinal Sodano : «**L'Église... n'a pas eu l'intention de faire du prosélytisme**» (O.R. 7.12.1991) «**Il faut résister à toute tentative d'activisme unilatéral**» (O.R. 12.8.1993) et **le Pape demande pardon**.

3) **Si toutes les religions sont égales** alors l'**État ne doit pas privilégier la religion catholique mais être non confessionnel, neutre ou laïc**. La Maçonnerie et l'ONU enseignent cette doctrine. **Les hommes d'Église se soumettent**. Le Pape : «**L'Église n'a pas de modèle politique à proposer... ni une "troisième voie"**» (O.R. 18.9.1988); «... **neutralité idéologique**» (O.R. 21.1.1990); «... **l'Église n'a pas de modèle à proposer...**» (O.R. 2.9.1991). **Et le Pape demande pardon**.

4) Le démon veut être respecté. **Si toutes les religions sont égales** alors il faut respecter même les fils du serpent, de là le **pacifisme**. **Et le Pape se soumet** : «**le bien suprême de la paix**» (O.R. 6.1.1991). **Et le Pape demande pardon**.

1) Ils cherchent ou à nous faire trahir la Foi ou à nous éliminer, nous diviser et nous faire nous sentir mal, alors il faut témoigner la Foi, survivre, rester unis, et se sentir bien : «**celui qui va en amour ne fatigue ni ne se fatigue**» (St Jean de la Croix), «**Contemplation pour obtenir l'amour de Dieu**» (St Ignace, Exercice N. 230).

Mettre en pleine lumière **le centre du conflit**, l'empêcher de se cacher sinon le combat est mal mené, ne pas perdre l'ennemi «**En premier lieu, arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle qu'elle est**» (Léon XIII, *Humanum genus*).

La Révolution (le démon), comme toujours, tentera de nous faire poser des actes positifs contre la Foi.

«...**l'alternative** : l'encens pour les idoles ou le sang pour le Christ» (Pie XII, 6.12.1953).

Mgr Martino
Observateur permanent du Saint-Siège
à la 54^{ème} session de l'ONU)
Osservatore Romano 7.11.1999

«Durant plus de deux décennies **la communauté internationale a tenté de parvenir à restreindre et abolir la peine de mort**. La nécessité d'un moratoire sur la peine de mort prend de l'élan, comme le reflète la récente résolution adoptée par la Commission des Droits de l'Homme (1999/61) du 28 avril 1999. **La délégation du Saint-Siège se réjouit de cette initiative** d'une résolution sous rubrique 116a sur la réduction et la possible abolition de la peine de mort et exprime son estime à tous ceux qui y contribuèrent.»

Le Pape à l'Audience de la "Fondation Gorbatchev"
Osservatore Romano 23.4.1999

«Puisque vous venez de diverses cultures et pays, votre réunion est un signe de cette paix qui ne peut se réaliser que lorsqu'on **dépasse la vision de l'homme** et de la société **fondées sur la race, la religion**, le nationalisme, ou alors, plus généralement, sur l'exclusion des autres. La recherche de la paix requiert une ouverture à l'expérience de nos frères et sœurs dans un engagement efficace à respecter leur dignité et leur liberté.

3. Se préparant à entrer dans le nouveau millénaire, l'humanité doit être encouragée à progresser avec détermination sur les chemins d'une paix réelle et durable et à édifier une civilisation fondée sur le désir de coexistence qui respecte la diversité des peuples, leur histoire, leur culture et leurs traditions spirituelles. Plutôt que d'alimenter de nouveaux antagonismes, la globalisation doit conduire au refus du conflit armé, d'un nationalisme étriqué et de toutes les formes de violence.

C'est la condition requise à la croissance d'une solidarité authentique, qui permette à tout le monde de comprendre que la paix requiert l'acceptation de la diversité, le refus d'un comportement agressif envers les autres et le désir d'édifier une société toujours plus juste et fraternelle par le dialogue et la coopération...»

ANNEXE VI

Texte du Magistère traditionnel sur le même thème

Léon XIII – Encyclique *HUMANUM GENUS* sur la secte des francs-maçons du 20.4.1884

(...) Or, le premier principe des naturalistes, c'est qu'en toutes choses la nature ou la raison humaine doit être maîtresse et souveraine. Cela posé, s'il s'agit des devoirs envers Dieu, ou bien ils en font peu de cas, ou ils en altèrent l'essence par des opinions vagues et des sentiments erronés. Ils nient que Dieu soit l'auteur d'aucune révélation. Pour eux, **en dehors de ce que peut comprendre la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité, ni maître en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, on doit avoir foi**. Or, comme la mission tout à fait propre et spéciale de l'Église catholique consiste à recevoir dans leur plénitude et à garder dans une pureté incorruptible les doctrines révélées de Dieu, aussi bien que l'autorité

établie pour les enseigner avec les autres secours donnés du ciel en vue de sauver les hommes, c'est contre elle que les adversaires déploient le plus d'acharnement et dirigent leurs plus violentes attaques.

(...) A l'égard du Siège Apostolique et du Pontife romain, l'inimitié de ces sectaires a redoublé d'intensité. Après avoir, sous de faux prétextes, dépouillé le Pape de sa souveraineté temporelle, nécessaire garantie de sa liberté et de ses droits, ils l'ont réduit à une situation tout à la fois inique et intolérable, jusqu'à ce qu'enfin, en ces derniers temps, les fauteurs de ces sectes en soient arrivés au point qui était depuis longtemps le but de leurs secrets desseins : à savoir de proclamer que le moment est venu de supprimer la puissance sacrée des Pontifes romains et de détruire entièrement cette Papauté qui est d'institution divine. Pour mettre hors de doute l'existence d'un tel plan, à défaut d'autres preuves, il suffirait d'invoquer le témoignage d'hommes qui ont appartenu à la secte, et dont la plupart, soit dans le passé, soit à une époque plus récente, ont attesté comme certaine la volonté où sont les francs-maçons de poursuivre le catholicisme d'une inimitié exclusive et implacable, avec leur ferme résolution de ne s'arrêter qu'après avoir ruiné de fond en comble toutes les institutions religieuses établies par les Papes. (...)

De plus, en ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux des religions les plus diverses, ils deviennent plus capables d'accréditer **la grande erreur du temps présent**, laquelle consiste à reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion, et à **mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses**. ...la religion catholique (...) étant la seule véritable, ne peut, sans subir la dernière des injures et des injustices, tolérer que les autres religions lui soient égalées.

Quant à la morale, la seule chose qui ait trouvé grâce devant les membres de la secte maçonnique, et dans laquelle ils veulent que la jeunesse soit instruite avec soin, c'est celle qu'ils appellent morale civique – morale indépendante, – morale libre – en d'autres termes, morale qui ne fait aucune place aux idées religieuses.

Or, combien une telle morale est insuffisante, jusqu'à quel point elle manque de solidité et fléchit sous le souffle des passions, on le peut voir assez par les tristes résultats qu'elle a déjà donnés. (...)

Viennent ensuite les dogmes de la science politique. Voici quelles sont en cette matière les thèses des naturalistes : les hommes sont égaux en droits, tous et à tous les points de vue, sont d'égale condition. Étant tous libres par nature, aucun d'eux n'a le droit de commander à un de ses semblables, et c'est faire violence aux hommes que de prétendre les soumettre à une autorité quelconque, à moins que cette autorité ne procède d'eux-mêmes. Tout pouvoir est dans le peuple libre; ceux qui exercent le commandement n'en sont les détenteurs que par le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que, si la volonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de l'État, même malgré eux. La source de tous les droits et de toutes les fonctions civiles réside soit dans la multitude, soit dans le pouvoir qui régit l'État, mais quand il a été constitué d'après les nouveaux principes. **En outre, l'État doit être athée. Il ne trouve, en effet, dans les diverses formes religieuses, aucune raison de préférer l'une à l'autre; donc, toutes doivent être mises sur un pied d'égalité.**

(...) En effet, c'est par la volonté de Dieu que les hommes naissent pour être réunis et pour vivre en société; l'autorité est le lien nécessaire au maintien de la société civile, de telle sorte que, ce lien brisé, elle se dissout fatalement et immédiatement. L'autorité a donc pour auteur le même Être qui a créé la société. Aussi, quel que soit celui entre les mains de qui le pouvoir réside, il est

le ministre de Dieu. Par conséquent, dans la mesure où l'exigent la fin et la nature de la société humaine, il faut obéir au pouvoir légitime commandant des choses justes, comme à l'autorité même de Dieu qui gouverne tout; et rien n'est plus contraire à la vérité que de soutenir qu'il dépend de la volonté du peuple de refuser cette obéissance quand il lui plaît.

De même, si l'on considère que tous les hommes sont de même race et de même nature et qu'ils doivent tous atteindre la même fin dernière, et si l'on regarde aux devoirs et aux droits qui découlent de cette communauté d'origine et de destinée, il n'est pas douteux qu'ils ne soient tous égaux. **Mais, comme ils n'ont pas tous les mêmes ressources d'intelligence et qu'ils diffèrent les uns des autres, soit par les facultés de l'esprit, soit par les énergies physiques : comme enfin il existe entre eux mille distinctions de mœurs, de goûts, de caractères, rien ne répugne tant à la raison que de prétendre les ramener tous à la même mesure et d'introduire dans les instructions de la vie civile une égalité rigoureuse et mathématique.**

...lâchez la bride aux passions populaires, brisez tout frein, sauf celui des châtiments, vous aboutirez par la force des choses à un bouleversement universel et à la ruine de toutes les institutions : tel est, il est vrai, **le but avéré**, explicite que poursuivent de leurs efforts beaucoup **d'associations communistes et socialistes**; et **la secte des francs-maçons n'a pas le droit de se dire étrangère à leurs attentats puisqu'elle favorise leurs desseins et que, sur le terrain des principes, elle est entièrement d'accord avec elles.**»



Le martyre de saint Simonin, patron de la ville de Trente
Un exemple historique, entre autres, signalé par le Magistère romain,
de la haine des Juifs envers le catholicisme

Chapitre VII

Pacifisme

[Encore un exemple de comment le danger de la guerre est utilisé pour unir toutes les églises... «La paix est le don suprême...»]

Déclaration commune entre le Pape et le Patriarche Orthodoxe de Géorgie Osservatore Romano 10.11.1999

«**La paix est un don suprême**, sans lequel il est impossible de conférer à la vie sa pleine signification et de promouvoir le développement. Le cœur de l'homme aspire à ce bien suprême et les gens aspirent à vivre en harmonie. Le monde d'aujourd'hui est comme un village global. Il y a le grave danger que le conflit d'une région particulière dépasse les frontières de cette dernière et entraîne d'autres pays, provoquant de nouvelles guerres.

En un temps si important, le monde doit mobiliser toutes ses forces spirituelles, intellectuelles et physiques pour éviter une catastrophe mondiale.»

Le Pape aux Évêques d'Éthiopie et d'Érythrée Osservatore Romano 29.4.1999

«La guerre **ne conduit qu'à** la tragédie et au désespoir, moissonnant des victimes innocentes et détruisant vies et maisons, familles et populations. Je répète d'urgence ce que j'ai déjà dit tant de fois dans le passé : il faut poursuivre **n'importe quelle alternative** à la guerre. Dieu a doté ses enfants d'une intelligence et d'une créativité qui sont capables de résoudre tensions et conflits et peuvent parvenir à édifier une société dont la pierre d'angle serait le respect de la dignité inaliénable de toute personne humaine.»

Le Pape, aux chefs religieux de l'Assemblée interreligieuse Osservatore Romano 30.10.1999

[Théorie du pacifisme]

«Nous venons d'écouter le Message, fruit de vos délibérations.

2. J'ai toujours pensé que les guides religieux avaient un rôle important à jouer dans l'alimentation de cet espoir de justice et de paix, sans lequel il n'y aura aucun avenir digne de l'humanité. Pendant que le monde arrive à la fin d'un millénaire et au début d'un nouveau, il est bon de regarder

der en arrière avec calme, pour évaluer attentivement la situation actuelle et poursuivre ensemble dans l'espérance vers l'avenir...

Il y a ensuite les nombreux conflits qui éclatent continuellement dans le monde entier : guerres entre pays, luttes armées à l'intérieur des pays, conflits qui perdurent comme des blessures suppurantes, et nécessitant des soins qui tardent à venir. Ce sont inévitablement les plus faibles qui souffrent le plus dans ces conflits, surtout lorsqu'ils sont chassés de leurs maisons et contraints de fuir.

Certains prétendent que la religion fait partie du problème, qu'elle fait obstacle à la marche de l'humanité vers la paix et la prospérité authentiques. En tant qu'hommes de foi, il nous revient de démontrer qu'il n'en est pas ainsi. Tout usage de la religion pour soutenir la violence est un abus de celle-ci. **La religion n'est pas, et ne doit pas devenir, un prétexte aux conflits**, surtout lorsque l'identité religieuse, culturelle et ethnique coïncident. "La religion et la paix vont de pair; **déclarer la guerre au nom de la religion est une contradiction évidente**" (cf. *Discours aux Participants de la sixième Assemblée de la Conférence Mondiale sur la Religion et la Paix*, 3 nov. 1994, n. 2). **Les chefs religieux** doivent montrer clairement qu'ils sont engagés à promouvoir la paix, justement à cause de leur foi religieuse.

La tâche que nous aurons à affronter sera de promouvoir une culture de dialogue. Ensemble, nous devons montrer que la foi religieuse inspire la paix, encourage la solidarité, favorise la justice et soutient la liberté.

Toutefois l'enseignement seul, tout indispensable qu'il soit, ne suffit pas. Il faut le traduire en actes. Mon vénéré prédécesseur, le Pape Paul VI, a observé que de nos jours les gens prêtent d'avantage attention aux témoins qu'aux maîtres, qu'ils écoutent les maîtres si ces derniers sont aussi des témoins (cf. *Evangelii nuntiandi*, n. 41). Il suffit de penser à l'inoubliable témoignage de personnes telles que Mahatma Gandhi ou Mère Teresa de Calcutta, pour ne citer que deux personnages parmi ceux qui ont exercé une grande influence sur le monde.

5. Pendant que nous sommes ici réunis, venus de nombreux pays pour représenter de nombreuses religions du monde, comment ne pas rappeler la **réunion d'Assise** qui s'est tenue voici treize ans à l'occasion de la Journée Mondiale de Prière pour la Paix ? Depuis lors, "l'esprit d'Assise" a été maintenu vivant par de nombreuses initiatives dans les diverses parties du monde.

Hier, ceux d'entre vous qui ont participé à l'Assemblée interreligieuse se sont rendu à Assise, justement au jour anniversaire de la mémorable rencontre de 1986. Vous êtes allés affirmer une fois encore l'esprit d'une telle rencontre pour tirer une nouvelle inspiration de la figure du **Poverello d'Assise**, l'humble et joyeux saint François. Permettez-moi de répéter ce que j'ai déjà dit à la fin de cette journée de jeûne et de prière :

"Le fait même que nous soyons venus à Assise de diverses parties du monde est en soi un signe de cette voie commune que l'humanité est appelée à parcourir. Ou nous apprenons à marcher ensemble dans une paix harmonieuse, ou nous nous rendons étrangers à cet événement et nous nous ruinons, nous-mêmes et les autres. Espérons que ce pèlerinage à Assise nous aient rendus à nouveau conscients de notre origine commune et du destin commun de l'humanité. Tâchons de **voir là une anticipation de ce que Dieu aimerait** que soit le développement historique de l'humanité : un voyage fraternel dans lequel nous nous accompagnons les uns les autres vers le terme transcendant qu'il a établi pour nous" (*Discours de conclusion de la Journée Mondiale de Prière pour la paix*, Assise, 27.10.1986, n. 5).»

Le Card. Martini
Osservatore Romano 23.4.1999

«Face au tragique conflit du Kosovo “nous devons réagir et agir, chacun de son côté – a écrit en effet le Card. Martini. Par exemple, que faut-il demander aux universitaires chrétiens ? Je dirais ceci : **qu'on nous aide à désarmer les esprits** pour armer la raison”. Notons ici que le Pape a émis la même idée dans son appel pour la paix “dicté non seulement par la foi mais avant tout par la raison”...

Mgr Agnesi : “Désarmer les esprits pour armer la raison”, c'est ce que le Pro-Vicaire a proposé à la conscience de chacun, s'inspirant du message que l'Archevêque avait adressé à la Journée de l'Université Catholique, le dimanche 18.»

ANNEXE VII

Texte du Magistère traditionnel sur le même thème

1095 Une nation de croisés

Prédication d'Urbain II au concile de Clermont

«Frères bien-aimés, vous n'avez pu sans éclater en gémissements et en sanglots entendre le récit des désastres de Jérusalem, d'Antioche, de toutes les autres cités de l'église d'Orient. Pleurons tous, pleurons encore, que nos cœurs se fondent en larmes (...). La cité du Roi de tous les rois, celle qui a transmis à toutes les cités de l'univers les bienfaits de notre foi sainte, est contrainte de subir le culte impie des races infidèles. L'église de la Résurrection, le Saint-Sépulcre, (...) ce berceau de la vie future sur lequel s'est levé le soleil de la résurrection; les lieux saints où s'accomplirent les divins mystères de notre rançon éternelle, (...) ces témoins irrécusables de la vérité de notre foi, sont aujourd'hui profanés, souillés d'immondices, transformés en parcs pour les troupeaux, en étables pour les bêtes de somme. Les chrétiens de Jérusalem sont courbés sous le poids de la misère et d'un ignominieux esclavage. (...)

Chevaliers chrétiens, ce sont vos frères et les nôtres, des chrétiens comme vous (...) qui subissent cette tyrannie et souffrent ces outrages ! Ils se voient chassés de leurs domaines héréditaires, ils viennent mendier parmi nous le pain de la pauvreté et de l'exil. C'est du sang chrétien, racheté par le sang du Christ, qui coule par torrents sous le glaive des infidèles; c'est la chair des chrétiens, unie par les sacrements à la chair du Christ, qui sert de jouet pour de monstrueuses infamies. (...)

Et vous cependant, vous portez le ceinturon de la chevalerie. Êtes-vous vraiment les chevaliers du Christ ? (...) Cessez donc d'être les soldats du crime pour devenir les chevaliers de Jésus-Christ. La sainte Église vous appelle à sa défense. C'est elle qui vous parle aujourd'hui par ma voix (...)» Puis il exhorte les évêques, les abbés, les clercs à prêcher à leur tour la croisade : «Vous, dit-il, mes frères et coévêques, vous prêtres mes frères dans le sacerdoce et les cohéritiers du Christ, annoncez la grande nouvelle à vos églises, prêchez virilement de toute la puissance de

vos lèvres sacrées le voyage à Jérusalem. A tous les pèlerins qui se confesseront de leurs péchés, promettez sans crainte au nom du Seigneur le pardon de leurs fautes, sans autre pénitence que le saint voyage.»

Puis s'adressant de nouveau à tout l'auditoire : «Vous qui allez partir pour Jérusalem, dit-il, vous aurez en nous des intercesseurs priant jour et nuit pour le succès de votre entreprise, pendant que vous combattrez pour le peuple de Dieu. Notre arme à nous sera la prière, votre épée à vous sera la terreur des Amalécites. Comme Moïse, nous tiendrons nos mains sans cesse élevées vers le ciel; allez donc dans votre force invincible. Soldats de Dieu, tirez le glaive et frappez intrépidement les ennemis de Jérusalem. Dieu le veut !» (Tiré de : *MJCF* 496-1996 *Un seul baptême, une seule foi*).

La pseudo-Restauration est en train de se déclencher

En Italie de nouveaux signes de la rupture à l'intérieur de l'Église conciliaire, entre modernistes à haute vitesse (jacobins) et modernistes à basse vitesse (girondins) éclatent au grand jour.

Un des plus importants journalistes catholiques, Vittorio Messori, choisi par le Card. Ratzinger pour son interview *Entretien sur la foi*, a été chargé de mettre à découvert la Pseudo-Restauration; **il a déclenché contre le Pape, sur la première page du journal le plus important d'Italie *Il Corriere della Sera*, une attaque sans précédent** dans l'histoire du journalisme catholique. Il nous fait savoir qu'entre les progressistes et les traditionalistes **il y a une autre réalité** : «*La mesure est à son comble... le Pape est en train d'exagérer. C'est ce que l'on entend dans une partie de la Curie romaine, en accord avec un réseau d'évêques... Jusqu'à maintenant ils n'ont pas osé se découvrir... ce ne sont plus seulement les troupes lefebvristes qui accusent le Pape d'hérésie... [comme dans la Révolution Française, il n'y a plus seulement les monarchistes catholiques qui accusent les jacobins, mais à un certain moment les girondins ont commencé leur rôle historique et la Révolution libérale s'est coupée en deux] ... d'importants secteurs ecclésiastiques même non traditionalistes [les voilà : ceux-ci ne sont ni progressistes, ni lefebvristes...] La stratégie (du Pape) sème la perplexité même dans la "Catholica"» [les voilà de nouveau].*

Messori est un des porte-voix de la Pseudo-Restauration; la rupture approche. Depuis 15 ans nous dénonçons l'arrivée de ce danger, la tentation sera grande pour les traditionalistes et la Fraternité Saint Pie X.

«*Eh bien, préparons-nous ! Quand la Pseudo-Restauration sera mûre et sortira parée de tous ses charmes – avec l'aide de forces extérieures à l'Église –, alors nous aurons l'occasion d'entendre répéter les éternels slogans des traîtres : “acceptons, il vaut mieux céder un peu que tout perdre” – “il ne faut pas se battre pour ne pas être battu, il faut sauver ce qui peut l'être” etc. Ce n'est plus la logique de la foi, c'est du sentimentalisme»*
(Documentation sur la Révolution dans l'Église, n° 4). (Suite à la p. 97)

Monseigneur Lefebvre a réussi à éviter le piège du Card. Ratzinger, maintenant c'est à nous de faire nos preuves.

Voici les extraits les plus importants de l'article :

«La mesure est à son comble : ce Pape exagère. Et le voyage de ces derniers jours le confirme. Jean-Paul II falsifie le passé de l'Église, il risque de l'exposer à des humiliations, il rend hommage à ses persécuteurs, il envisage l'œcuménisme comme un syncrétisme, où une religion semble valoir l'autre.

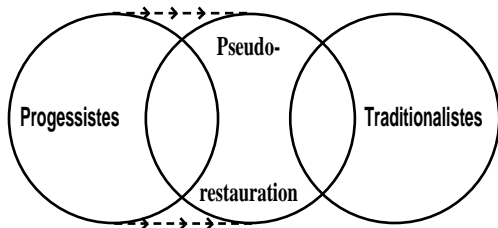
*Même si jusqu'à maintenant ils n'ont pas osé sortir à découvert, ce sont les humeurs et les mots que l'on entend dans **une partie de la Curie romaine, en accord avec un réseau d'évêques en charge d'âmes.** [Voici découverte l'existence des hommes de la Pseudo-Restauration].*

Seul le schématisme idéologique pousse encore de soi-disant "experts des choses vaticanes" à présenter Jean-Paul II comme le porte-drapeau de la "droite restauratrice" et un adversaire de la "gauche progressiste"; en réalité, celui qui connaît la situation ecclésiale actuelle sait que depuis un certain temps c'est exactement le contraire. Ce ne sont plus seulement les troupes lefebvristes qui l'accusent de modernisme, d'hérésie, de diffamation blasphématoire de l'histoire de l'Église. Entre Congrégations, Secrétariats, Instituts de la machine catholique, soupçons et malaises grandissent.

Dans le cahier de doléances, déjà bien garni, viennent s'ajouter chaque jour de nouveaux chefs d'accusation. Ce n'est pas un mystère que lorsque Jean-Paul II fit part à un consistoire de son désir de demander pardon "pour les fautes" de ses prédécesseurs, la majorité des cardinaux repoussa l'idée. Le Pape avança donc seul : mais la satisfaction des "progressistes" a été accompagnée par le silence hostile de larges secteurs ecclésiaux, même non traditionalistes [voilà la réalité de la pseudo-restauration], mais soucieux de sauvegarder la vérité et la justice... C'est certainement une stratégie risquée qui sème la perplexité même dans la "Catholica"» (Corriere della Sera, 7.5.2001).

[Ce qu'il faut comprendre cependant, c'est que la rupture dans l'Église est voulue des deux côtés; elle est programmée et fait partie des enracinements des principes de la Révolution dans l'Église.

Voilà ce qui se passera lorsque la Pseudo-Restauration paraîtra au grand jour : il se formera un nouveau groupe intermédiaire qui cherchera à récupérer une partie des progressistes et une partie des traditionalistes].



“Deux pas en avant et un pas en arrière” et encore en avant...

Réalité de la pseudo-Restauration : *«...une partie de la Curie romaine... un réseau d'évêques...»*

Elle semble vouloir sortir au grand jour : *«...jusqu'à maintenant ils n'ont pas osé sortir à découvert...»*

Ils ne sont pas traditionalistes : *«...de larges secteurs ecclésiaux, même non traditionalistes...»* (Vittorio Messori, Corriere della Sera, 7.5.2001).



Le Pape et le Card. Sodano pendant la rencontre œcuménique à New Delhi (O.R. 11.11.1999)



Chapitre VIII

Nouvel Ordre Mondial

Le Pape
Osservatore Romano 23.9.1999

«C'est un impératif moral que vous aidiez à construire **une nouvelle société, à bâtir une nouvelle civilisation.**»

Le Pape pour le 50ème anniversaire
du Conseil de l'Europe
Osservatore Romano 8.5.1999

«L'erreur fondamentale du totalitarisme était de nature anthropologique. Le bien de l'individu était subordonné à l'ordre socio-politique, avec pour conséquence que la personne humaine en tant que sujet moral était éclipsée...

Je suis sûr que vous approuverez mon fervent désir et mon espoir que les divisions religieuses dans la famille européenne puissent aussi être surmontées, surtout à une époque où l'Église est engagée dans un dialogue fécond avec d'autres communautés religieuses qui ont aussi contribué au riche héritage spirituel et culturel de l'Europe...

Je vous encourage à persévérer dans votre noble vocation de chercher à amener un **nouvel ordre européen** basé en priorité sur les droits de l'homme, les principes démocratiques et le code de la loi.»

Mgr J.-L. Tauran
Osservatore Romano 28.10.1999

«Le Pape Paul VI durant sa visite historique en Terre Sainte (...) continua ainsi : “**le grand mouvement d'unification de la race humaine**”, qui commence à prendre deux directions : l'unité des chrétiens et l'unité du monde.»

ANNEXE VIII

Texte du Magistère traditionnel sur le même thème

Pacte du Latran – Déclaration du pape Pie XI sur le Concordat du 30.5.1929

« Dans le Concordat sont en présence, sinon deux États, très certainement deux souverainetés pleinement égales, c'est-à-dire pleinement parfaites, chacune dans son ordre, ordre nécessairement déterminé par les fins respectives, à quoi il n'est pas besoin d'ajouter que la dignité objective des fins **détermine non moins objectivement et nécessairement l'absolue supériorité de l'Église.** (...) »

Cultes "*tolérés, permis, admis*" : ce n'est pas à nous à soulever des questions de termes. La question a, du reste non sans élégance, été résolue par la distinction entre le texte statutaire et le texte purement législatif : lequel par lui-même plus théorique et doctrinal, et où *tolérés* allait mieux; celui destiné à la pratique et où pouvait aussi passer *permis* ou *admis*, pourvu qu'on l'entende avec loyauté : **pourvu qu'il demeure clairement et loyalement entendu que la Religion catholique, et elle seule, est, selon le Statut et les Traités, la Religion de l'État, avec les conséquences logiques et juridiques d'une telle situation en droit constitutif, surtout ordonné à la propagation;** pourvu que demeure non moins clairement et loyalement entendu que le culte catholique n'est pas purement et simplement un culte permis et admis, mais qu'il est celui que la lettre et l'esprit du Traité et du Concordat veulent.

Une question plus délicate se présente lorsqu'on dit avec tant d'insistance avoir laissée intacte la *liberté de conscience et de la pleine liberté de discussion.*

Il n'est pas admissible que soit entendue l'absolue liberté de discussion, c'est-à-dire cette forme de discussion qui peut facilement tromper la bonne foi d'auditeurs peu éclairés, et qui dissimule facilement une forme de propagande, portant non moins facilement préjudice à la Religion de l'État et, par cela même, aussi à l'État et à ce qu'a de plus sacré la tradition du peuple italien et qui est le plus essentiel à son unité.

Il nous semble encore moins admissible qu'il soit entendu d'assurer une entière, intacte, absolue liberté de conscience. Autant dire que la créature n'est pas sujette du Créateur; autant légitimer toute formation, ou plutôt déformation, de la conscience, même les plus criminelles et socialement désastreuses. Si l'on veut dire que la conscience échappe aux pouvoirs de l'État, si on entend reconnaître, comme on le reconnaît, que, en fait de conscience, c'est l'Église qui est compétente, et elle seule en vertu du mandat divin, on reconnaît par cela même que dans un État catholique, les libertés de conscience et d'expression doivent être entendues et pratiquées selon la doctrine et la loi catholique.

Il faut encore par nécessité logique reconnaître que le mandat éducatif complet et parfait ne revient pas à l'État, mais à l'Église, et que l'État ne peut empêcher ni diminuer l'exercice et l'accomplissement d'un tel mandat, et non plus le réduire au seul enseignement des vérités religieuses.

Chapitre IX

Divers

Le Pape à l'occasion de la mort d'Oscar Cullmann Osservatore Romano 20.1.1999

[«...Sa foi inébranlable...»]

La douleur et la prière du Pape lors de la mort d'Oscar Cullmann [protestant].

«Aussitôt après la mort du bibliste, théologien et **pionnier de l'œcuménisme** Oscar Cullmann, survenue lundi 18 janvier à Chamonix en France, le Pape a fait parvenir au Prof. Marc Lienhard, Président de l'**Église luthérienne d'Alsace**, un message de participation au grand deuil et de prière pour l'âme d'élite du grand théologien. Nous publions en français notre traduction du texte allemand :

Apprenant avec émotion la mort du Professeur Oscar Cullmann, je m'associe à la peine de ses proches et de tous ceux qui ont bénéficié de son enseignement et de ses conseils éclairés. **Sa foi inébranlable** et son engagement théologique et œcuménique durant ce siècle resteront pour tous les chrétiens un chemin à poursuivre. Je garde le souvenir vivant de sa participation active au Concile Vatican II, au cours duquel il permit un renouveau du dialogue œcuménique et des relations fraternelles entre les communautés chrétiennes. Je le confie au Christ Sauveur, qu'il s'est attaché à connaître et à servir tout au long de sa vie, **lui demandant de l'accueillir dans son royaume** et de donner à ceux qui sont dans la peine le réconfort de ses bénédictions.

Ioannes Paulus PP II.»

Le Pape à l'occasion de l'Audience Générale Osservatore Romano 22.7.1999

[*Le ciel, le purgatoire et l'enfer ne sont pas des lieux physiques...*]

«Dans le cadre de la Révélation nous savons que le “ciel” ou la “béatitude” dans laquelle nous nous trouverons n'est pas une abstraction, **pas plus qu'un lieu physique dans les nuages**, mais un rapport vivant et personnel avec la Trinité Sainte. C'est la rencontre avec le Père qui se réalise dans le Christ Ressuscité par la communion du Saint-Esprit.»

[«*Le corps glorieux sera en un lieu*» St Thomas, S. Th., Suppl. q. 83, a 5; Ott].

Le Pape à l'occasion de l'Audience Générale Osservatore Romano 29.7.1999

«3. Les images par lesquelles l'Écriture Sainte nous présente l'enfer doivent être correctement **interprétées**. Elles indiquent la totale frustration et vacuité d'une vie sans Dieu. **Enfer signifie**,

plutôt qu'un lieu, la situation dans laquelle va se trouver celui qui librement et définitivement s'éloigne de Dieu, source de vie et de joie. Voilà comment le Catéchisme de l'Église Catholique résume les données de la foi sur ce sujet : “Mourir en état de péché mortel sans se repentir et sans accueillir l'amour miséricordieux de Dieu, signifie se séparer pour toujours de Lui par notre libre choix. C'est cet état de définitive auto-exclusion de la communion avec Dieu et avec les bienheureux qui est désigné par le mot *enfer*” (n° 1033).»

[«*Le lieu de l'enfer est sous la terre*» St Thomas, S. Th., Suppl. q. 92 à 97; Ott].

Le Pape à l'occasion de l'Audience Générale Osservatore Romano 5.8.1999

«La purification doit être totale, et c'est justement cela que la doctrine de l'Église sur le purgatoire veut signifier. **Ce terme n'indique pas un lieu**, mais une condition de vie.»

[«*Le feu du purgatoire et celui de l'enfer étant le même, ils sont donc en un même lieu*» St Thomas, S. Th., Suppl. le Purgatoire, art. 2; Ott].

Osservatore Romano 20.12.1999

«**Les vertus héroïques** du serviteur de Dieu **Jean XXIII** (Angelo Giuseppe Roncalli), Souverain Pontife, né le 25 novembre 1881 à Sotto il Monte, Bergame (Italie) et décédé le 3 juin 1963 dans la Cité du Vatican...»

Le Card. A. Sodano Osservatore Romano 6.6.1999

«Voici un an que le **regretté** cardinal **Agostino Casaroli** nous a quittés, mais son souvenir demeure impérissable pour nous, parmi les **personnes chères qui nous ont fait du bien...**

Le Saint-Père Jean-Paul II a dit, au cours des funérailles solennelles de son fidèle collaborateur : “Il nous laisse le témoignage de ses **vertus** humaines, chrétiennes et **sacerdotales**, grâce auxquelles il demeurera pour nous inoubliable...”

Nous avons donc de nombreuses raisons de **remercier le Seigneur** pour avoir suscité dans son Église ce serviteur bon et fidèle, dont le nom vivra dans la bénédiction.»

Le Pape aux Évêques Allemands Osservatore Romano 19.11.1999

[*Division dans l'Église allemande. Ils ont changé la doctrine traditionnelle et maintenant ils moissonnent la division dans l'Église*]

«Malgré des tensions temporaires, ils ne cessèrent jamais de se fréquenter, mais se donnèrent “la droite en signe de communion” (Gal. 2, 9).

Dans le même esprit de communion fraternelle et hiérarchique j'aimerais poursuivre la réflexion commencée avec le précédent groupe d'Évêques de votre patrie sur l'Église en tant que “sacrement universel de salut” (*Lumen gentium*, 48; *Gaudium et spes*, 45).

En tant que “Vicaire de l'amour du Christ” (Saint Ambroise, *Expositio in Luc.*, livre X), j'ai considéré récemment qu'il était de mon devoir de régler **les dissensions** surgies entre vous et dans les Églises particulières qui vous sont confiées, tâchant d'harmoniser à nouveau les voix individuelles “dans l'unique grande symphonie pour la vie” à laquelle l'Église catholique doit rester fidèle en tous temps et en tous lieux...

Malheureusement, la pression psychologique de certains milieux de la société civile allemande incitent aussi des fidèles catholiques à mettre en question la doctrine de l'Église et sa discipline. Dans le climat répandu d'individualisme religieux, certains membres de l'Église s'arrogent même le droit de choisir en matière de foi et de sacrements ceux qui, selon eux, seraient admissibles et ceux qui devraient être refusés...»

Le Pape aux Évêques allemands Osservatore Romano 24.6.1999

«Je vous ai invités à faire en sorte que les consultants ecclésiastiques ou employés par l'Église ne produisent plus le certificat qui, selon la loi, constitue le présupposé nécessaire à la dépenalisation de l'avortement...

Je vous remercie du fait qu'à plusieurs reprises vous avez fait clairement référence à l'importance d'être unis entre vous et avec le Saint-Siège, afin de trouver une solution crédible et de surmonter la **polarisation des fidèles...**»

Note explicative de l'Osservatore Romano 24.6.1999

«Le Pape Jean-Paul II, pour la troisième fois, a adressé aux Évêques allemands une Lettre sur la difficile question d'une insertion correcte des consultants catholiques dans la consultation prévue par les règlements de l'État en matière de loi sur la grossesse et la famille le 21 août 1995...

2. La Conférence Épiscopale Allemande **n'était pas parvenue à une appréciation unanime** de la question. La majorité des Évêques s'était déclarée pour un nouveau "plan de consultation et d'aide" qui intègre consultation et engagements à porter soutien, aide et médiation, unissant le tout en une nouvelle formulation du certificat de consultation. Un nombre important d'Évêques cependant était d'avis que cette proposition ne correspondait pas pleinement au vœu du Pape...

Le certificat, qui est accordé aux femmes selon le "plan de consultation et d'aide" est néanmoins encore grevé d'une sérieuse ambiguïté...

4. Jean-Paul II demande aux Évêques allemands d'accueillir unanimement et de mettre en pratique sa décision dans l'année...»

Le Pape aux Évêques du Ghana Osservatore Romano 24.2.1999

[Division dans l'Église moderniste]

«A ce propos vos efforts, destinés à éliminer les tensions ethniques, sont très importants. **Les rivalités** provenant de la race ou de l'origine ethnique n'ont pas de place dans l'Église du Christ et sont particulièrement scandaleuses lorsqu'elles interfèrent dans la vie paroissiale ou détruisent l'esprit de fraternité et de solidarité **entre les prêtres.**»

Les crimes contre l'humanité

Le Message du Pape pour la Journée Mondiale de la Paix Osservatore Romano 13.12.1999

[Tribunal Pénal International, Ingérence humanitaire, pacifisme]

«7. De ce principe découle une conséquence de grande portée : celui qui offense les droits humains offense la conscience humaine en tant que telle, offense l'humanité même. Le devoir de

défendre de tels droits dépasse donc les limites géographiques et politiques à l'intérieur desquelles ils sont méprisés. Les crimes contre l'humanité ne peuvent être considérés affaires internes d'un pays. Le démarrage du projet d'un **Tribunal Pénal International** appelé à les juger, quel qu'en soit le lieu et les circonstances, est un pas très important en ce sens...»

"L'ingérence humanitaire"

«11. Évidemment, lorsque les populations civiles risquent de succomber sous les coups d'un agresseur injuste et que les efforts de la politique ainsi que les instruments de défense non-violente n'ont servi à rien, il est légitime et même juste de **s'engager dans des initiatives concrètes** pour désarmer l'agresseur...

...les croyants convaincus que la foi authentique n'est jamais source de guerre ni de violence, par le dialogue œcuménique et interreligieux, sont les promoteurs de la paix et de l'amour...»

Le Pape aux "Jésuites" de "Civiltà cattolica"

[Il leur octroie le brevet de la trahison]

Osservatore Romano 23.4.1999

«Parmi les mérites de la Revue il me plaît de rappeler **sa promptitude à accueillir le renouveau ecclésial commencé par le Concile Vatican II**, ainsi que l'engagement à en faire connaître à un vaste public les circonstances, les questions débattues et les documents. Son effort dans les années suivantes afin d'approfondir les documents conciliaires pour accueillir au mieux la doctrine qu'ils contiennent et le renouveau de la vie chrétienne qu'ils souhaitent, mérite aussi d'être relevé.

3. Face aux défis du moment présent et en vue du nouveau millénaire, j'aimerais aujourd'hui vous exhorter à vous faire les interprètes d'une reprise urgente de l'esprit et des enseignements du Concile, particulièrement sur des sujets tels que la christologie, l'ecclésiologie et le Magistère de l'Église, le rôle du laïc et la spécificité du christianisme dans le dialogue interreligieux, la liberté religieuse, le rapport entre les cultures et l'œcuménisme, les instruments de communication de masse et leur impact problématique sur la mentalité et sur les comportements de l'homme contemporain.»

Exaltation de Vatican II

Le Pape au Conseil Pontifical pour les laïcs

Osservatore Romano 1.3.1999

«Cet examen de conscience ne peut que concerner la façon dont a été reçu le Concile Œcuménique Vatican II – événement ecclésial qui a le plus marqué notre siècle – et ses lumineux enseignements sur la dignité, la vocation et la mission des fidèles laïcs...»

Osservatore Romano

3.4.1999

Dans le chemin de croix du Pape au Colisée de cette année, la quatrième station a été supprimée. D'autres années on avait supprimé différentes stations, au motif qu'il leur manquait un fondement biblique.

Card. Angelo Sodano
Osservatore Romano 19.11.1999

«La loi naturelle est une grand-mère commune à tous les responsables du destin des peuples... Dans ce contexte, le rappel de la nécessité de la liberté religieuse est toujours actuel aussi en Europe, une liberté qui doit être le point ferme et essentiel de la civilisation européenne.»

ANNEXE IX

Texte du Magistère traditionnel sur le même thème

Clément XII, 28 avril 1738, *IN EMINENTI*

A tous les fidèles de Jésus-Christ salut et Bénédiction Apostolique.

§ 2. Élevé par la Providence divine au plus haut degré de l'apostolat, tout indigne que Nous en sommes, d'après le devoir de la surveillance pastorale qui Nous est confiée, Nous avons, constamment secondé par la grâce divine, porté notre attention avec tout le zèle de notre sollicitude, sur ce qui, en fermant l'entrée aux erreurs et aux vices, peut servir à conserver surtout l'intégrité de la religion orthodoxe, et à bannir du monde catholique, dans ces temps si difficiles, les dangers des troubles.

Nous avons appris même par la renommée publique, qu'il **se répand** au loin, chaque jour avec de nouveaux progrès, **certaines sociétés**, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules, **nommés vulgairement de *Francs-Maçons*** ou sous autre dénomination selon la variété des langues, dans lesquels **des hommes de toute religion** et de toute secte, affectant une apparence d'honnêteté naturelle, se lient entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, d'après des lois et des statuts qu'ils se sont faits, et s'engagent par serment prêté sur la Bible, et sous des peines graves, à cacher par un silence inviolable tout ce qu'ils font dans l'obscurité du secret.

Mais comme telle est la nature du crime qu'il se trahit lui-même, jette des cris qui le font découvrir et le dénoncent, de là les sociétés ou conventicules susdits ont fait naître de si forts soupçons dans les esprits des fidèles, que s'enrôler dans ces sociétés c'est, près des personnes de probité et de prudence, s'entacher de la marque de perversion et de méchanceté; car s'ils ne faisaient point le mal, ils ne haïraient pas ainsi la lumière; et ce soupçon s'est tellement accru que, dans plusieurs États, ces dites sociétés ont été déjà depuis longtemps proscrites et bannies comme contraires à la sûreté des royaumes.

C'est pourquoi, **Nous, réfléchissant sur les grands maux qui résultent** ordinairement de ces sortes de sociétés ou conventicules, non seulement pour la tranquillité des États temporels, mais **encore pour le salut des âmes**, et que par là elles ne peuvent nullement s'accorder avec des lois civiles et canoniques; et comme les oracles divins Nous font un devoir de veiller nuit et jour en fidèle et prudent serviteur de la famille du Seigneur; pour que ce genre d'hommes, tels que des voleurs, n'enfoncent la maison, et tels que des renards, ne travaillent à démolir la vigne, ne pervertissent le cœur des simples, et ne les percent dans le secret de leurs dards envenimés; pour fermer la voie très large qui de là pourrait s'ouvrir aux iniquités qui se commettraient

impunément, et pour d'autres causes justes et raisonnables à Nous connues, de l'avis de plusieurs de nos vénérables frères Cardinaux de la sainte Église romaine, et de notre propre mouvement, de science certaine, **d'après mûre délibération et de notre plein pouvoir apostolique, avons conclu et décrété de condamner et de défendre ces dites sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules appelés de *Francs-Maçons*, ou connus sous toute autre dénomination, comme Nous les condamnons et les défendons par Notre présente constitution valable à perpétuité.**

C'est pourquoi, Nous défendons sérieusement et en vertu de la sainte obéissance, à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ, de quelque état, grade, condition, rang, dignité et prééminence qu'ils soient, laïques ou clercs, séculiers ou réguliers, méritant même une mention particulière, **d'oser ou de présumer, sous quelque prétexte**, sous quelque couleur que ce soit, **d'entrer dans lesdites sociétés de *Francs-Maçons* ou autrement appelées**, ou de les propager, les entretenir, les recevoir chez soi; ou de leur donner asile ailleurs et les cacher, y être inscrits, agrégés, y assister ou leur donner le pouvoir et les moyens de s'assembler, leur fournir quelque chose, **leur donner conseil, secours ou faveur ouvertement ou secrètement, directement ou indirectement**, par soi ou par d'autres, les provoquer, les engager à se faire inscrire à ces sortes de sociétés, à s'en faire membres, à y assister, à les aider et entretenir de quelque manière que ce soit, ou le leur conseiller; et **Nous leur ordonnons absolument** de d'abstenir tout à fait de ces sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules, **et cela sous peine d'excommunication** à encourir par tous, comme dessus, contrevenants, par le fait et sans autre déclaration, de laquelle personne ne peut recevoir le bienfait de l'absolution par autre que par Nous, ou le Pontife Romain existant pour lors, si ce n'est à l'article de la mort.

Voulons de plus et mandons, que tant les Évêques et Prélats supérieurs, et autres Ordinaires des lieux, que tous Inquisiteurs de l'hérésie, fassent information et procèdent contre les transgresseurs, de quelque état, grade, condition, rang, dignité ou prééminence qu'ils soient, **les réprimant et les punissent des peines méritées, comme fortement suspects d'hérésie**; car Nous leur donnons, et à chacun d'eux, la libre faculté d'informer et de procéder contre lesdits transgresseurs, de les réprimer et punir des peines qu'ils méritent, en invoquant même à cet effet, s'il le faut, le secours du bras séculier.

Nous voulons aussi qu'on ajoute aux copies des présentes, même imprimées, signées de la main d'un notaire public, et scellées du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi que l'on ajouterait aux présentes, si elles étaient représentées ou montrées en original.

Qu'il ne soit permis à aucun homme d'enfreindre ou de contrarier, par une entreprise téméraire, **cette Bulle de notre déclaration, condamnation, mandement, prohibition et interdiction. Si quelqu'un ose y attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-Puissant, et des bienheureux apôtres St Pierre et St Paul.**

Table des matières

Présentation de S.E. Mgr Marcel Lefebvre	p. 2
Hors texte	La lettre dans laquelle le Card. Ratzinger, depuis 1981, prépare la signature de la Justificationp. 5
Chapitre I	La Révolution anti-tridentinep. 25
Chapitre II	Honte du passép. 51
Chapitre III	Liberté religieuse – Contre la Royauté Sociale de N.S.J.C.p. 55
Chapitre IV	Œcuménisme, § 1. – en généralp. 59 Œcuménisme, § 2. – «... <i>objectifs intermédiaires</i> »p. 65 Œcuménisme, § 3. – ou Rome ou Jérusalemp. 67 Œcuménisme, § 4. – le prétexte des fronts communsp. 70 Œcuménisme, § 5. – Synode.....p. 73
Chapitre V	La Démocratiep. 83
Chapitre VI	Exaltation de l'ONU et des Droits de l'hommep. 87
Hors texte	Actes de Foi interditsp. 89
Chapitre VII	Pacifismep. 93
Hors texte	La pseudo-Restauration est en train de se déclencher.p. 96
Chapitre VIII	Nouvel Ordre Mondialp. 99
Chapitre IX	Diversp. 101

Table des annexes

Annexe I	Canons sur la justificationp. 45
Annexe II	<i>Mirari vos</i> , Grégoire XVI, 15 août1832p. 52
Annexe III	<i>Ecclesia et vita publica</i> , Pie XII, 23 mars 1952p. 57
Annexe IV	<i>Mirari vos</i> , Grégoire XVI, 15 août1832p. 80
Annexe V	<i>Pascendi</i> , Saint Pie X, 8.9.1907.....p. 84
Annexe VI	<i>Humanum Genus</i> , Léon XIII sur les francs-maçons, du 20.4.1884p. 90
Annexe VII	Prédication d'Urbain II pour la Croisadep. 95
Annexe VIII	Déclaration de Pie XI sur le Concordat du 30.5.1929p. 100
Annexe IX	<i>In Eminentis</i> , Clément XII, 28 avril 1738p. 105

Table des illustrations

Photo historique de la signature des 44 affirmations communes avec les luthériens, le 31.10.1999	p. 7
Le Pape avec le Métropolitain Orthodoxe Iakovos, O.R. 15.2.1999	p. 10
Notre-Dame de la Salette	p. 18
Le diable assis sur le monde	p. 31
Reproduction de l'Osservatore Romano « <i>Rien n'est plus comme avant</i> »	p. 49
Le cardinal Sodano à Assise : la terre tremble, O.R. 29.11.1999	p. 68
Le Pape avec les orthodoxes	p. 77
Compostelle : 2000 ans de catholicisme ont consacré cette image de saint Jacques Apôtre	p. 85
Le martyr de saint Simonin, patron de la ville de Trente,	p. 92
Le Pape et le cardinal Sodano à New Delhi	p. 98

Dossiers du même auteur :

publiés dans le Bulletin des Amis de St François de Sales

(peuvent être obtenus contre envoi du montant indiqué en timbres-poste)

N° 85 «Liberté, Égalité, Fraternité dans l'État et dans l'Église, schèmes : histoire et développement» (CHF 5.– ou : FF. 20.– franco)

N° 88 «L'“Instruction” pour l'institution du Synode (populaire) diocésain» (CHF 5.– ou : FF. 20.– franco)

N° 95 «Le Gouvernement italien a désigné la Fraternité S.S.P.X comme secte. Serait-ce le début de la prochaine persécution religieuse ?» (32 pp. CHF 7.– ou : FF. 30.– franco)

N° 99 JUSTIFICATION I «Le 31 octobre 1999, Le Pape s'est soumis à la doctrine protestante de la justification» (24 pp. CHF 6.– ou : FF. 25.– franco)

N° 102 JUSTIFICATION II «La Révolution protestante dans l'Église avance...» (16 pp. CHF 5.– ou : FF. 20.– franco)

N° 103 La Révolution anti-philosophique. – Repentance : «Le Pape demande pardon pour la doctrine des autres Papes. Le Card. Ratzinger justifie la repentance du Pape dans le document “Mémoire et réconciliation : l'Église et les fautes du passé” (CTI) » (20 pp. CHF 6.– ou : FF. 25.– franco)

N° 104 La Révolution anti-Papale – La Révolution anti-Église (32 pp. CHF 7.– ou : FF. 30.– franco)

Livres du même auteur

– **Un texte qui est une synthèse** d'introduction générale à la Révolution dans l'Église :

NOTES SUR LA RÉVOLUTION DANS L'ÉGLISE

Présentation de S.E. Mgr Lefebvre (disponible en français, italien, espagnol, anglais) **CHF 10.– FF 40.–** + frais de port

– **Une documentation annuelle :**

DOCUMENTATION SUR LA RÉVOLUTION DANS L'ÉGLISE

Présentation de S.E. Mgr Lefebvre..

Chaque n° **CHF 15.– FF 60.–** + frais de port

N° 1, année 1990 – (en français, italien, espagnol, allemand)

N° 2, année 1991 – (en français, allemand, espagnol)

N° 3, année 1992 – (2^e édition)

N° 4, année 1993 – (en français, espagnol). **Numéro spécial** sur la *Pseudo-Restauration du Cardinal Ratzinger*

N° 5, année 1994 – (en français)

N° 6, années 1995-96 – (en français)

N° 7, année 1997 – (en français)

N° 8, – (en français) – **Numéro spécial sur la Révolution anti-Mariale**
“Le Pape a changé la Sainte Vierge”

N° 9, année 1998 – (en français)

N° 10, année 1999 – (en français)

– **TEXTE EXACT ET SYNTHÈSE DES ADMIRABLES APPARITIONS DE LA TRÈS SAINTE VIERGE À FATIMA**, 48 pages. **CHF 6.– FF 25.–** + frais de port

– **CAHIER D'APOLOGÉTIQUE N° 1.** – Comment démontrer l'existence de Dieu et éliminer l'erreur de l'athéisme. **Prix : CHF 5.– FF 20.–** + port

– **CAHIER D'APOLOGÉTIQUE N° 3.** – Comment démontrer que seule l'Église catholique est divine et éliminer ainsi l'erreur des fausses églises protestantes. (Les miracles de Lourdes) **Prix : CHF 5.– FF 20.–** + frais de port

(Les Cahiers d'Apologétique N° 2 et 4 sont en préparation)

Cassettes du même auteur :

(Chaque K 7 aud. CHF 12.– FF 50.– + frais de port)

Réf. **T 1 – TROIS SERMONS A ÉCÔNE** : 1 - **Le Précieux Sang**, 29.7.1984, 2 - **L'Annonciation**, 25.3.1984, 3 - **L'Enfer**, 5.2.1984; 90 min.

T 2 – RÉCOLLECTION : **Comment sais-je que Dieu m'aime ?** Riddes, 3.3.1991
Contemplation pour obtenir l'amour de Dieu; 90 min.

T 3 – LES ÉTAPES DE LA LAÏCISATION DANS L'ÉGLISE et les probables développements futurs, Sion, 20.8.1995; 120 min.

Cette conférence nous fait comprendre de façon simple et claire le combat entre le Dieu d'Amour qui veut nous sauver et la misère des hommes qui préfèrent la séduction à la Vérité. Elle nous montre les progrès et le recul de la chrétienté à travers les siècles. A quel stade sommes-nous actuellement ? Vous le saurez en écoutant cette conférence.

T 4 – LA PSEUDO-RESTAURATION DU CARDINAL RATZINGER et les hypothèses futures, Sion, 22.8.1994; 90 min.

T 5 – ATTRIBUER LE MAXIMUM A LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE: Est-ce ou n'est-ce pas la norme de la théologie catholique ? Sion, 1.7.1997; 90 min.

T 6 – THÈMES DIVERS :– **L'antisubjectivisme – Existence de Dieu – Présence de Dieu – Actes de Foi interdits – La nouvelle arme secrète de la Très Sainte Vierge – Le Château intérieur d'après Ste Thérèse d'Avila** (jusqu'à la quatrième demeure) Sion, 19.7.1997; 90 min.

T 8 – HOMÉLIE: L'ACTE DE FOI SOLITAIRE DE LA VIERGE MARIE ET LA PERTE DE LA FOI AUJOURD'HUI – 1ère CONFÉRENCE : NOUVEAUX PRÉAMBULES POUR MIEUX PROFITER DES EXERCICES DE ST IGNACE.
Récollecion, Riddes, 15.11.1998; 100 min.

T 9 – CHEMIN DE CROIX – 2ème CONFERENCE : PRÉPARATION SPIRITUELLE A LA NOUVELLE PERSÉCUTION RELIGIEUSE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE – BÉNÉDICTION DU SAINT SACREMENT. Récollecion, Riddes, 15.11.1998; 90 min.

T 10 – RETOUR A DIEU A TRAVERS LES CHOSES. Récollecion pour les dames, Riddes, 16.11.1998; 90 min.

T 11 – SAINT IGNACE ET SON TEMPS : 2 Cours d'histoire, Écône, 3 et 6.4.1983; 100 min.

(ZZ) SM 1 T – K 7 vidéo MESSE BASSE DE LA VIGILE DE PENTECÔTE (Pour nos malades; CHF 20.– FF 80.– + frais de port)

AVIS

Que la Très Sainte Vierge et Mgr Lefebvre bénissent tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Les textes publiés ici sont une sélection parmi les plus importants; il en existe beaucoup d'autres qui mériteraient d'être publiés, mais ne peuvent l'être faute de moyens. Par exemple : le point de la situation œcuménique que l'*Osservatore Romano* fait chaque année; la liste des Commissions mixtes et leur travail; l'élaboration de textes "secondaires" du Pape, de la Curie, ...

Ce matériel peut être mis à la disposition de volontaires qui voudraient l'élaborer, en vue de le publier.

Cher lecteur, si vous voyez l'utilité de ce travail et souhaitez, **par votre aide**, permettre sa diffusion nous vous assurons, d'ores et déjà, de toute notre reconnaissance. Nos seules ressources sont entre vos mains.

N.B. Les personnes désirant les articles originaux de cette documentation peuvent les trouver sur CD-ROM (un CD-ROM par année), disponibles jusqu'à l'année 1999 à l'adresse suivante : Editrice *L'Osservatore Romano*, Ufficio Marketing – I – 00120, Città del Vaticano, Tél. 06/69.89.94.70; e-mail : bazzani-mrk@ossrom.va; Fax: 06/69.88.28.18, ou s'adresser aux :

Amis de St François de Sales, C.P. 2016 – CH – 1950 Sion 2 (Tél. 027/323.25.71; Fax : 027/323.25.44

Demandez notre catalogue

Plus de 700 titres de K7, la messe en vidéo, livres, Planches de catéchisme...

VOICI UN APERCU DES DIVERS SUJETS TRAITÉS

Doctrine, Théologie, **Enfants**, Éducation, Pédagogie, Franc-Maçonnerie, Révolution, Subversion, Communisme, Droits de l'homme, Crise de l'Eglise, Histoire, Actualité religieuse, Judaïsme, Œcuménisme, Islam, Sectes, Religions orientales, Vies de saints, Fatima, Saint-Suaire, Ecriture sainte, Les Prophètes, Vatican II, Explication de la messe, Rosaire, Apologétique, Chants traditionnels (français, latin...), Missions, Liturgie, Prière, Pénitence, Vêpres, Te Deum, New Age, Medjugorje ? Sacrements, Rock, Évolution, Dépression, Psychanalyse, Apocalypse, Congrès, Génétique, Famille, Ordinations, Spiritualité, Méditations, Mystique, Patristique, Retraites, Philosophie, Gnose...

*Achévé d'imprimer en la fête de
Notre-Dame du Perpétuel Secours, le 27 juin 2001*

Editions
Les Amis de saint François de Sales
C.P. 2016, CH – 1950 Sion 2

ISBN : 3-905519-38-0

**Prix : FF. 60.–
CHF 15.–**

Connaître les erreurs doctrinales du cardinal Ratzinger

La Révolution anti-Mariale : O.R. 13.5.1995, «...C'est aussi dans cette perspective que doit être vue la structure particulière des dogmes mariaux, lesquels, s'il en est ainsi, ne peuvent absolument pas dériver de textes particuliers du Nouveau Testament...»

Révolution anti-Magistère : «...il y a des décisions du Magistère qui... peuvent avoir besoin de rectifications... déclarations des Papes sur la liberté religieuse... antimodernistes... décisions de la Commission biblique...» (“Instructio” - O. R. 27.06.1990).

«...Une critique des discours du Pape sera possible, et même nécessaire, dans la mesure où ceux-ci manquent de couverture scripturaire, de fondement dans le Credo, dans la foi de l'Église universelle ... une décision engagée et contraignante n'est pas possible... il faudrait donc soulever la question de sa légitimité (p. 158)... On peut percevoir comme une déformation... la réaction chrétienne... dans le Syllabus de Pie IX et durant le pontificat de Pie X...» (Ratzinger, *Il nuovo popolo di Dio*, p. 296).

Révolution anti-papale : «La Primauté... ne peut être conçue comme une monarchie. Éviter les rechutes ... du Gallicanisme et de l'Ultramontanisme» (Le Card. Ratzinger, O.R. 31.10.1998).

Le Card. Ratzinger, O.R., 2.12.1996 : «...déterminer ce qui a été considéré depositum fidei au cours du premier millénaire au sujet de la Primauté.»

«Rome ne doit pas exiger de l'Orient, au sujet de la doctrine de la primauté, plus que ce qui a été formulé et vécu durant le premier millénaire» (Card. Ratzinger, *Les principes de la théologie catholique*, Paris, Téqui, 1985, p. 222).

Il nuovo popolo di Dio, IIème partie, ch. 4 : «...c'est bien connu que ce Primat n'a pas été fondé au début sur le fait que l'Évêque de Rome soit le successeur de l'Apôtre Pierre, avec les prérogatives de Pierre décrites en Mt. 16, 17 et ss...

l'Évêque de Rome a une fonction administrative pour les églises d'Italie (et de tout l'Occident), mais non pour l'Église universelle... Rome, à ce niveau-là n'a aucun autre droit sur les autres patriarchats ... Rome a assumé ... un rang ... très au-delà de ce qui était signifié par le primat pétrinien ...

...qui sur le plan de l'histoire des dogmes ne confirme ni le papalisme classique, ni l'épiscopalisme, mais créé une “troisième position” dont le contenu est l'irréductibilité des deux données, c'est-à-dire qu'elle ne permet pas de faire de la primauté une simple fonction de l'épiscopat, [actuellement le Card. Ratzinger, sur ce point, a pris un parti plus à gauche. Le 4 mars 2000, dans l'Osservatore Romano il dit : “Le ministère du successeur de Pierre est un cas particulier du ministère épiscopal”], *ni de l'épiscopat un simple instrument de la papauté.*

Le droit ecclésiastique unitaire, la liturgie unitaire, l'assignation unitaire des sièges épiscopaux de la part de la centrale romaine, ce sont des choses qui ne découlent pas nécessairement de la primauté en tant que telle... L'unité avec Rome, dans la structure et dans l'actualisation concrète de la vie des communautés, pourrait être autant “impalpable” que dans l'église ancienne.»

Révolution anti-ecclésiastique : Le Card. Ratzinger se défend du soupçon que : «l'unique Église universelle soit tacitement identifiée avec l'Église romaine.

...le Concile prend ses distances... d'avec Pie XII (Mystici Corporis), qui avait dit : l'Église catholique “est” (est) l'unique Corps mystique du Christ. Dans la différence entre le “subsistit” et l’“est” de Pie XII se cache tout le problème œcuménique» (Card. Ratzinger, “L'ecclesiologia nella Costituzione Lumen Gentium” O.R. 4.3.2000).

«Les Églises qui restent unies par... la succession apostolique et l'Eucharistie valide (orthodoxes) sont de vraies Églises particulières» (Dominus Jesus, 17).

«En effet l'Église catholique a ses propres traditions démocratiques... La constitution même de l'Église renvoie à des formes et possibilités démocratiques» (Ratzinger, *Democrazia nella Chiesa, possibilità, limiti e pericoli*).

Révolution anti-tridentine : Le Card. Ratzinger : «...les progrès atteints... les difficultés sur la doctrine de la justification ont été en grande partie surmontées... la doctrine de la justification ne sépare plus les catholiques des luthériens» (O.R. 29.3.1995).

Card. Ratzinger au Pape, O.R. 29.1.2000 «...Je désire enfin rappeler l'efficace collaboration de notre dicastère» d'abord «à la Déclaration commune officielle et à son Annexe.» (suite en page 4 de couverture)

Connaître les erreurs doctrinales du cardinal Ratzinger

(suite de la page précédente)

Portrait de
Ratzinger

[qui n'est autre que l'horrible rétractation des faibles restrictions de la Réponse; n.d.l.r.] «et à la Déclaration commune...»

le doge au menton

«*Pour la partie catholique, la Déclaration officielle commune et son Annexe ont été approuvées par le conseil Pontifical pour la promotion et l'unité des chrétiens et par la Congrégation pour la Doctrine de la foi (Card. Ratzinger).*» (II Regno-doc. 15.99).

Révolution anti-philosophique : Le Card. Ratzinger : «*L'Église fait sienne l'universalité des langages de l'homme, de ses images et de ses concepts... La doctrine de L'Église doit être comprise et interprétée seulement dans la Foi...*» (Commission Th. Int., *Civiltà Catt.*, 21.4.1990).

Révolution anti-sociale : «*...Le problème des années soixante était d'acquérir les valeurs mieux exprimées par deux siècles de culture "libérale" (Liberté, égalité, fraternité, n.d.l.r.) ceci a été fait*» (Jesus, 11.1984).

Révolution contre l'exaltation de l'Église : Le Card. Ratzinger, O.R. 8.3.2000 : dans le document «*Mémoire et réconciliation : l'Église et les fautes du passé*» (CTI) justifie la repentance du Pape.

A) L'Église a eu des faiblesses (et non seulement les hommes d'Église) : «*...L'Église dans son "mystère" est enfin la rencontre de la sainteté et de la faiblesse...*» («Mémoire et réconciliation» 3, 1). Les Papes du passé ont fait des choses «*d'une gravité innommable*» (Croisades, Inquisition...) (cf. 1, 4).

B) Ils reconnaissent qu'il y avait une autre doctrine «*La purification de la mémoire*» c'est la purification de la doctrine :

1. «*En particulier, lorsqu'on veut juger des fautes possibles du passé il faut tenir compte des... diverses manières de penser...*» (cf. 2), les modèles du passé... changent.

2. Purifier la mémoire signifie éliminer... toute forme de violence héritée du passé, sur la base d'un nouveau et rigoureux jugement historico-théologique... (cf. 5, 1) ...renouvellement de l'esprit» (cf. 5, 2).

Révolution anti-Rome : *Il nuovo popolo di Dio*, IIème partie, ch. 4 «*Jérusalem c'est..., la "ville sainte"... Rome, au contraire... est Babylone* [Luther dit la même chose, n.d.l.r.]

La méthode déclarée du cardinal Ratzinger : a) Puisque l'unification rapide des religions est difficile, le cardinal propose «*les efforts œcuméniques... il me semble important de se fixer des objectifs intermédiaires... des temps intermédiaire... distinguer sa finalité ultime, c'est-à-dire l'unité des Églises, d'intermèdes qui sont nécessaires pour y accéder*» (Adista, 10.12.1993).

b) Après avoir élaboré le Concile avec les progressistes (Rahner et compagnie), il est en train de créer un modernisme modéré, à basse vitesse pour récupérer les conservateurs, perplexes à cause de la Révolution dans l'Église. «*La dimension du malaise est plus vaste que celle de l'intégrisme.*» (Entretien sur la foi, Ch. 9, § 1, *La Réforme liturgique*), et si c'est possible, aussi des traditionalistes. «*Nous parviendrons ainsi à convertir le schisme à l'intérieur même de l'Église et à le rendre superflu*» (Card. Ratzinger, Chili 1988). C'est la pseudo-Restauration :

«*Si par "restauration" on entend un retour en arrière alors aucune restauration n'est possible... Mais si, par "restauration", on entend la recherche d'un nouvel équilibre... qui est du reste déjà amorcée dans l'Église*» (Entretien sur la foi).

Réponse de Mgr Lefebvre au Card. Ratzinger

le 14 juillet 1987 : «*Nous ne pouvons pas nous entendre...*»

Ces erreurs sont en train d'empoisonner l'Église,
désormais il faut les enlever.

Ratzinger
en cravate

Connaître les erreurs doctrinales du cardinal Ratzinger

(suite de la page précédente)



[qui n'est autre que l'horrible rétractation des faibles restrictions de la Réponse; n.d.l.r.] «et à la Déclaration commune...»

«Pour la partie catholique, la Déclaration officielle commune et son Annexe ont été approuvées par le conseil Pontifical pour la promotion et l'unité des chrétiens et par la Congrégation pour la Doctrine de la foi (Card. Ratzinger).» (Il Regno-doc. 15.99).

Révolution anti-philosophique : Le Card. Ratzinger : «L'Église fait sienne l'universalité des langages de l'homme, de ses images et de ses concepts... La doctrine de L'Église doit être comprise et interprétée seulement dans la Foi...» (Commission Th. Int., Civiltà Catt., 21.4.1990).

Révolution anti-sociale : «...Le problème des années soixante était d'acquérir les valeurs mieux exprimées par deux siècles de culture "libérale" (Liberté, égalité, fraternité, n.d.l.r.) ceci a été fait» (Jesus, 11.1984).

Révolution contre l'exaltation de l'Église : Le Card. Ratzinger, O.R. 8.3.2000 : dans le document «Mémoire et réconciliation : l'Église et les fautes du passé» (CTI) justifie la repentance du Pape.

A) L'Église a eu des faiblesses (et non seulement les hommes d'Église) : «...L'Église dans son "mystère" est enfin la rencontre de la sainteté et de la faiblesse...» ("Mémoire et réconciliation" 3, 1). Les Papes du passé ont fait des choses «d'une gravité innommable» (Croisades, Inquisition...) (cf. 1, 4).

B) Ils reconnaissent qu'il y avait une autre doctrine «La purification de la mémoire» c'est la purification de la doctrine :

1. «En particulier, lorsqu'on veut juger des fautes possibles du passé il faut tenir compte des... diverses manières de penser... (cf. 2), les modèles du passé... changent.

2. Purifier la mémoire signifie éliminer... toute forme de violence héritée du passé, sur la base d'un nouveau et rigoureux jugement historico-théologique... (cf. 5, 1) ...renouvellement de l'esprit» (cf. 5, 2).

Révolution anti-Rome : Il nuovo popolo di Dio, IIème partie, ch. 4 «Jérusalem c'est..., la "ville sainte"... Rome, au contraire... est Babylone [Luther dit la même chose, n.d.l.r.]

La méthode déclarée du cardinal Ratzinger : a) Puisque l'unification rapide des religions est difficile, le cardinal propose «les efforts œcuméniques... il me semble important de se fixer des objectifs intermédiaires... des temps intermédiaire... distinguer sa finalité ultime, c'est-à-dire l'unité des L'Églises, d'intermèdes qui sont nécessaires pour y accéder» (Adista, 10.12.1993).

b) Après avoir élaboré le Concile avec les progressistes (Rahner et compagnie), il est en train de créer un modernisme modéré, à basse vitesse pour récupérer les conservateurs, perplexes à cause de la Révolution dans l'Église. «La dimension du malaise est plus vaste que celle de l'intégrisme.» (Entretien sur la foi, Ch. 9, § 1, La Réforme liturgique), et si c'est possible, aussi des traditionalistes. «Nous parviendrions ainsi à convertir le schisme à l'intérieur même de l'Église et à le rendre superflu» (Card. Ratzinger, Chili 1988). C'est la pseudo-Restauration :

«Si par "restauration" on entend un retour en arrière alors aucune restauration n'est possible... Mais si, par "restauration", on entend la recherche d'un nouvel équilibre... qui est du reste déjà amorcée dans l'Église» (Entretien sur la foi).

Réponse de Mgr Lefebvre au Card. Ratzinger

le 14 juillet 1987 : «Nous ne pouvons pas nous entendre...»

Ces erreurs sont en train d'empoisonner l'Église,
désormais il faut les enlever.

